

RAPPORT ANNUEL 2025

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS**



SOMMAIRE

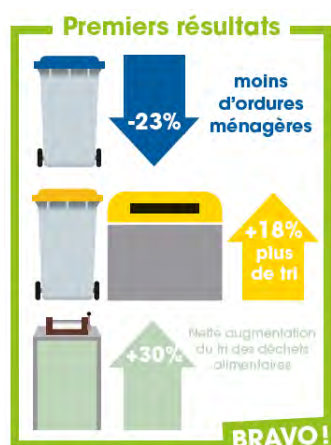
<u>TEMPS FORTS 2025</u>	<u>4</u>
<u>NOS MISSIONS</u>	<u>8</u>
<u>NOS ENGAGEMENTS</u>	<u>10</u>
<u>LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS</u>	<u>11</u>
<u>RÉDUCTION, RÉEMPLOI, SENSIBILISATION</u>	<u>14</u>
<u>LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE</u>	<u>38</u>
<u>DÉCHETS ET COLLECTE EN CHIFFRES</u>	<u>45</u>
<u>VOUS TRIEZ, NOS ÉQUIPES ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE</u>	<u>77</u>
<u>ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)</u>	<u>102</u>
<u>SCHÉMA DE GESTION</u>	<u>111</u>

TEMPS FORT 2025

PLOBSHEIM, VILLE PILOTE DU DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE INCITATIVE

Dans le cadre du Plan Climat 2030, toutes les communes de moins de 10 000 habitant·es de l'Eurométropole de Strasbourg ont bénéficié en 2022 de la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires et en 2023 d'une évolution de la collecte sélective, pour simplifier le geste de tri.

En 2024 et 2025, la commune de Plobsheim a expérimenté la collecte sélective en porte-à-porte (d'abord en sacs, puis en bacs) tous les quinze jours, en alternance avec une collecte du bac d'ordures ménagères, auparavant hebdomadaire.



Les résultats de cette expérimentation étant très concluants, le Conseil de l'Eurométropole a délibéré le 23 mai 2025 en faveur d'une généralisation de ce mode de collecte aux 26 communes de la seconde couronne de l'Eurométropole. La dotation en bacs sera réalisée par secteur regroupant plusieurs communes, ces secteurs correspondant aux circuits actuels des tournées de collecte des ordures ménagères.

À ce jour, Plobsheim, ainsi que les 5 communes Ouest (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen) bénéficient déjà de ce nouveau mode de collecte. Les 20 autres communes seront équipées progressivement en 2026 et 2027, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Secteur 1 : Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Entzheim : 4ème trimestre 2026 ;

Secteur 2 : Blaesheim, Geispolsheim, Holtzheim, Oberschaeffolsheim et Wolfisheim : 1er trimestre 2027 ;

Secteur 3 : Eckbolsheim, Oberhausbergen, Niederhausbergen et Mundolsheim : 2ème trimestre 2027 ;

Secteur 4 : Mittelhausbergen, Souffelweyersheim, Eckwersheim et Reichstett : 3ème trimestre 2027 ;

Secteur 5 : Lampertheim, Vendenheim et La Wantzenau : 4ème trimestre 2027.



FIN DU DÉPLOIEMENT DES BORNES BIODÉCHETS

Le déploiement des bornes à biodéchets est terminé ! Les points de collecte sont désormais tous installés sur l'ensemble du territoire, à raison d'un pour 300 habitant-es. Les deux dernières bornes de collecte de déchets alimentaires ont été implantées au mois de novembre 2025, portant à 1744 le nombre de points de collecte dans la métropole. Le déploiement a démarré en 2022 dans les communes de seconde couronne et s'achève par la ville centre, où 890 bornes ont été installées, dont treize sur la Grande-Île.

Pour rappel, quatre expérimentations ont été menées entre 2018 et 2022, permettant de tester différents dispositifs. C'est finalement le système d'apport volontaire qui a été choisi, avec un point de collecte pour 300 habitant-es.

L'emplacement des bornes s'est fait en concertation avec les communes. Un bio-seau et des sacs de papier kraft ont été distribués à chaque foyer, ainsi que des plaquettes de présentation du dispositif. Le taux d'erreur de tri se situe entre 3 et 5 %, ce qui est très satisfaisant.



Dans l'hyper-centre, tenant compte des contraintes liées à l'urbanisme et à l'espace réduit, des permanences mobiles sont mises en place pour compléter le maillage.

Depuis 2022, 12 300 tonnes de déchets alimentaires ont été ramassées sur le territoire. L'objectif initial de 12 kg par habitant-e chaque année a été globalement atteint : dans certains quartiers, la collecte dépasse 20 kg par habitant-es.

Ces biodéchets sont utilisés pour produire du biogaz injecté dans le réseau urbain. 5 800 tonnes de digestat, résidu de la méthanisation, ont été épandues comme fertilisant par les agriculteurs locaux, qui ont également récupéré 1 400 tonnes de compost.



NOUVEAU BÂTIMENT VESTIAIRES - SANITAIRES

Afin d'améliorer les conditions de travail des agent-es, le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a acté en mai 2024, la construction d'un nouveau bâtiment de vestiaires sanitaires dimensionné pour 182 agent-es du service Collecte et valorisation des déchets, correspondant à l'effectif dont la prise de poste quotidienne s'effectue sur le site de la Fédération.

Pour un montant de 3 350 K€ TTC (études et maîtrise d'œuvre comprises), le projet a consisté en la construction d'un bâtiment sur 2 niveaux, composé d'une structure mixte bois-béton et intégrant les enjeux de performance énergétique et environnementale, de réversibilité d'usage, d'économie de ressources et de démontabilité.

Le bâtiment est composé de 7 vestiaires répartis en 6 vestiaires hommes et 1 vestiaire pour le personnel féminin correspondant à la répartition actuelle des effectifs, la conception permettant une évolution future de celle-ci.

Les travaux démarrés au 2nd semestre 2024 ont été achevés début d'été 2025. Les agent-es ont pu prendre possession des lieux à partir du 15 septembre 2025.



TRAVAUX AU PÔLE PLACEMENT ET RÉPARATION DES BACS

Le service Collecte et valorisation des déchets gère un parc de plus de 178 000 bacs roulants répartis sur le territoire pour la collecte des déchets ménagers. Pour assurer l'équipement des nouveaux résidents, les réparations et le remplacement des bacs hors d'usage, l'équipe du Pôle placement et réparation du département Collecte des déchets ménagers dispose d'un stock de bacs et de pièces détachées sur le site technique du district de Propreté urbaine de l'Allée des Comtes, dans le quartier de Koenigshoffen.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents sur ce site, notamment lors des livraisons et des déplacements de piles de bacs, des travaux d'aménagements ont été réalisés à l'automne 2025.

Pour un montant d'environ 53 000 € TTC, des travaux de terrassement et de pose d'enrobés sur une surface d'environ 1700 m² ont permis d'étendre la zone de stockage et de la rendre plus accessible afin de faciliter la manutention. Les bordures et les écoulements des eaux ont été repris également à cette occasion.



RÉORGANISATION DE LA DIRECTION PROPRETÉ ET GESTION DES DÉCHETS (DPGD)

La Direction de la Propreté et gestion des déchets, créée fin 2023, qui regroupe les services Propreté urbaine, Collecte et valorisation des déchets ainsi que l'Administration générale et ressources a conduit au cours de l'année 2025 une réflexion autour de son organisation pour répondre aux enjeux de politiques publiques. En effet, face aux défis climatiques et à la transformation écologique nécessaire, une évolution de la vision stratégique, de la dimension prospective, ainsi qu'une meilleure lisibilité des enjeux traités étaient attendues.

La Direction a été accompagnée pour la réalisation de ce travail par un cabinet externe avec l'appui de la Direction en charge de l'Accompagnement des projets, des innovations et des équipes, de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'organisation projetée vise à renforcer l'action de la DPGD autour des axes suivants :

- le renforcement du pilotage en vue de relever les défis des 10 prochaines années, améliorer ses prestations et gagner en efficacité sur des activités communes ;
- le recentrage des services opérationnels sur leur cœur de métier, en leur offrant davantage de disponibilité pour faire évoluer leur propre organisation et leur permettre de s'appuyer sur les services transversaux de la Direction ;
- la structuration et le renforcement des capacités d'action de la Direction en matière de prévention et de sensibilisation de tous les usagers du service public ;
- le rapprochement des activités liées par les nouvelles filières de valorisation notamment dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs ;
- la consolidation de la fonction projet afin de professionnaliser les pratiques et de favoriser le partage d'outils et de méthodes ;
- la mutualisation des moyens dédiés au support opérationnel.

Les conclusions de ces travaux et la proposition de nouvelle organisation seront présentées en Comité social territorial début 2026.

NOS MISSIONS

COLLECTER, TRAITER, VALORISER

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les **530 069 habitant-es de ses 33 communes** (population de référence SINOE – ADEME*)

La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable, représente un enjeu important pour la qualité de vie.

** Population SINOE prise au 1er janvier 2026.*

ORGANISER, GÉRER

L'Eurométropole de Strasbourg assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie.

Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de valorisation.

ADAPTER, MAÎTRISER, PRÉSERVER

La gestion des déchets est une activité complexe qui doit concilier différents enjeux : apporter un service adapté aux besoins du territoire, préserver l'environnement et maîtriser les finances publiques. L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces 3 enjeux dans le cadre des prescriptions réglementaires.

SENSIBILISER, INFORMER

La communication, par l'information et la sensibilisation des différents publics, est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions de terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. En 2025, **67 520 foyers** ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri et à la bonne gestion des déchets. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'usager-ères dans la gestion quotidienne de ses déchets.

RÉDUIRE, RÉUTILISER

C'est la base, parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

L'objectif Zéro déchet, Zéro Gaspi mené par l'Eurométropole de Strasbourg est un défi proposé à tous les acteurs et actrices du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : communes, associations, entreprises, etc.

ANTICIPER, DÉVELOPPER

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, adoptée début 2020, a renforcé les objectifs de réduction et de valorisation des déchets de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

L'Eurométropole de Strasbourg fait partie des territoires ambitieux en devenant le premier territoire intercommunal de France à atteindre le niveau 4 étoiles du label « Territoire Engagé – Économie circulaire ». Ce label s'inscrit dans la feuille de route économie circulaire, mise à jour par le Conseil de l'Eurométropole le 28 juin 2024.

LES DIFFÉRENTES MISSIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE

- la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers résiduels, du papier/cartons/emballages recyclables et du verre ;
- la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers ;
- la mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation ;
- la collecte des déchets encombrants ;
- la collecte en déchèteries fixes, mobiles et déchèteries spéciales végétaux ;
- l'enlèvement des dépôts sauvages ;
- la sensibilisation des usager·ères à la réduction, au tri et à la gestion des déchets ;
- l'accompagnement et le soutien de la population et des acteur·trices du territoire pour la réduction, le tri et la valorisation des déchets ;
- la gestion de contrats de redevance spéciale pour les non-ménages qui souhaitent voir leurs déchets assimilés à des déchets ménagers collectés par la collectivité.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement pour être majoritairement recyclés ou valorisés, notamment :

- **l'unité de valorisation énergétique (UVE)** : valorisation énergétique (cogénération vapeur / eau chaude / électricité) et matière (mâchefers, ferrailles) des déchets ménagers résiduels ;
- **le centre de valorisation des déchets végétaux (CVDV)** : valorisation matière (compost) et énergétique (plaquettes et refus de criblage en chaufferies) ;
- **le centre de tri** :
 - séparation par catégories de matériaux recyclables (papiers, cartons, emballages en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) collectés en mélange ;
 - conditionnement pour transport vers les filières de recyclage.

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce sont les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne.

Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou jetables) et les déchets recyclables : papiers (journaux, prospectus, ...), cartons, emballages (en papier ou carton, en acier ou aluminium, en plastique ou en verre), et les déchets organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...). Le Code général des collectivités territoriales (*art L.2224-13 et 14*) stipule que les communes ou leurs groupements doivent assurer l'élimination des déchets des ménages.

Définition

NOS ENGAGEMENTS

Garantir un service public de qualité pour toutes et tous, toute l'année



Agir pour réduire les déchets dangereux et nocifs

Augmenter le recyclage

Développer la valorisation des déchets

Garantir un cadre de vie de qualité

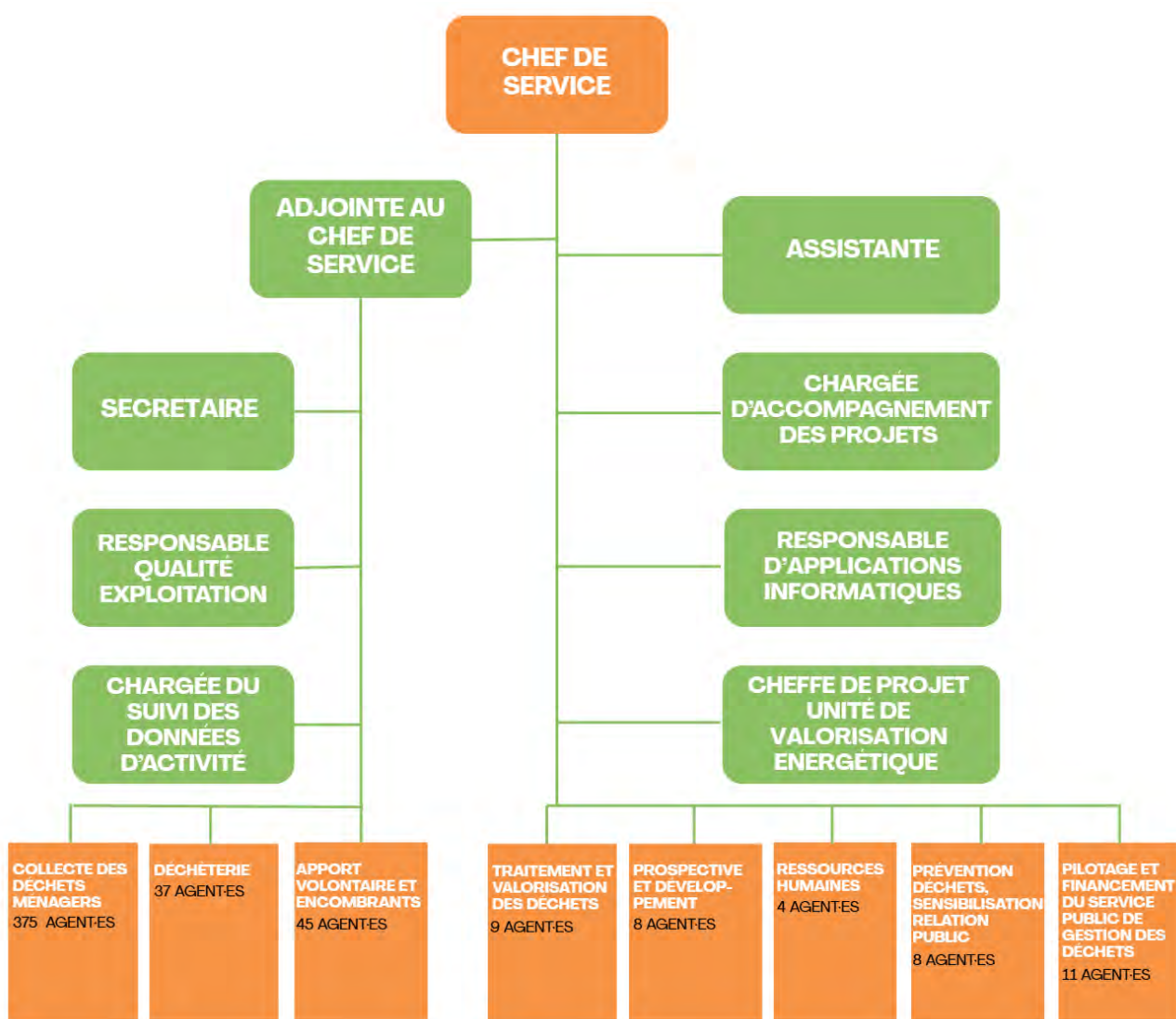
Assurer une maîtrise des coûts

Contribuer à réduire la production de déchets

Préserver notre environnement



LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS





506

Agent-es assurent les différentes missions du service Collecte et valorisation des déchets

Dont **375**



Collectent les déchets ménagers en porte-à-porte

LA FORMATION DES AGENT-ES

En 2025, 308 départs en formation ont été enregistrés pour 753 jours de formation réalisés.

Les actions de formation du service Collecte et valorisation des déchets sont essentiellement liées à la sécurité des biens et des personnes. Un certain nombre de formations sont identiques d'une année sur l'autre, à savoir, la prévention et secours civiques niveau 1 (secourisme), la lutte contre l'incendie, la formation continue obligatoire (FCO) pour les chauffeur-euses et les recyclages du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) pour les utilisateur-trices d'engins spécifiques.

Ces formations sont dispensées chaque année aux agent-es concerné-es, afin de répondre aux obligations réglementaires ou de les initier aux gestes de secours. Les agents de déchèterie, préposés à l'accueil et à l'orientation des usager-ères bénéficient de formations spécifiques à leur métier : formation sur le risque amiante, lutte contre l'incendie, habilitation aux risques électriques.

La formation « manager de proximité » a été dispensée pour une partie des chefs éboueurs à l'automne 2025, de même que la formation à l'entretien professionnel. Les autres formations sont principalement destinées à accompagner les agent-es plus individuellement dans le perfectionnement de leurs connaissances professionnelles, mais aussi dans leur parcours de carrière professionnelle.

Quelques demandes dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) ont également abouti et ont pu contribuer aux projets personnels des agent-es.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2025, le service a enregistré 58 accidents du travail avec arrêt et 8 accidents sans arrêt de travail.

Sur les 66 accidents du travail survenus :

- 24 % des sièges des lésions se trouvent au niveau des mains-poignets ;
- 20 % des sièges des lésions se trouvent au niveau du cou et colonne vertébrale ;
- 31% des sièges des lésions concerne les membres inférieurs et membres supérieurs.

L'analyse des accidents du travail permet d'une part de procéder à des rappels de consignes et d'autre part de compléter le plan d'action annuel pour la santé et la sécurité au travail.

En 2025, un certain nombre d'actions correctives et préventives ont été poursuivies ou nouvellement mises en place, telles que :

- la mise en place de défibrillateurs dans toutes les déchèteries ;
- l'amélioration de l'accueil sécurité des nouveaux agent·es.

Par ailleurs, 16 comptes rendus d'incident pour atteinte à agent·es ont également été rédigés.

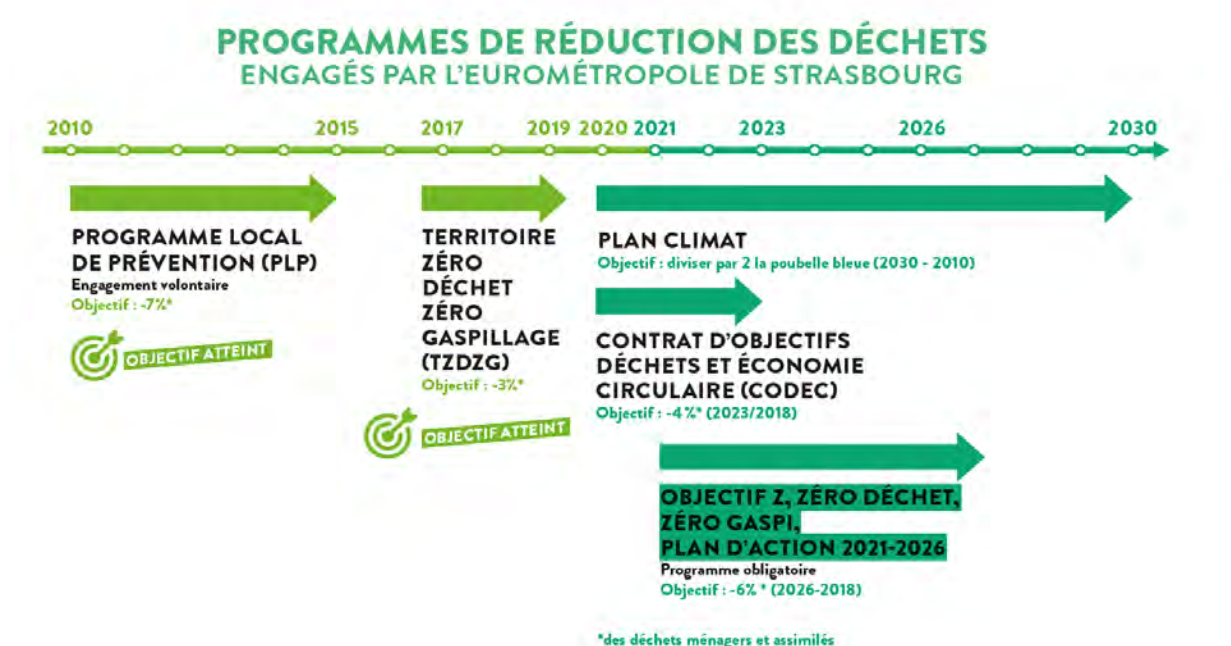
Près de 6 % concernent l'activité de collecte des objets encombrants, 12,5 % l'activité en déchèterie et 81 % la collecte des ordures ménagères.

RÉDUCTION, RÉEMPLOI ET SENSIBILISATION

PERFORMANCES ET PROGRAMMES D'ACTION

L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique volontariste depuis 15 ans sur différents programmes de réduction des déchets, avec pour objectif d'encourager administrations, entreprises, associations, usager·ères à changer leurs comportements. Ces programmes ont d'ores et déjà permis de mettre en place de nombreuses actions sur le territoire et de mobiliser un réseau d'acteurs et actrices en faveur de la réduction des déchets.

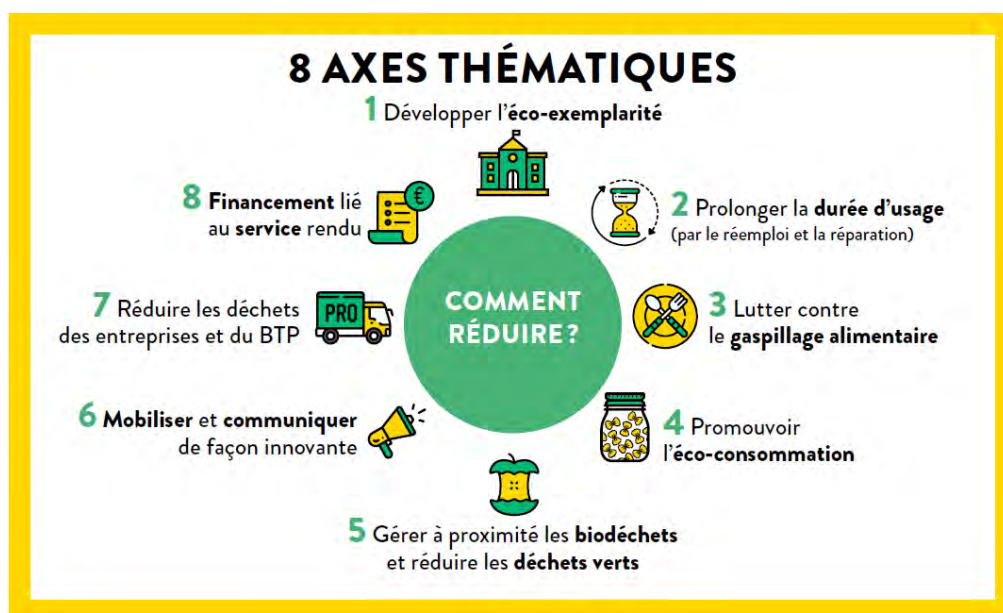
En 2021, l'Eurométropole a lancé un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), rebaptisé « Objectif Z, Zéro Déchet, Zéro Gaspi. Plan d'action 2021-2026 ».



Il fixe deux objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) :

- un objectif intermédiaire de - 4 % de déchets entre 2018 et 2023 → **cet objectif a été atteint** ;
- un objectif final de - 6 % entre 2018 (= 448 kg/hab./an) et 2026 (= 421 kg/hab./an).

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs, le plan d'action Objectif Zéro Déchet Zéro Gaspillage détaille et planifie les mesures à mettre en place. Il s'articule autour de **8 axes thématiques et de 27 fiches actions** qui font chacune l'objet de déclinaisons opérationnelles sur le terrain (plus de 125 sous-actions).



La commission consultative d'élaboration et de suivi, appelée « comité partenarial zéro déchet et économie circulaire » se réunit tous les ans afin de suivre le bon déroulement du programme, la mise en œuvre des projets et l'atteinte des objectifs. Les éléments d'avancement sont consignés dans un bilan annuel complet transmis aux membres. Les synthèses de ces bilans sont également accessibles au grand public sur le site Objectif Z de la collectivité :

<https://objectifz.strasbourg.eu/bilan-4eme-annee-du-plan-daction-objectif-zero-dechet-2021-2026/>

<https://objectifz.strasbourg.eu/bilan-3eme-annee-du-plan-daction-objectif-zero-dechet-2021-2026/>

<https://objectifz.strasbourg.eu/bilan-2eme-annee-du-plan-daction-objectif-zero-dechet-2021-2026/>

<https://objectifz.strasbourg.eu/bilan-1ere-annee-du-plan-daction-objectif-zero-dechet-zero-gaspi-2021-2026/>

387 kg/hab./an

de déchets ménagers et assimilés

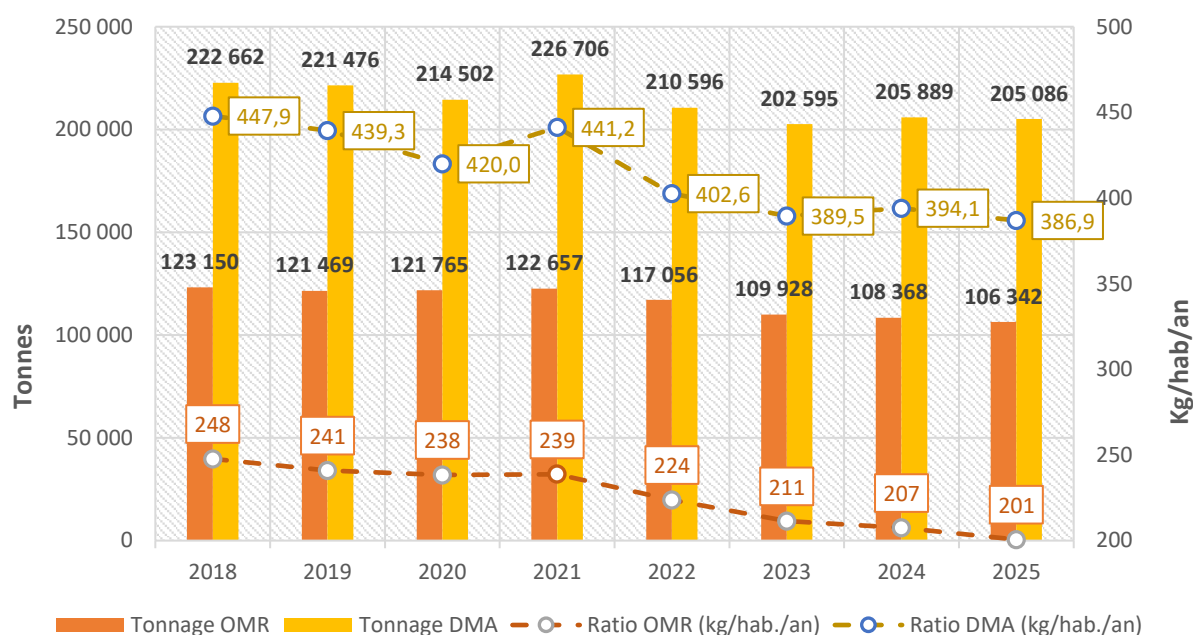
En 2025, l'Eurométropole de Strasbourg a collecté **387 kg de déchets par habitant·e tous flux de déchets confondus** (déchets ménagers et assimilés recyclables et non recyclables).

Cela représente d'ores et déjà une baisse de 14% par rapport à 2018 : pour la 4^{ème} année consécutive, les objectifs à atteindre en 2026 sont ainsi déjà dépassés.

Ces résultats montrent que la politique de réduction des déchets engagée depuis 15 ans par la collectivité porte ses fruits. Le but est désormais de pérenniser cette baisse, et d'inscrire les nouvelles pratiques et changements de comportements réalisés dans la durée.

Il est à noter que cette baisse importante de nos quantités de déchets, qui touche l'ensemble des flux, s'explique aussi en partie par la conjoncture économique, cette même situation s'observant au niveau national.

Évolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets ménagers assimilés (DMA) - en base population SINOE :



L'Objectif Z, Zéro déchet, Zéro Gaspi est un défi proposé à tous les acteurs et actrices du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : citoyen-nes, communes, associations, administrations, entreprises, etc. C'est l'opportunité à saisir pour changer les habitudes individuelles. C'est aussi un élan collectif pour faire converger toutes nos énergies vers un objectif commun : réduire la production de déchets, stopper le gaspillage et faire de nos déchets une ressource.

Parmi les actions menées, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne le développement du compostage collectif et individuel, aide à lutter contre le gaspillage alimentaire et favorise l'éco-consommation sur son territoire.

Des travaux sont menés sur l'éco-exemplarité avec la mobilisation des communes, la promotion des alternatives au jetable, la réparation et le réemploi, etc. Un site web dédié au zéro déchet permet d'aider à passer à l'action en partageant les bonnes pratiques et les actualités : objectifz.strasbourg.eu

LE SOUTIEN DE LA POPULATION EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

174 subventions

pour soutenir le compostage individuel et collectif

SOUTIEN AU COMPOSTAGE

En 2025, 174 subventions ont été versées :

- **164 subventions pour le compostage individuel** (40 € de subvention pour l'achat d'un composteur individuel ou lombricomposteur) ;
- **10 subventions pour le compostage collectif** avec un accompagnement pour le montage du projet.



Le nombre de subventions demandées est en baisse ces dernières années. Le déploiement de la collecte des déchets alimentaires propose une alternative complémentaire au compostage sur le territoire et induit une baisse des apports dans les bacs à compost et des projets de nouveaux sites collectifs et individuels. De plus, le maillage et les conditions d'accès à ces sites sont souvent plus contraints que ceux des bornes de collecte des déchets alimentaires.

En complément des subventions au compostage, l'Eurométropole de Strasbourg soutient financièrement l'association La Maison du Compost à hauteur de 120 000 € par an via une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023-2026. L'objectif principal de la convention est de promouvoir le compostage en complément de la collecte des déchets alimentaires. Elle est construite autour des axes de travail suivants :

- sensibiliser, mobiliser et accompagner les différents publics vers des changements de comportements plus respectueux de l'environnement,
- participer à la réduction des déchets ménagers et assimilés,
- assurer une meilleure information et promouvoir la réduction des déchets.

Les publics ciblés sont les habitant-es de l'Eurométropole de Strasbourg, les associations gestionnaires de sites de compostage, les copropriétés, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires, etc.

Le bilan de l'année 2025 a été présenté et approuvé en comité de suivi du 5 février 2026. Conformément aux objectifs fixés dans la convention pluriannuelle, l'association a notamment :

- sensibilisé 526 personnes lors de 27 événements sur notre territoire, dont 3 stands en déchèteries mobiles, dispositif expérimenté pour la première fois cette année ;
- accompagné la création de 6 nouveaux sites de compostage partagé, animé 5 ateliers d'initiation réunissant 48 participant-es et formé 10 référent-es de site lors de 2 sessions dédiées ;

- réalisé 39 visites de suivi afin de garantir le bon fonctionnement des sites ;
- poursuivi la structuration du réseau d'acteurs-trices locaux lors notamment d'une réunion plénière du réseau RéSCUP ;
- renforcé la circularité des déchets alimentaires via l'organisation de permanences de mise à disposition de broyat (fourni par la collectivité), la réalisation de 48 livraisons de broyat et 4 évacuations de compost, en partenariat avec SIKLE, contribuant ainsi à une meilleure valorisation des ressources à l'échelle du territoire.

L'association exerce un rôle primordial sur le territoire afin de favoriser le compostage de proximité et de réduire la production de déchets alimentaires produits sur le territoire.

SOUTIEN À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Une trentaine de couches lavables suffisent à elles seules à remplacer 4 500 couches jetables. Cela permet de réduire significativement le contenu des poubelles.

Pour soutenir l'utilisation de changes lavables, l'Eurométropole de Strasbourg propose :

- une subvention de 60 € pour 100 € d'achat (neuf ou d'occasion) ou de location de couches lavables depuis 2019. **32 subventions** ont été versées en 2025 ;
- des ateliers d'information : **30 personnes** ont été sensibilisées lors de 3 ateliers et 1 stand grand public ;
- **3 semaines de test avec le prêt gratuit de kits de couches lavables multimarques** via l'association locale **Alsace Eco Service** (accompagnement, mise à disposition et lavage).



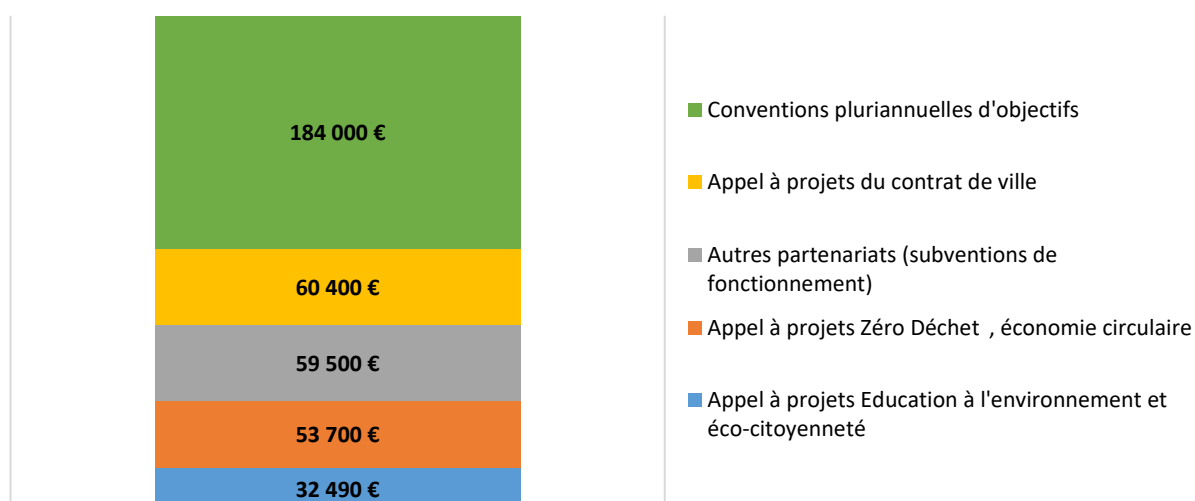
Focus : L'association Alsace Eco Services est un partenaire de longue date de l'Eurométropole de Strasbourg et réalise un travail important concernant la promotion des couches lavables sur le territoire. Avec le soutien de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de l'appel à projets Objectif Zéro déchet, l'association a pu lancer un projet de prêt gratuit de kits multimarques de couches lavables. Depuis 2014, plus de 500 familles ont pu tester gratuitement les couches lavables et 80 % des familles ayant eu la possibilité de tester plusieurs marques de couches continuent à utiliser cette solution de changes. Le dispositif de prêt est complémentaire à la subvention de la collectivité pour l'achat des couches lavables.

LA MOBILISATION ET LE SOUTIEN DES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

SOUTIENS AUX ACTEURS DU TERRITOIRE ET APPELS À PROJETS

390 090 €*

Pour soutenir les projets en faveur de la réduction des déchets



**dont 333 600€ portés par le service Collecte et valorisation des déchets, 32 490€ par la Direction des Transitions énergie climat et 24 000€ par la Direction du Développement économique et de l'attractivité.*

3 appels à projets

22 projets soutenus

146 590 € d'aides attribuées

Trois appels à projets ont été lancés pour l'année 2025 afin de soutenir les associations du territoire agissant en faveur de la gestion des déchets.

Une réelle mobilisation des acteurs est constatée sur cette thématique depuis ces dernières années, avec l'émergence de nombreux nouveaux projets et de quelques nouvelles structures, ainsi qu'avec la poursuite et la pérennisation de projets lancés et soutenus depuis plusieurs années via l'appel à projets.

▪ Appel à projets Zéro Déchet et économie circulaire :

L'appel à projets Objectif Zéro Déchet et économie circulaire vise à soutenir des associations ou structures coopératives qui agissent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et qui souhaitent développer des actions innovantes en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets.

La 7^{ème} édition de cet appel à projets a permis en 2025 de soutenir **8 projets pour un montant d'aides s'élevant à 53 700 € environ** (42 200€ portés par le service Collecte et valorisation des déchets et 11 500€ par la Direction du Développement économique et de l'attractivité).

Le bilan de l'appel à projets Zéro Déchet est très positif. Ce dispositif a favorisé l'émergence de nouveaux projets et de nouvelles structures sur le territoire, tout en soutenant de nombreuses initiatives déjà existantes. Il a permis de mobiliser un réseau dense d'acteurs, avec une cinquantaine de structures différentes accompagnées. Depuis son lancement en 2018, les sept éditions de l'appel à projets ont ainsi soutenu 85 projets, pour une enveloppe totale de plus de 560 000 €.

Les structures et projets soutenus pour 2025 :

Structure	Résumé du projet
ARTENREEL	Ateliers : couture Zéro Déchet à impact social
ATELIER CIRCULR	Ateliers valorisation des déchets organiques (surcyclage)
BRETZ'SELLE	Amélioration du réemploi, du démontage et de la revalorisation des vélos
EMMAUS CONNECT	Transition écologique & numérique : vers un numérique responsable pour les entreprises
HORIZON AMITIE	Poursuite et développement du dispositif de boutiques mobiles
LA GRENZE	Ateliers : déployer sa créativité au service du réemploi
PARACHUTES	Ateliers d'initiation au réemploi du bois
VRAC	Ateliers : valorisation et transformation de fruits et légumes de saison

▪ Appel à projets du contrat de ville

Dans le cadre du renouvellement des Contrats de ville signés en 2015 et de la stratégie nationale "Quartiers 2030", l'Eurométropole de Strasbourg et la Préfecture du Bas-Rhin ont entamé début 2023 une démarche partenariale visant à définir les engagements de l'ensemble des acteurs publics pour poursuivre la transformation des quartiers prioritaires.

L'État, l'Eurométropole de Strasbourg, les villes de Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg, et les autres partenaires du Contrat de ville renouvellent pour 2026 leur appel à projets pour soutenir les initiatives en faveur des habitant·es des 21 quartiers dits « prioritaires de la Politique de la Ville » (QPV).

En 2025, 8 structures abordant la question de la réduction des déchets ou de sensibilisation au tri et à la propreté ont été soutenues pour 60 400 €.

Les structures et projets soutenus pour 2025 :

Structure	Résumé du projet
CYBERGRANGE	Accompagnement à la réparation et au réemploi dans un lieu dédié (le Repaire) avec notamment des ateliers et une bibliothèque d'outils.
HORIZOME	Des ateliers de réparation consacrés au numérique, au petit électroménager et à la couture (HautePierre)
AMSED	Des «Repairs cafés», levier à l'inclusion des habitants d'Ampère/ Risler
Zéro Déchet Strasbourg	Déchets, mon quartier en action ! Projet mené avec l'association Samu de l'Environnement (Neuhof)
Cercle Sportif Neuhof	ZERO MEGOT cent pour cent DECOT : organisation de collecte et sensibilisation
LAPESTE	Sensibilisation aux éco gestes des familles à faible revenu dans les quartiers populaires
BRETZ'SELLE	Ateliers participatifs d'auto-réparation de vélos (Ostwald Wihrel)
CSC Victor Schoelcher	Tous ensemble pour protéger l'environnement, chaque petit effort compte (Cronembourg)

▪ Appel à projets Éducation à l'environnement et éco-citoyenneté

La direction des Transitions énergie climat lance, en parallèle de l'appel à projets Zéro déchet et économie circulaire, un appel à projets dédié aux projets pédagogiques visant à renforcer la connaissance de l'environnement et les actions de sensibilisation (animations, ateliers, conférences) autour des thématiques de l'air, de la santé environnementale, de la biodiversité, de l'eau et des déchets.

En 2025, 6 projets portant sur la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire ont ainsi été soutenus pour un montant total de 32 490 €, portés par les structures suivantes : Antigone – Un Demain Vert, Antigone – Souffel en Transition, l'association Les Compostiers du Landsberg, l'association Unis-Cités, l'Union départementale de la Confédération syndicale des familles et VRAC.

Ces 3 appels à projets ont été relancés pour l'année 2026. En octobre 2025, les candidatures ont été réceptionnées, et les auditions ont été réalisées. Des délibérations seront prises en 2026 afin de sélectionner les projets retenus.

AUTRES PARTENARIATS

Certains partenaires portent des projets qui s'inscrivent dans la durée et font l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) afin de pérenniser ces actions sur le territoire. À ce titre, le service soutient 6 acteurs pour un montant total de 184 000 € (182 000 € portés par le service Collecte et valorisation des déchets et 2 000€ par la Direction du Développement économique et de l'attractivité).

▪ Maison du Compost : cf. détails et bilan page 17

■ Eco-Manifestations Alsace

Poursuite des actions dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028. Partenariat existant depuis plus de 11 ans pour la mise en place de manifestations éco responsables.

Bilan 2025 : 36 manifestations labellisées sur le territoire dont 21 nouveaux événements, 1 salle accompagnée : football Club d'Ostwald et 2 diagnostics initiés ; 13 événements accompagnés dont Strasculture et le marché de Noël d'Ostwald ; 7 demi-journées de formations auprès des agent-es de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg (50 participant-es).

Eco-Manifestations Alsace intervient également à de multiples autres occasions :

- tenue d'un stand de sensibilisation (10 ans du Stück, journées d'été des écologistes, forum à Schiltigheim...);
- présence lors de rencontres (inauguration de la Ressourcerie, remise de prix lors des Hopl'Awards,
- formations (HEAR, Médiaschool...);
- organisation du premier RDV régional des écomanifestations à l'hôtel de la Région, de la rencontre nationale du réseau R2D2 (réseau des structures accompagnatrices des événements en France);
- mise à jour et renforcement de l'annuaire des prestataires ressources.

■ Zéro Déchet Strasbourg

Poursuite des actions dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 visant à réduire les déchets du territoire, informer, sensibiliser, mobiliser et accompagner les différents publics vers des changements de comportement.

Bilan 2025 : Zéro Déchet Strasbourg a mené de nombreuses animations à destination du grand public, avec notamment l'organisation et la coordination d'actions lors de la Semaine européenne de réduction des déchets (stands, ateliers, repair cafés et l'organisation de deux visites du site Envie 2E Strasbourg). L'association est également intervenue en milieu scolaire auprès de 22 classes et a accompagné 9 écoles dans le cadre du défi Kermesse zéro déchet. Au total, plus de 1 000 personnes, adultes et enfants confondus, ont participé à ces animations.

Par ailleurs, Zéro Déchet Strasbourg a agi auprès des commerçants en promouvant deux initiatives visant à réduire les emballages jetables : « Le bocal fait son nid » et « Dégaîne ton sac à pain ».

■ Chambre de Consommation d'Alsace

Poursuite des actions dans le cadre de la convention financière 2025, succédant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024, visant notamment à réduire la production de déchets et le gaspillage alimentaire, valoriser les initiatives locales et promouvoir des pratiques d'achat éco-responsables auprès du jeune public, des ménages et des relais locaux. La convention couvre également les thématiques de l'eau et de l'énergie.

Bilan 2025 : au total, la CCA a sensibilisé 2 400 personnes. Sur le volet réduction des déchets et gaspillage alimentaire, 44 interventions (ateliers, formations, stands et visites) ont été réalisées sur 6 communes, touchant 717 participants. Sur la thématique des achats responsables et de l'économie sociale et solidaire, 23 actions auprès du grand public et 53 actions de mobilisation de relais d'information ont permis de sensibiliser près de 600 personnes, incluant des visites Touris'Éthique, des animations sur les labels et logos, et des actions autour du commerce équitable.

■ Face Alsace

Poursuite des actions dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026, visant notamment à mieux informer sur les déchets et le gaspillage alimentaire, ainsi qu'à promouvoir la réduction des déchets au sein des foyers. La convention couvre également les thématiques de l'eau et de la sobriété énergétique.

Trois cibles principales sont touchées : le grand public, le public scolaire et les relais. En 2025, Face Alsace a sensibilisé 1 900 personnes, notamment grâce aux visites guidées de son appartement pédagogique, et a suscité un fort intérêt avec ses ateliers sur les produits ménagers. Par ailleurs, le déploiement de l'appartement pédagogique mobile a permis de toucher plus de 1 200 personnes lors d'animations d'une vingtaine de minutes dans divers lieux tels que parcs, centres médico-sociaux et centres socio-culturels. L'ensemble des supports a été adapté en version Facile à Lire et à Comprendre (FALC), pour toucher un public très hétérogène.

■ 3 nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) en 2025

3 nouvelles CPO ont été lancées en 2025, pour une durée de quatre ans :

Structure	Résumé du projet
SINE	Parcours scolaire : nos vies sans déchet en 5 demi-journées avec l'intervention de 5 associations du territoire et la visite du centre de tri.
ECO-CONSEIL	Accompagner les citoyens et les structures relais à devenir des ambassadeurs du changement.
CREATIVE VINTAGE	Des ateliers brico-récup, des boutiques éphémères du réemploi, un tiers-lieu programme Archipel 2.

■ Poursuite et renouvellement des partenariats pour 2025

Les partenariats avec les 4 associations présentées dans le tableau ci-dessous ont été renouvelés sous forme de subventions de fonctionnement, pour un soutien total de 59 500 € (49 000 € par le service Collecte et valorisation des déchets et 10 500 € par la Direction du Développement économique et de l'attractivité), afin d'assurer la continuité, le développement et la pérennisation des actions et coopérations engagées les années précédentes.

Structure	Résumé du projet
LA RENOUVELLE	Ressourcerie artistique et culturelle
LES RETOQUES	Conserverie anti-gaspillage et ateliers de sensibilisation
ALSACE ECO SERVICES	Prêt de kits de couches lavables multimarques
HALTE A L'OBSOLESCENCE PROGRAMMEE	Déploiement des Journées Nationales de la Réparation (JNR) 2025

Ils témoignent de l'alignement des missions de ces associations en matière de réduction des déchets avec les politiques menées par la collectivité.

AUTRES SOUTIENS AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE 2025

■ Mobilisation des artisan-es : le Label Répar'acteurs

Environ **70 réparateur-rices** sont **labellisé-es** sur le territoire dans le cadre de la convention de partenariat entre la Chambre de Métiers d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg pour le déploiement



du label Répar'acteurs sur le territoire (2023-2026). Cette marque de reconnaissance permet de constituer un réseau local d'artisan-es de la réparation avec pour double-objectif de faire perdurer les savoir-faire des artisan-es de la réparation et de faire évoluer les comportements des consommateur-rices en les incitant à réparer plus dans le but de réduire la production de déchets.

Trouvez un-e artisan-e labellisé-e près de chez vous : artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs

Une mobilisation et mise en valeur des répar'acteurs a également été réalisée dans le cadre des journées nationales de la réparation (Cf. temps fort).

■ Les organisations accompagnées à la structuration d'une démarche RSE

Depuis 2022, le **dispositif Start-RSE a accompagné plus de 280 structures** du territoire avec la réalisation d'un diagnostic de leurs pratiques sur les sujets liés à l'environnement, à l'économie, au social, à la gouvernance et au territoire. Ce dispositif est proposé par l'Eurométropole de Strasbourg en partenariat avec Initiatives Durables, la CCI, la CRESS, la CMA et France Active Alsace. Parmi les bénéficiaires, **68 structures ont également bénéficié d'un co-financement** à hauteur de 50% (plafonné à 1 500€) pour la mise en place d'une démarche RSE. Sur le volet « économie circulaire », ces investissements ont concerné des bilans carbone, des fresques du numérique, l'achat de composteurs, ou encore l'achat de mobilier de réemploi ou permettant l'utilisation de matériaux biosourcés.

Depuis septembre 2024, les structures du territoire peuvent désormais être accompagnées dans la mise en place d'un plan d'action RSE : 40 structures en ont bénéficié à ce jour.

■ Label éco-défi des artisan-es

Afin d'accompagner et de valoriser les entreprises artisanales qui agissent pour réduire leur impact environnemental, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d'Alsace ont lancé en 2022 le label éco-défi. Le projet est mené avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du programme Climaxion.

Pour être labellisé-es, les artisan-es doivent réaliser 3 défis dans 6 thématiques : eau, énergie, déchets, produits, transport et sociétal. Pour le renouveler, il faut valider 1 nouveau défi par an.

Garages, brasseries, boucherie, entreprises du bâtiment, salons de coiffure, reliure de livres et de nombreuses autres activités font partie des **44 lauréat-es récompensé-es lors d'une cérémonie en 2025**.

Elles et ils ont bénéficié d'un kit de communication et leurs actions ont été valorisées auprès du grand public via différents médias locaux, de l'affichage urbain, etc.

Le dispositif se poursuit en 2026. **Plus d'informations sur le label et les entreprises engagées près de chez vous : strasbourg.eu/eco-defis**



■ Réemploi dans le bâtiment et les espaces publics

Les déchets du bâtiment et des travaux publics sont responsables de trois quarts de l'ensemble des déchets générés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, ce qui représente 2 210 000 tonnes par an. Depuis 2019, l'Eurométropole porte une politique sur **le recyclage et le réemploi de ces matériaux** et agit pour créer les conditions de développement et de pérennisation de la filière locale.

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, le Relais 2D accompagne les maîtres d'ouvrage dans leur démarche d'économie circulaire via l'animation de la Charte du Réemploi qui propose aux maîtres d'ouvrage de se fixer les objectifs suivants :

- intégrer 1 % de matériaux et équipements de réemploi (en valeur financière du montant HT des travaux du chantier) ;
- valoriser 85% de déchets produits sur chantier (en tonnage).

13 maîtres d'ouvrage, dont la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, ont signé la Charte le 27 février 2025.

L'Eurométropole **accompagne également les acteurs de l'éco-système** du BTP et des **plateformes de stockage de matériaux**. 2 plateformes existent à ce jour sur le territoire : Emi & Creno et Groupe Altaïr. L'Eurométropole s'engage également en tant que maître d'ouvrage avec des **chantiers exemplaires comme le chantier de l'ancien hôpital Lyautey** dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) depuis 2024. En tout, 12 000 tonnes de matériaux (grès, briques, bois, tuiles...) seront réemployées, sur l'ensemble du projet, pour la construction et la réhabilitation des bâtiments et l'aménagement des espaces publics. La rénovation du stade de la Meinau a également été l'occasion de donner des matériaux en réemploi et d'en utiliser.

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions de terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la réduction et au tri des déchets.

SENSIBILISATION EN PORTE À PORTE

Les campagnes de sensibilisation en porte à porte concernent principalement le tri (extension des consignes de tri à tous les emballages et tri des déchets alimentaires), la bonne gestion des déchets (gestion des encombrants, information sur les déchèteries) ainsi que la réduction des déchets. Le déploiement géographique de ces campagnes suit, l'année suivante, celui du déploiement de la collecte des déchets alimentaires. Elles peuvent permettre également d'accompagner les usager·ères à l'occasion d'une modification de leur dispositif de collecte dans des quartiers spécifiques (mise en place de conteneurs enterrés).

En 2025, les ambassadrices et ambassadeurs du tri ont démarché 67 520 foyers et rencontré plus de 61 % d'entre eux soit 41 375 foyers sensibilisés. À l'occasion de ces échanges, les usager·ères sont invité·es à faire un geste supplémentaire pour le tri des déchets : 60% d'entre eux ont ainsi pris un engagement pour améliorer leurs gestes de tri. Pour les absents, après plusieurs passages, la documentation est laissée en boîte aux lettres.



Ces campagnes de sensibilisation sont réalisées à l'aide d'outils de communication qui aident l'usager·ère dans la gestion quotidienne de ses déchets. À titre d'exemple, près de 2 250 « stop pub » ont été distribués.

Dans les immeubles, le passage des ambassadrices et ambassadeurs du tri est aussi l'occasion d'effectuer un contrôle des locaux poubelles (propreté générale, état des bacs, état de la signalétique, etc.) et de mettre à jour la signalétique des consignes. Cela leur permet également d'identifier les principales erreurs de tri et d'adapter ensuite leurs conseils auprès des habitant·es. **3 255 locaux poubelles ont ainsi été contrôlés en 2025.**

Dans le cadre de ces campagnes de sensibilisation en porte à porte, **des commerces de proximité sont également démarchés par les ambassadeurs et ambassadrices du tri : 112 commerces ont ainsi été sensibilisés en 2025.**



CRÉATION ET ANIMATION D'UN RÉSEAU DE RELAIS

Les interventions auprès d'acteurs et actrices relais du territoire, en parallèle des campagnes de sensibilisation en porte à porte, contribuent au déploiement des messages en faveur de la réduction et du tri des déchets. Ainsi, depuis 2023, tout au long de l'année sont identifiées des personnes relais auxquelles il est proposé de participer au « réseau réduction et gestion des déchets ». Ces personnes relais sont des représentant-es de syndics de copropriété, de bailleurs sociaux, d'associations, des agent-es, des élu-es, et aussi des citoyen-nes rencontré-es lors la sensibilisation en porte à porte.

En 2025, 36 nouvelles personnes relais ont été identifiées et ont participé à l'un des 5 ateliers organisés. Ces rencontres ont pour objectif de sensibiliser les publics relais à la politique de réduction et de gestion des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg afin de leur permettre de diffuser l'information auprès de leur « public », mais aussi de les renseigner sur toutes les ressources et outils à leur disposition sur le territoire.

Dans la continuité de ces rencontres, il leur a été proposé d'expérimenter l'atelier "Le recyclage et zéro déchet c'est à notre portée", qui permet de comprendre les enjeux environnementaux du traitement des déchets, l'importance du tri et de la démarche zéro déchet et d'acquérir des solutions pour le quotidien.

Cela a surtout été l'occasion pour eux d'échanger avec l'animateur sur les formats et thématiques possibles de ses interventions, pour les adapter à leurs futurs événements et à leur public.



Enfin, une lettre d'information leur a été diffusée en 2025, plus particulièrement axée sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

ANIMATIONS, STANDS, ATELIERS



Plus de 267 animations, stands et ateliers ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg et ses partenaires* d'aller à la rencontre des habitant-es et agent-es pour leur présenter les solutions pour réduire trier et valoriser leurs déchets.

**partenaires : Eco Manifestations Alsace, Zéro Déchet Strasbourg, Chambre de Consommation d'Alsace, Maison du Compost, Eco-Conseil et Alsace Eco-services.*

Près de 4 800 personnes ont participé à ces événements.

Les thématiques abordées étaient variées : compostage, hygiène et beauté au naturel, produits ménagers DIY (Do It Yourself), alimentation zéro déchet, brico-récup, éco-gestes, achats éco-responsables, gaspillage alimentaire, tri et recyclage des déchets ...

Dans le cadre du déploiement de la collecte des déchets alimentaires, 68 stands d'information, dont une majorité en sortie d'écoles, ont été organisés pour renseigner les usager-ères sur cette nouvelle collecte.

Plusieurs temps forts et événements coordonnés par Zéro Déchet Strasbourg ont été soutenus par l'Eurométropole de Strasbourg avec la participation d'environ 165 personnes :

- après-midi d'ateliers DIY pour les jeunes à Horizome HautePierre :
 - fabrication de porte-clés en chambre à air : Creative Vintage
 - pancake party anti gaspi : les Retoqués
 - baume à lèvres : Zéro Déchets Strasbourg
 - exposition d'affiches d'Halte à l'Obsolescence Programmée et l'Ademe sur les DEEE ;
- un repair cafe : petit électroménager et matériel informatique/téléphonie, à Horizome, avec la Cybergrange ;
- 2 visites du site industriel Envie2 Alsace ;
- 2 ateliers spécial déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) pour des élèves de maternelles (2 classes) et élémentaire ;
- stand d'information pour le personnel de l'Eurométropole de Strasbourg.



- **Grande collecte solidaire de jouets d'occasion.**

Opération « Laisse parler ton cœur » : menée sur 2 semaines sur tout le territoire :



- co-organisée par l'Eurométropole de Strasbourg, les éco-organismes Ecosystem et Eco Maison et l'association locale Carijou ;
- 20 points de collecte et 3,5 tonnes collectées sur 2 semaines (du 14 au 29 novembre), en hausse de 44% par rapport à 2024 ; 232 hottes ont été remplies contre 161 l'année précédente ;
- 5^{ème} année consécutive sur l'EMS.

Au niveau national bilan de l'opération : 61 collectivités participantes, 696 points de collecte, 51 tonnes de jouets collectés.

- **De nombreux ateliers et conférences pour le grand public sur l'ensemble du territoire :** comment gérer les déchets sur mon événement, le recyclage et le zéro déchet, c'est à notre portée, animation au CROUS en faveur des étudiant-es, etc.

■ Programmation d'ateliers pour le grand public avec inscription en ligne :

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite intensifier l'accompagnement de ses habitant·es dans la réduction de leurs déchets.

Depuis 2023, divers ateliers sont ainsi proposés régulièrement afin de s'informer, de fabriquer des produits « zéro déchet » utiles au quotidien et de découvrir des solutions pratiques, écologiques, respectueuses de la santé et économiques.

Ces ateliers sont organisés à destination du grand public, avec inscription via un formulaire en ligne MonStrasbourg :

demarches.strasbourg.eu/ateliers-dechets



En 2025, 14 ateliers « zéro déchet » ont été proposés avec 174 participant·es au total : stand pour réduire ses déchets textiles, atelier le ménage au naturel avec fabrication de produits ménagers, ateliers zéro déchet pour ma santé avec fabrication de baume à lèvres et beewrap, ateliers « parlons couches lavables », ateliers « le zéro déchet à ma portée », stand de fabrication d'objet en liège de café, escape game anti-gaspillage alimentaire pour un public jeune, ateliers découverte des protections menstruelles lavables, etc.

Les retours restent très positifs sur ce dispositif initié en 2023.

■ Création d'un catalogue des animations destiné à nos partenaires :

Afin de clarifier notre offre d'animations, un catalogue regroupant de multiples animations-stands et ateliers gratuits a été créé et diffusé à nos partenaires (communes, centre sociaux culturels, bailleurs, Direction de territoire de la ville de Strasbourg, médiathèque, etc.). Ces derniers peuvent ainsi « commander » des animations pour leurs événements. En 2024 de nouvelles animations ont été ajoutées à ce catalogue qui en regroupe désormais plus de 40.

52 animations ont été ainsi commandées par nos partenaires cette année, qui ont permis de rencontrer 990 participant·es.



VISITES DE SITES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Les visites de sites sont une autre manière de sensibiliser les usager·ères en leur faisant découvrir « les coulisses » d'installations de valorisation des déchets.

En 2025, 24 visites du centre de tri, 6 visites de centre de méthanisation et 5 visites du centre de valorisation des déchets verts, soit 35 visites au total ont réuni près de 606 participant·es : agents de la collectivité, membres d'associations, grand public, etc.

Deux matinées portes ouvertes des sites de traitement et de valorisation des déchets, destinées au grand public ont été organisées le 22 mars et le 11 octobre et ont permis d'accueillir près de 210 personnes.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de sensibiliser le public scolaire au tri des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de toutes les écoles qui le souhaitent des malles pédagogiques en lien avec les thématiques de réduction et tri des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'animatrice Environnement accompagne les équipes pédagogiques dans la construction des projets de sensibilisation et les forme sur les thématiques et outils prêtés.

En 2025, 25 visites de sites ont été organisées, au centre de tri des déchets ménagers et au centre de valorisation des déchets verts.

La cellule Éducation à l'environnement de l'Eurométropole de Strasbourg dispose de 648 outils pédagogiques à disposition des écoles, périscolaires et associations, soit 108 références disponibles gratuitement dont 10 ressources sur l'alimentation durable et le gaspillage alimentaire et 25 sur la réduction des déchets. 20 structures ont emprunté des outils, permettant de sensibiliser plus de 800 élèves.



PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire soutient le réemploi solidaire.

DEUX EMMAÜS, OPÉRATIONNELS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Afin de privilégier le réemploi, l'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec les deux structures Emmaüs du territoire : Emmaüs Strasbourg et la Recyclerie coopérative et solidaire Emmaüs Mundo. Elles emploient plus d'une centaine de compagnons, de personnes en contrat d'insertion et/ou à durée indéterminée. En associant réemploi et emploi, ce partenariat s'inscrit dans une logique d'économie solidaire.

Les deux Emmaüs collectent des objets pour leur donner une seconde vie :

- au domicile des usager-es ;
- directement sur leurs sites ;
- dans les caissons disposés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2025 :

4 184 t

d'objets collectés par les 2 structures Emmaüs

Dont 1 745 t d'objets réemployés (soit 42 %)

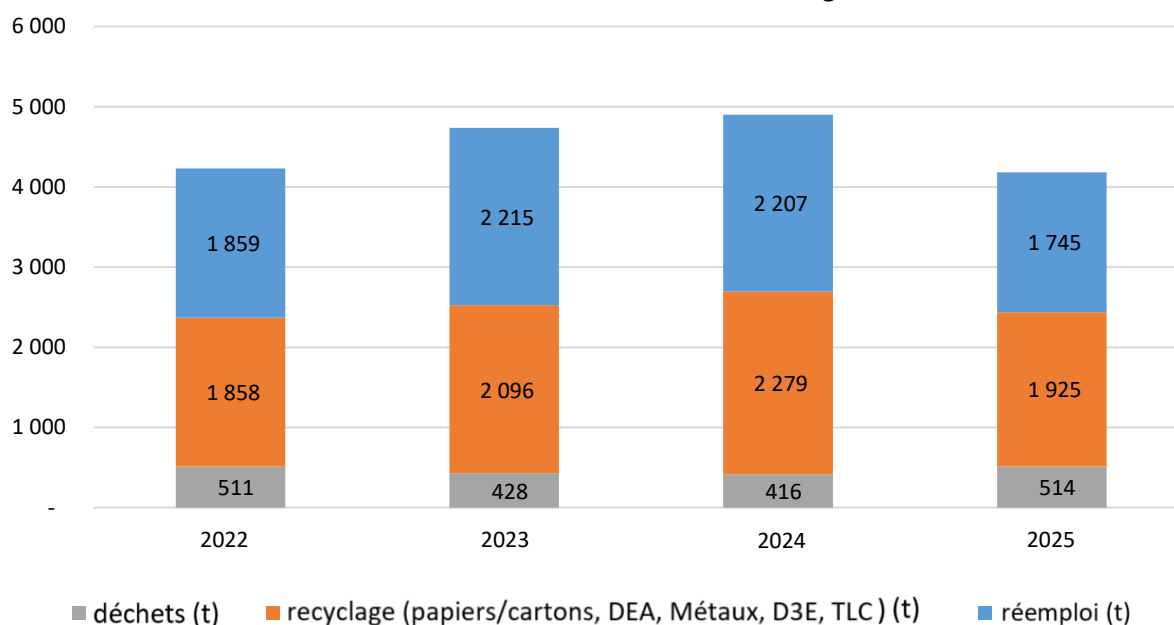
1 925 t d'objets recyclés (soit 46%)

**514 t d'objets traités en valorisation
énergétique (soit 12%)**

Evolution des tonnages collectés et valorisés en recycleries solidaires par :

- le chantier d'insertion Emmaüs Mundo'

- la Communauté Emmaüs de Strasbourg



ENVIE, DU RÉEMPLOI ET DES EMPLOIS

L'association Envie est l'un des prestataires d'Ecosystem sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle collecte, rénove, répare des appareils électriques et électroniques usagés afin qu'ils soient réemployés ou recyclés. Envie favorise également l'accès au monde du travail et à la formation aux personnes éloignées de l'emploi, en offrant une seconde vie aux équipements électriques et électroniques (D3E) usagés. Une fois rénovés, ces équipements sont revendus à petit prix.

En 2025, 2 139 tonnes de D3E ont ainsi été collectées, marquant une hausse de près de 4% par rapport à 2024, ce qui représente une moyenne de 4,2 kg/hab./an.

2 139t

de déchets d'équipements électriques
et électroniques collectés

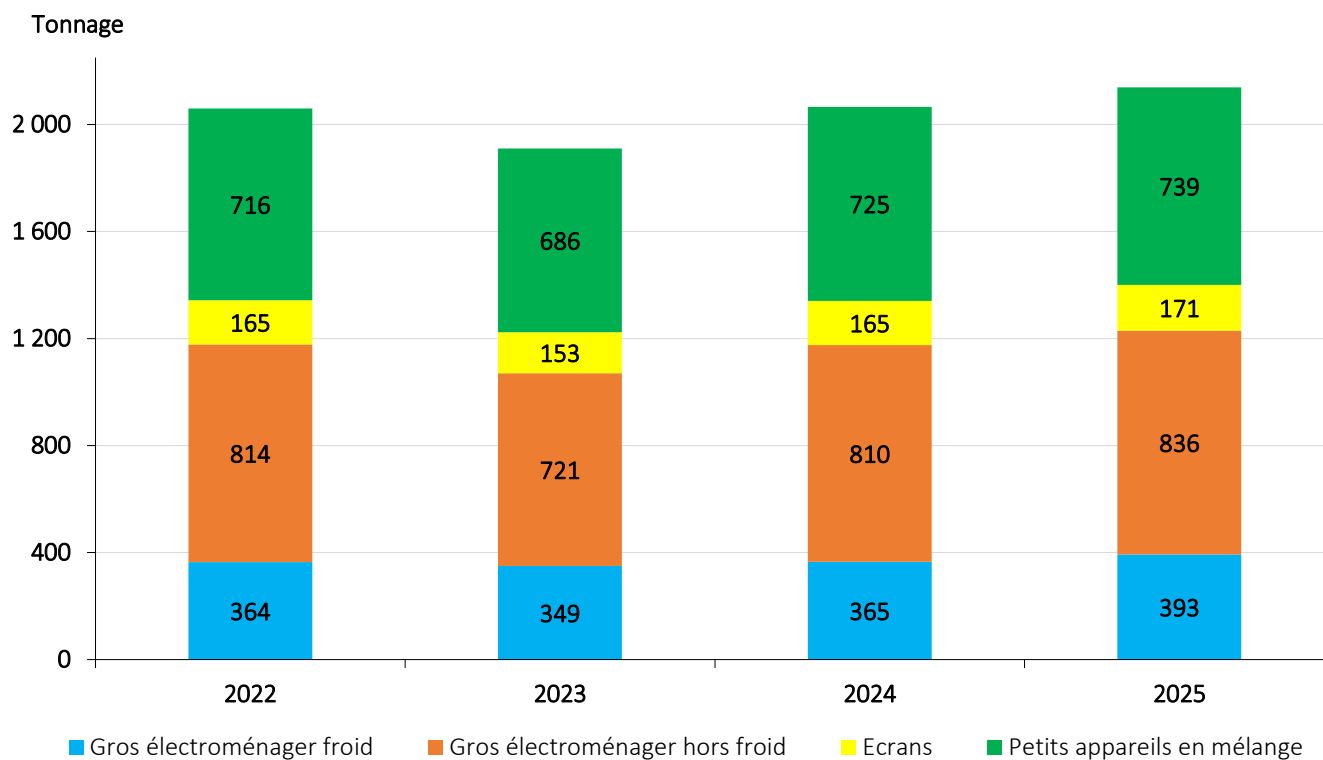
dont **572 606 appareils électriques et
électroniques collectés, soit 4,2 kg/hab/an**

1 689 t de matières recyclées

293 t de valorisation énergétique

3 865 t de CO₂ éliminées

Le graphique ci-dessous présente le bilan des D3E collectés par l'ensemble des prestataires d'Ecosystem pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg sur les 4 dernières années.





TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) font l'objet d'une collecte séparée qui comprend les produits suivants :

- tous les vêtements homme, femme et enfant ;
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...) ;
- les chaussures et articles de maroquinerie.

Sont exclus de la collecte :

- les articles non textiles ;
- les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- les chiffons usagés en provenance des entreprises.

L'Eurométropole de Strasbourg a conventionné via un service d'intérêt économique général (SIEG) avec Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, Vétis. Ces 4 structures de l'Économie Sociale et Solidaire se répartissent la collecte des TLC sur le territoire par secteur géographique. Elles mettent à disposition des conteneurs permettant une collecte séparée, organisent leur vidage et trient les produits en privilégiant la réutilisation et le recyclage.

Ces conventions s'inscrivent dans un objectif de réduction des déchets mais ont également une visée sociale. En effet, ces structures participent à la lutte contre la précarité et favorisent l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

L'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec l'éco-organisme Refashion pour développer la filière sur le territoire en lien avec les différents acteur-trices du territoire.



Refashion perçoit des éco-contributions des metteurs sur le marché pour développer la filière TLC notamment en :

- sensibilisant tous les acteur-trices ;
- accompagnant la collectivité, notamment sur la communication relative à la collecte des TLC ;
- accompagnant les acteur-trices de collecte des TLC sur l'amélioration des process et débouchés innovants, en les soutenant financièrement dans leurs activités et investissements.

Refashion comptabilise l'ensemble des flux collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, tant par l'intermédiaire des bornes de collecte situées sur le domaine public et privé que directement par les structures et lieux associatifs.

Ainsi pour 2025, ce sont 2 940 t qui ont été collectées dont 1 357 t dans les conteneurs TLC agréés par l'Eurométropole soit un ratio de de 5,7 kg par habitant-e.

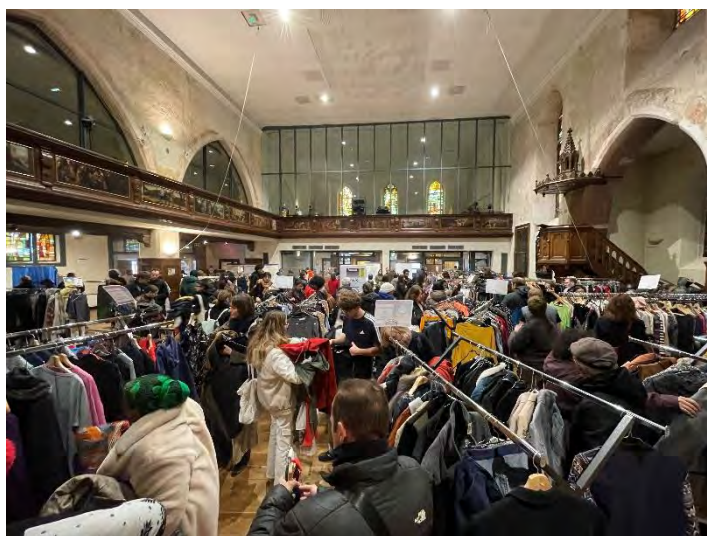
Une partie des textiles collectés est revendue dans des points de vente locaux, soutenant ainsi le réemploi et l'économie sociale.

■ Organisation de la Grande Friperie des collecteurs

Pour la 4^{ème} année consécutive, une grande friperie a été co-organisée le 29 novembre par l'Eurométropole de Strasbourg et les 4 collecteurs textiles de son territoire (Vetis, Horizon Amitié Solibat, Emmaüs Mundo et Le Relais Est). Il s'agit d'une vente solidaire de vêtements issus du réemploi, à prix libre qui a rencontré un réel succès, 3 484 pièces ont été vendues à l'occasion de cette journée.

Un geste solidaire pendant les fêtes : les vêtements vendus lors de cette braderie proviennent des 300 bornes installées sur l'espace public pour donner une seconde vie aux textiles.

Des ateliers étaient également proposés: « furoshiki » (emballages cadeaux avec des tissus de récupération) et « détricotons les textiles » avec B.a.Ba (réfléchir sur notre consommation de la mode, son impact environnemental et sanitaire, et les alternatives comme la seconde main, la réparation et l'entretien des vêtements).



RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

Un Service d'Intérêt Économique Général relatif au réemploi des équipements informatiques et téléphoniques a été mis en place sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à l'appel à projets lancé en 2023. La délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 juin 2024 a désigné les 3 reconditionneurs retenus pour les 5 prochaines années : Humanis, Envie et Desclicks, qui développent des initiatives locales exemplaires sur le réemploi, le recyclage et la promotion du logiciel libre.

Strasbourg.eu

Le numérique dans l'économie circulaire

La ville et l'eurométropole de Strasbourg s'engagent pour le réemploi des équipements informatiques et téléphoniques sur son territoire dans le cadre de sa stratégie numérique responsable.



NUMÉRIQUE EN COMMUN[S]



La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont accueilli les 29 et 30 octobre 2025 l'événement national Numérique en commun[s], rendez-vous incontournable du numérique inclusif, éthique et durable, en lieu et place de la semaine européenne du numérique responsable (SENR).

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des déchets est organisée en 3 secteurs selon une logique historique liée à la densité de population et à la fusion au 1er janvier 2017 de la communauté de communes les Châteaux (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen) avec l'Eurométropole de Strasbourg.

- **SECTEUR 1** : communes de plus de 10 000 habitant·es
- **SECTEUR 2** : communes de moins de 10 000 habitant·es
- **SECTEUR 3** : 5 communes de l'Ouest du territoire : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen

Sur ces 3 secteurs, les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.



Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
7 communes > à 10 000 habitants	21 communes < à 10 000 habitants	5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)

LA COLLECTE SÉLECTIVE ET LA COLLECTE DU VERRE

Sur les communes de plus de 10 000 habitant-es (Secteur 1) et les 5 communes de l'Ouest du territoire (Secteur 3), la collecte sélective des papiers et de tous les emballages recyclables s'effectue principalement en porte-à-porte avec des bacs à couvercle jaune. La fréquence de collecte est hebdomadaire.

Dans le cadre des actions menées pour l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, plusieurs quartiers d'habitat vertical disposent de conteneurs d'apport volontaire de proximité de surface ou enterrés en pied d'immeuble, en remplacement des bacs à couvercle jaune.

Sur les autres communes, la collecte sélective est assurée par un dispositif de conteneurs d'apport volontaire exclusivement. Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs desservis et du taux de remplissage.

Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est réalisée en apport volontaire sauf sur les 5 communes de l'Ouest du territoire.

La collecte sélective en porte-à-porte est effectuée en régie à l'exception des 5 communes de l'Ouest du territoire où les collectes des papiers/cartons, emballages recyclables et verre sont confiées à un prestataire privé.

Les collectes en apport volontaire du verre et des papiers/cartons et emballages recyclables sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations privées, sauf la collecte du verre dans le centre historique de Strasbourg et les collectes de conteneurs enterrés en pied d'immeuble (verre et papiers et emballages recyclables) qui sont réalisées en régie.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés est principalement effectuée en porte-à-porte en bacs. Cette collecte se déroule à une fréquence majoritairement hebdomadaire, seuls certains quartiers d'habitat dense et le centre historique de Strasbourg bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire.

Sur quelques sites dont la production d'ordures ménagères représente un volume trop important à collecter à une fréquence hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, des bennes sont mises à disposition en substitution des bacs à déchets.

Depuis 2012, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés en pied d'immeuble a été mise en œuvre sur plusieurs quartiers d'habitat vertical dense.

Elle est aujourd'hui progressivement développée sur d'autres quartiers d'habitat similaire avec une fréquence de collecte bi-hebdomadaire.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est principalement réalisée en régie que ce soit en porte-à-porte, en conteneurs enterrés ou en benne, à l'exception du territoire des 5 communes de l'Ouest du territoire où la prestation de collecte en porte-à-porte est confiée à un prestataire privé.

	Secteur 1 7 communes > 10 000 habitant-es		Secteur 2 21 communes < 10 000 habitant-es		Secteur 3 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)	
	Type	Fréquence	Type	Fréquence	Type	Fréquence
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés 	Bacs en porte-à-porte / Bornes enterrées en pied d'immeuble sur domaine privé	1 fois/semaine ou 2 fois/semaine (habitat dense, centre historique)	Bacs en porte-à-porte	1 fois/semaine	Bacs en porte-à-porte	1 fois/semaine
Papiers et emballages recyclables hors verre 	Bacs en porte-à-porte / Bornes enterrées en pied d'immeuble sur domaine privé / conteneur d'apport volontaire de surface et enterrés	1 fois/semaine	Bacs en porte-à-porte / Bornes enterrées en pied d'immeuble sur domaine privé / conteneur d'apport volontaire de surface et enterrés	selon le taux de remplissage	Bacs en porte-à-porte	1 fois toutes les 2 semaines
Déchets alimentaires 	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine	Bornes d'apport volontaire de surface sur domaine public	1 à 2 fois/semaine
Verre 	Conteneur d'apport volontaire de surface et enterrés	selon le taux de remplissage	Conteneur d'apport volontaire de surface et enterrés	selon le taux de remplissage	Bacs en porte-à-porte	1 fois toutes les 4 semaines
Service complet	Sous conditions		Non proposé		Non proposé	

COLLECTE EN SERVICE COMPLET

Une spécificité de l'Eurométropole de Strasbourg est de mettre en œuvre deux types de collecte en porte-à-porte : un service traditionnel où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés dans les locaux par les habitant-es et le service complet où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés par le personnel de la collectivité. Le service complet est assuré sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant-es sous certaines conditions.

Ce service évite la gêne occasionnée par la présence des bacs sur la voie publique. Il nécessite des équipes renforcées avec deux agent-es supplémentaires.

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

La collecte des déchets alimentaires est réalisée en points d'apport volontaire (bacs placés dans des bornes) collectés 2 fois par semaine par un prestataire privé.

Les bacs et abris-bacs font l'objet d'un rinçage systématique après chaque vidage. Celui-ci est réalisé en même temps que la collecte par un véhicule spécifiquement équipé de lances rotatives assurant le nettoyage de l'intérieur du bac à l'aide d'eau chaude sous haute pression. Une lance haute pression intégrée au véhicule permet le rinçage des abris-bacs.

Des campagnes de lavage (au printemps et à l'automne) sont également réalisées en complément. Celles-ci permettent un nettoyage plus approfondi des équipements, le décollage des affiches, le retrait des graffitis et une maintenance préventive des abris-bacs. Lors de ces campagnes, un véhicule de lavage dédié suit immédiatement le camion de collecte.

 60 Équipes de collecte en porte-à-porte	 650 Conteneurs à verre	 10 Conteneurs à cartons
 1 744 Bornes à déchets alimentaires	 390 938 Habitant·es bénéficient de la collecte sélective en porte-à-porte sur tout le territoire.	
 58 120 Bacs pour la collecte sélective	 117 294 Bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles	 2 786 Bacs pour la collecte du verre
Conteneurs enterrés en pied d'immeubles		
 268 Conteneurs à ordures ménagères résiduelles	 254 Conteneurs à papiers et emballages hors verre	 63 Conteneurs à verre

Nombre de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés

Communes	Nombre d'habitant.es (année 2025)	Nombre de bacs d'ordures ménagères	Nombre de bacs de collecte sélective	Nombre de bacs de collecte du verre	Zone
ACHENHEIM	2 759	959	996	914	3
BISCHHEIM	18 993	3 401	2 442	0	1
BLAESHEIM	1 564	661	0	0	2
BREUSCHWICKERSHEIM	1 333	528	548	522	3
ECKBOLSHEIM	6 956	2 322	7	0	2
ECKWERSHEIM	1 392	615	0	0	2
ENTZHEIM	2 527	962	0	0	2
ESCHAU	5 903	2 110	0	0	2
FEGERSHEIM	5 767	2 156	0	0	2
GEISPOLSHEIM	8 197	3 001	1	0	2
HANGENBIETEN	1 881	623	686	655	3
HOENHEIM	12 352	3 008	2 405	0	1
HOLTZHEIM	3 747	1 369	0	0	2
ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	28 794	6 288	5 360	0	1
KOLBSHEIM	1 069	373	396	351	3
LA WANTZENAU	5 799	2 508	0	0	2
LAMPERTHEIM	3 399	1 212	0	0	2
LINGOLSHEIM	20 987	4 576	3 839	0	1
LIPSHEIM	2 705	982	0	0	2
MITTELHAUSBERGEN	2 419	807	0	0	2
MUNDOLSHEIM	5 464	2 026	0	0	2
NIEDERHAUSBERGEN	1 758	662	0	0	2
OBERHAUSBERGEN	6 250	1 612	1	0	2
OBERSCHAEFFOLSHEIM	2 620	990	0	0	2
OSTHOFFEN	823	324	349	344	3
OSTWALD	14 808	2 791	2 555	0	1
PLOBSHEIM	4 505	1 741	1 677	0	2
REICHSTETT	5 077	1 934	0	0	2
SCHILTIGHEIM	35 156	6 708	4 772	0	1
SOUFFELWEYERSHEIM	8 303	2 728	0	0	2
STRASBOURG	296 150	53 546	32 086	0	1
VENDENHEIM	6 370	2 335	0	0	2
WOLFISHEIM	4 242	1 436	0	0	2
		117 294	58 120	2 786	
TOTAL	530 069			178 200	



DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
ET DÉCHETS ASSIMILÉS COLLECTÉS (SUR LES 3 SECTEURS)

106 342 t

d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés

- 2 026 t

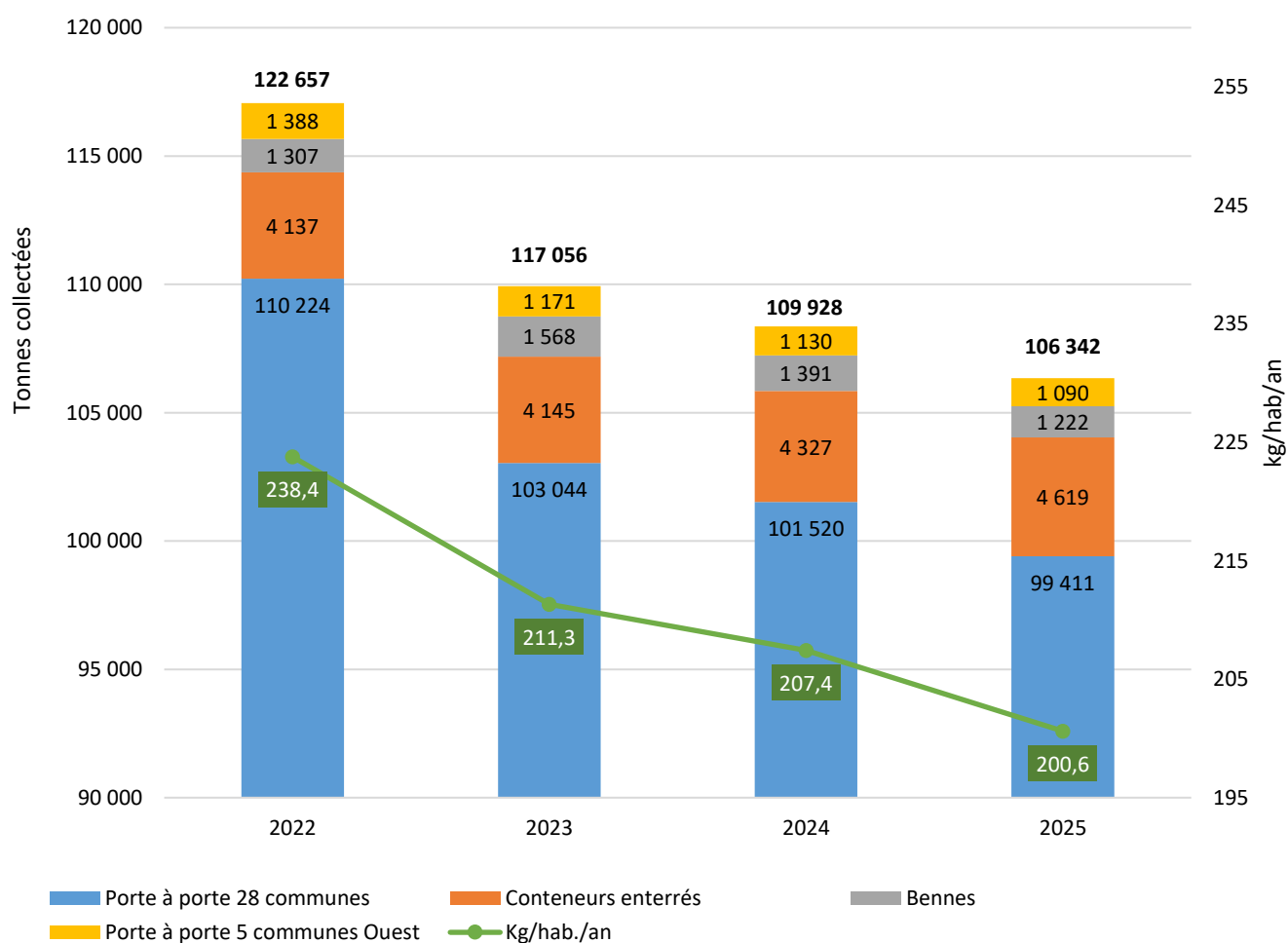
d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés par rapport à 2024

200,6 kg/hab./an

d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés

La quantité globale des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectée sur l'ensemble du territoire continue de diminuer légèrement par rapport à 2024 avec un ratio à l'habitant-e de 200,6 kg/hab. d'ordures ménagères en 2025 soit -1,9 % (207,4 kg/hab. en 2024). Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des dispositifs de collecte : porte-à-porte, apport volontaire enterré, bennes en substitution de bacs.

Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés



COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 1)

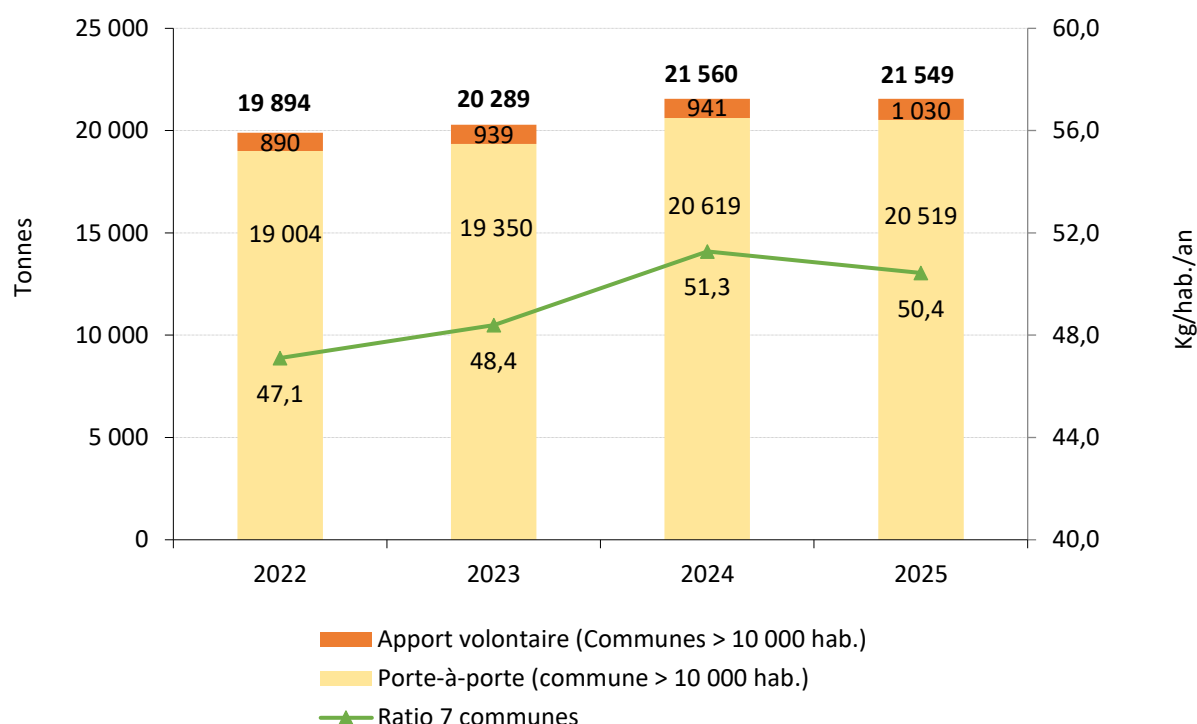
Réalisée sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es via les poubelles à couvercle jaune ou les sacs de tri (lorsque la configuration des locaux ne permet pas de mettre des bacs jaunes), la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange est le mode de collecte sélective principal sur ce territoire. Cette collecte concerne, depuis le 1^{er} janvier 2023 (mise en place de l'extension des consignes de tri), l'ensemble des papiers, cartons, et emballages.

En complément, des conteneurs d'apport volontaire de proximité (conteneurs de surface ou conteneurs enterrés en pied d'immeuble) sont déployés en remplacement du service en porte-à-porte dans des secteurs d'habitat vertical où cette solution est plus adaptée compte-tenu des volumes de déchets à stocker et pour garantir la qualité du tri. Les deux dispositifs sont donc complémentaires sur le territoire des 7 communes de plus de 10 000 habitant·es.



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES > 10 000 HABITANT·ES

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)



La quantité totale de recyclables collectés sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant·es en porte-à-porte et en apport volontaire reste stable avec 21 549 tonnes de matériaux collectés en 2025 par rapport à 21 560 tonnes en 2024. Compte tenu de l'augmentation de la population, le ratio est ainsi porté à 50,4 kg/ habitant·e en 2025, contre 51,3 kg/ habitant·e en 2024.

C'est sensiblement le même tonnage qui a été collecté en porte-à-porte en 2025 qu'en 2024 : 20 519 tonnes et 20 619 tonnes. Ce tonnage englobe les 239 tonnes collectées dans le cadre de l'expérimentation de la collecte en sacs de tri sur le territoire de Plobsheim.

Le tonnage collecté en apport volontaire augmente quant à lui 9,5 % avec 1 030 tonnes collectées par rapport à 941 tonnes en 2024.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 2)

Sur les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es (hors 5 communes Ouest), la collecte sélective en apport volontaire est historiquement l'unique mode de collecte des papiers et emballages recyclables en mélange (papiers, cartons, emballages hors verre). Des expérimentations y ont également été menées en 2024 et 2025 en vue de faciliter le geste de tri.

Elles ont consisté en :

- la mise en place de conteneurs d'apport volontaire dédiés uniquement à la collecte des cartons pour Vendenheim, Reichstett, Plobsheim et Achenheim (qui fait partie des 5 communes de l'ouest du territoire et dont le point est abordé dans le chapitre suivant). 54 tonnes ont été collectées pour ce flux ;
- l'amélioration de l'ergonomie et de l'accessibilité des points d'apport volontaire à Vendenheim et Reichstett ;
- une expérimentation de la collecte sélective en porte à porte en sacs de tri (et une réduction de la fréquence de la collecte des ordures ménagères) à Plobsheim (239 tonnes collectées) et Achenheim.



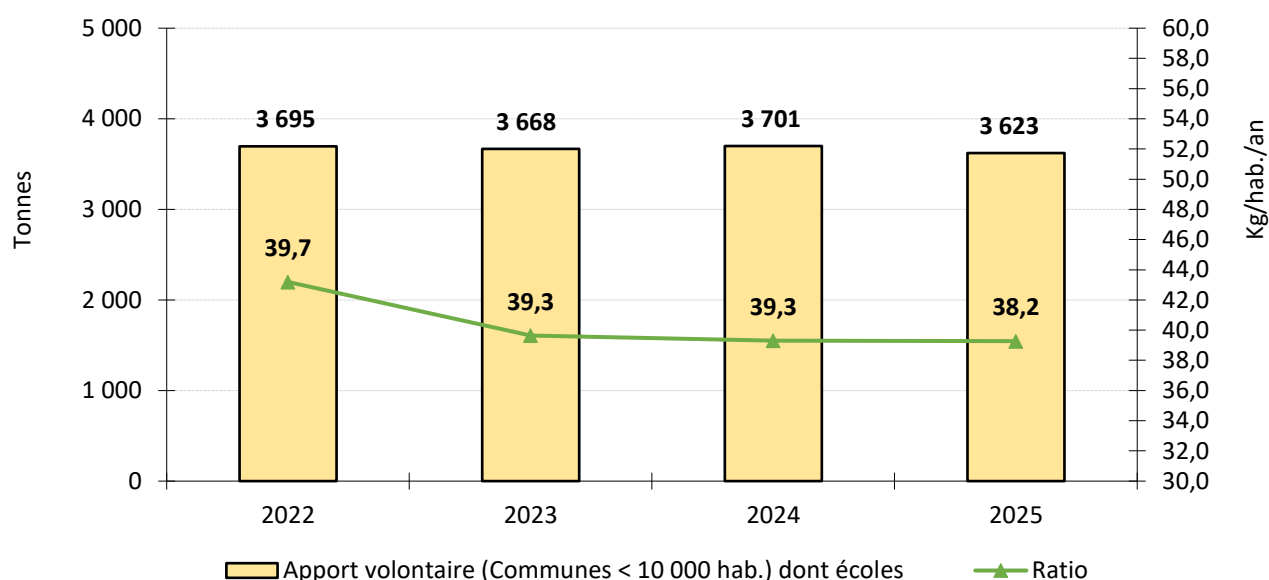
Les résultats de cette expérimentation ont montré que la collecte en porte à porte et par quinzaine du tri sélectif, couplée à un changement de fréquence de collecte des ordures ménagères (elles sont donc alternées), permettait une augmentation significative des quantités triées (+ 20%, qui sont un transfert du bac d'ordures ménagères). La quantité d'apport en bornes biodéchets a aussi augmenté de près de 50%. Une bonne perception de ces modalités a été confirmée par une enquête de satisfaction réalisée sur 600 personnes.

Le point d'attention principal reste le taux d'erreur de tri qui est supérieur en porte à porte par rapport à l'apport volontaire.

Ces résultats, présentés à l'ensemble des Maires début 2025, ont abouti à la délibération du 23 mai 2025, actant le déploiement de ces nouvelles modalités de collecte dans l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants avant fin 2027.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)



La quantité de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10 000 habitant-es reste globalement stable avec 3 623 tonnes par rapport à 3 701 tonnes en 2024 (-2,1 %). Rapportée à l'habitant-e, la quantité collectée est à 38,2 kg/hab./an.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (SECTEUR 3)

Sur les 5 communes de l'Ouest du territoire, la collecte sélective s'effectue en porte-à-porte. Cette collecte est réalisée une fois tous les quinze jours. Elle a diminué de 4 % avec 449 tonnes collectées contre 464 tonnes en 2024 ce qui représente 59,8 kg/hab. S'ajoute à cette collecte, 11 tonnes de cartons collectés via les conteneurs expérimentaux en apport volontaire dédiés à ce flux de déchets. Soit un total de 460 tonnes et un ratio de 58,5 kg/hab.

460 t

449 t en porte à porte + 11 t de cartons en apport volontaire
de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 5 communes

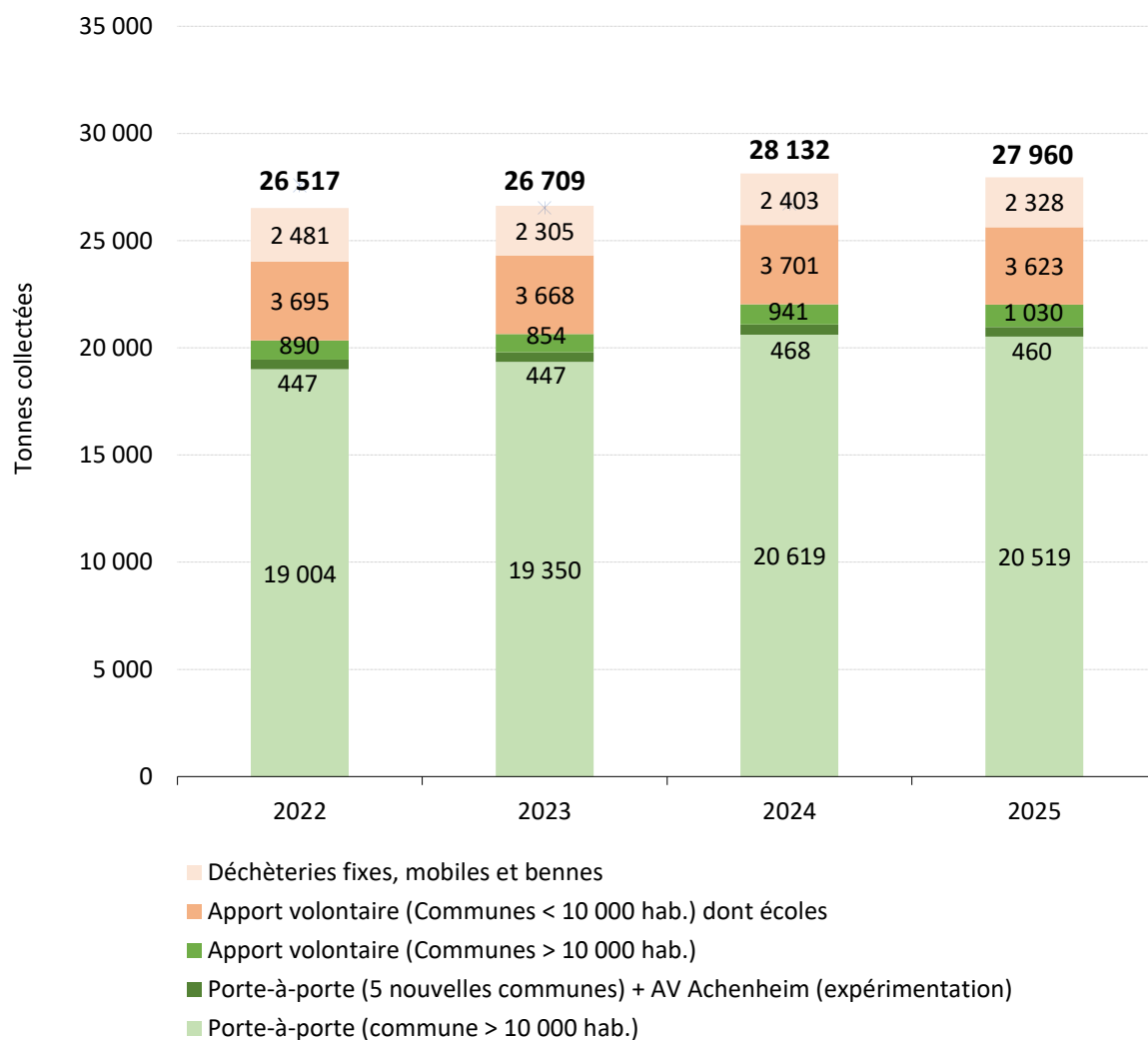
58,5

kg/ hab./an

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE SÉLECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)

Les tonnages collectés tous dispositifs confondus sont stables (-0,6 %).



27 960 t

de matériaux recyclables (hors verre)
tous dispositifs de collecte confondus
(porte à porte, apport volontaire, déchèteries, écoles)

52,7

kg/hab./an

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les déchets non conformes aux consignes de tri, collectés avec les papiers et emballages recyclables produisent sur la chaîne de tri des refus qui ne peuvent être recyclés et doivent être incinérés à l'unité de valorisation énergétique (UVE).

La quantité de refus de tri livrée à l'unité de valorisation énergétique est de 9 075 tonnes en 2025 contre 9 643 tonnes en 2024. Elle représente pour 2025 un taux de refus de 32,5% contre 34,3% en 2024. Il est à noter qu'il s'agit des refus de tri livrés à l'UVE avec un possible effet de stockage/déstockage depuis le centre de tri.

32,5 %

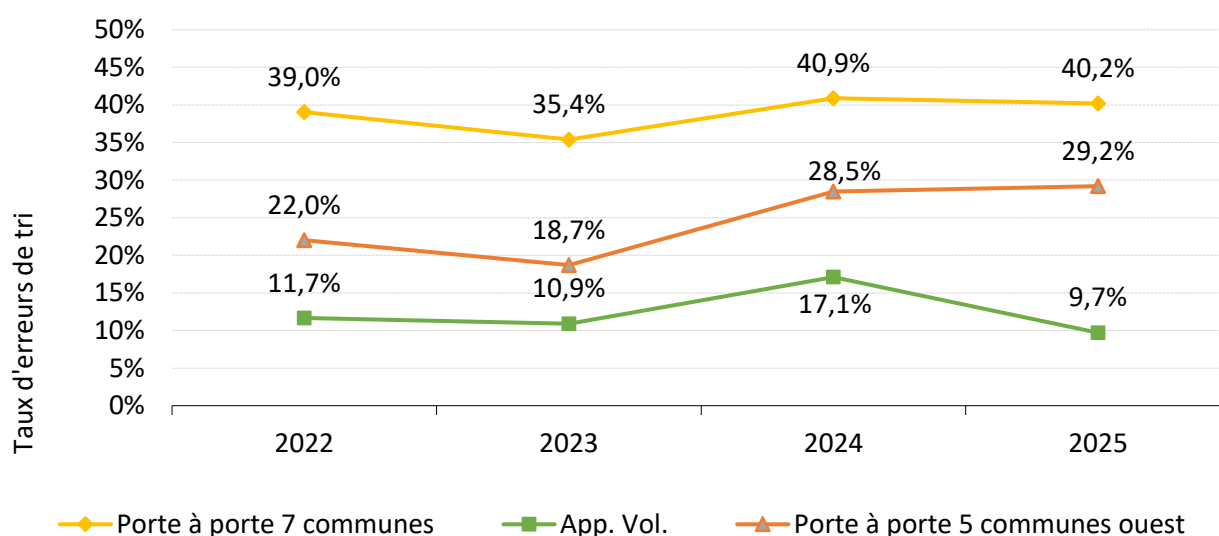
de refus de tri sur l'ensemble des collectes
(porte-à-porte, apport volontaire, déchèteries, écoles)

TAUX D'ERREURS DE TRI EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE

(PAPIERS, CARTONS, EMBALLAGES HORS VERRE)

La qualité de la collecte sélective est également évaluée à partir d'échantillons prélevés régulièrement au niveau du centre de traitement où sont acheminés les déchets recyclables collectés.

Ces échantillons, représentatifs des différents modes de collecte (porte-à-porte, apport volontaire, écoles...) sont analysés afin de mesurer le poids de chaque catégorie de matériaux recyclables collectés et le poids de déchets non conformes aux consignes de tri. On établit ainsi un taux moyen d'erreurs de tri en fonction du type de collecte.

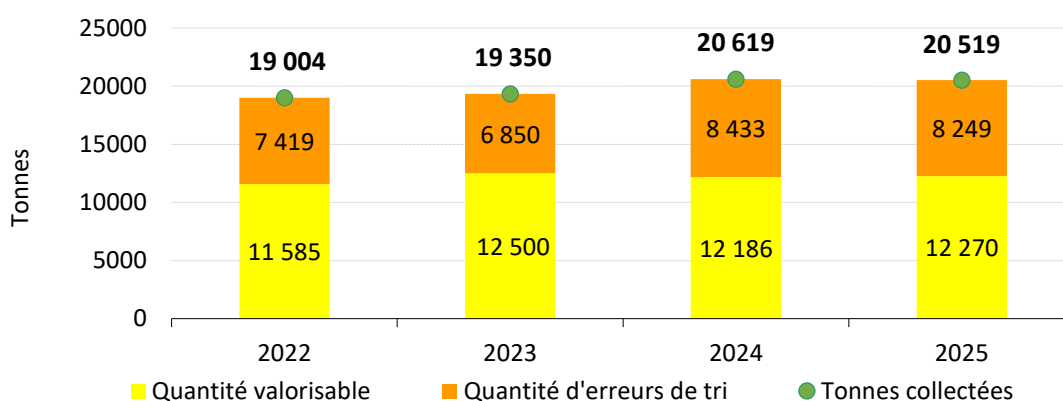


L'ensemble de la qualité du tri se maintient en 2025. La collecte en porte à porte comptabilise un taux d'erreurs de tri quasiment similaire à l'année précédente. Il est de 40,2 % sur les 7 communes de plus de 10 000 habitant-es (40,9 % en 2024) et de 29,2 % pour les 5 communes Ouest du territoire (28,5% en 2024).

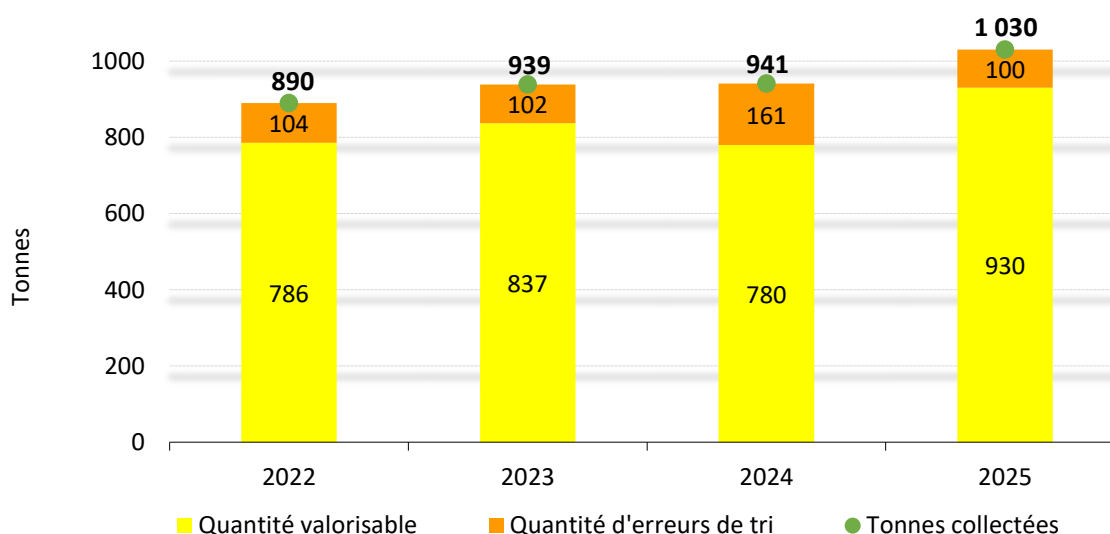
Le taux d'erreur de tri mesuré sur la collecte en apport volontaire est de 9,7 % en 2025 (17,1 % en 2024).

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANT-ES (SECTEUR 1)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN PORTE-À-PORTE EN TONNES/AN



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 21 549 tonnes de matériaux collectés au total en porte-à-porte et apport volontaire sur le territoire des 7 communes, 13 200 tonnes de matériaux sont valorisables. Ce poids représente 31 kg de matériaux valorisables sur les 50,4 kg collectés par habitant·e.

13 200 t

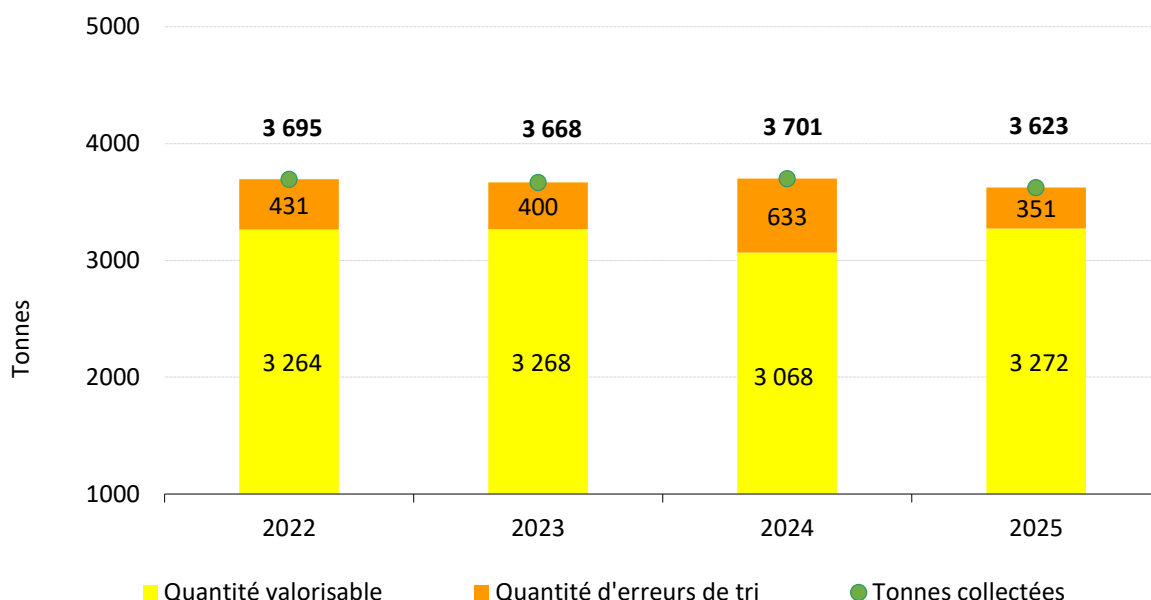
de matériaux valorisables
sur communes > 10 000hab
soit **31 kg/hab./an**

30,9 %

d'erreurs de tri en moyenne
(porte-à-porte et apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANT·ES (SECTEUR 2)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 3 623 tonnes de matériaux collectés en apport volontaire dans les 21 communes de moins de 10 000 habitant·es, 3 272 tonnes sont valorisables, ce qui permet de récupérer l'équivalent de 34,5 kg/hab./an de matériaux valorisables sur les 38,2 kg/hab./an collectés.

3 068 t

de matériaux valorisables sur
communes < 10 000hab
soit **34,5kg/hab./an**

9,7 %

d'erreurs de tri en moyenne
(apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (SECTEUR 3)

Le taux d'erreurs de tri pour la collecte en porte-à-porte sur le territoire des 5 communes Ouest du territoire s'élève à 29,2 %. Appliqué aux tonnages collectés, cela représente 326 tonnes valorisables pour 460 tonnes collectées en 2025.



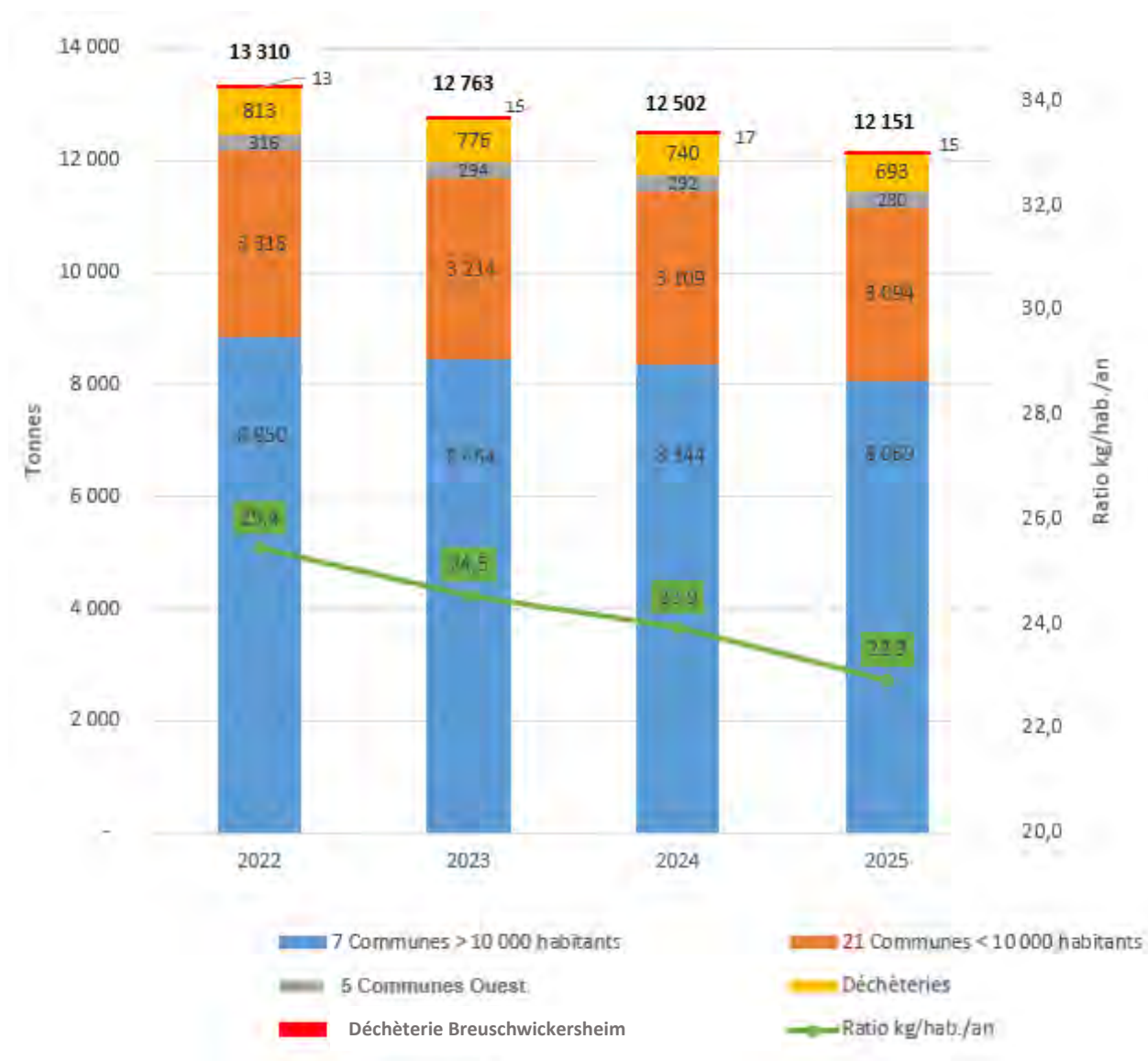
LA COLLECTE DU VERRE



Les quantités de verre collectées continuent de diminuer progressivement (-2,8 % en 2025 par rapport à 2024). Le territoire des 7 communes de plus de 10 000 habitant·es compte aujourd'hui un conteneur pour 742 habitant·es, la performance n'est que de 18,9 kg/hab./an (19,8 kg/hab./an en 2024).

Les communes de moins de 10 000 habitant·es sont dotées d'un conteneur pour près de 511 habitant·es et atteignent une performance de 32,6 kg/hab./an.

VERRE : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES



LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Toutes les bornes dédiées à la collecte des déchets alimentaires ont été déployées sur l'ensemble du territoire, à raison d'une pour 300 habitants et les résultats de la collecte des déchets alimentaires sont très encourageants. En 2025, les ratios de collecte de ces déchets sont compris entre 11 et 22 kg/an/hab. selon les communes. L'objectif initial de 12kg/an/hab. est donc dépassé.

Il convient toutefois de poursuivre les actions de communication pour inscrire le geste de tri dans la durée, en effet le gisement total de déchets alimentaires est estimé à 50kg/an/hab. ce qui signifie qu'il reste encore des habitant·es à convaincre de participer à cette nouvelle collecte et que le geste doit être renforcé.

1 744

bornes de collecte des déchets alimentaires
sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

6 146 t

de déchets alimentaires collectés

entre 3 et 5 %

d'erreurs de tri

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS FLUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	Habitant·es	Papiers/cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques						
	Base pop° SINOE 2025 * (prise au 1er janvier 2026)	Nbre de conteneurs dont cartons	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire	Tonnage bennes	Total collecte sélective** (tonnes)	Kg/an/hab.
Blaesheim	1 564	5	313	-	67	-	67	42,9
Eckbolsheim	6 956	17	409	-	184	-	184	26,4
Eckwersheim	1 392	6	232	-	67	-	67	48,5
Entzheim	2 527	13	194	-	147	-	147	58,1
Eschau	5 903	22	268	-	235	-	235	39,8
Fegersheim	5 767	18	320	-	235	-	235	40,7
Geispolsheim	8 197	27	304	-	281	-	281	34,3
Holtzheim	3 747	11	341	-	143	-	143	38,2
Lampertheim	3 399	14	243	-	130	-	130	38,1
Lipsheim	2 705	7	386	-	113	-	113	41,8
Mittelhausbergen	2 419	5	484	-	71	-	71	29,2
Mundolsheim	5 464	21	260	-	247	-	247	45,2
Niederhausbergen	1 758	6	293	-	76	-	76	43,3
Oberhausbergen	6 250	23	272	-	261	-	261	41,7
Oberschaeffolsheim	2 620	18	146	-	127	-	127	48,3
Plobsheim	4 505	3	1 502	239	31	-	269	59,8
Reichstett	5 077	30	169	-	230	-	230	45,3
Souffelweyersheim	8 303	24	346	-	293	-	293	35,3
Vendenheim	6 370	35	182	-	388	-	388	60,9
Wantzenau (La)	5 799	17	341	-	193	-	193	33,2
Wolfisheim	4 242	13	326	-	105	-	105	24,9
Total 21 communes	94 964	335	283		3 623		3 623	38,1
Achenheim	2 759	2	-	143	11	-	154	51,7
Breuschwickersheim	1 333		-	146	-	-	146	60,7
Kolbsheim	1 069		-		-	-		
Hangenbieten	1 881		-	161	-	-	161	59,4
Osthoffen	823		-		-	-		
Total 5 nouvelles communes	7 865	2		449	11		460	57,1
Bischheim	18 993	5		892	15		907	47,8
Hoenheim	12 352	-		670	-		670	54,2
Illkirch- Graffenstaden	28 794	3		1 526	22		1 548	53,8
Lingolsheim	20 987	4		1 086	9		1 095	52,2
Ostwald	14 808	-		587	-		587	39,6
Schiltigheim	35 156	12		1 712	43		1 755	49,9
Strasbourg	296 150	133		14 046	384		14 430	48,7
Collectes en pied d'immeuble		254			557		557	
Total 7 communes	427 240	411		20 519	1 030		21 549	50,4
Apport volontaire déchèteries		13			120		120	
Bennes papiers/cartons						2 207	2 207	
Total Eurométropole de Strasbourg	530 069	761		20 968	4 785	2 207	27 960	52,7

* La commune de Plobsheim a poursuivi l'expérimentation de la collecte sélective en sacs de tri (239 tonnes) associée à la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire pour le carton.

	Habitant·es	Verre					
	Base pop° SINOE 2025* (prise au 1er janvier 2026)	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport en apport volontaire**	Total collecte du verre	Kg/an/hab.
Blaesheim	1 564	4	391	-	59	59	37,6
Eckbolsheim	6 956	9	773	-	164	164	23,6
Eckwersheim	1 392	5	278	-	55	55	39,6
Entzheim	2 527	9	281	-	121	121	48,0
Eschau	5 903	9	656	-	236	236	39,9
Fegersheim	5 767	8	721	-	168	168	29,2
Geispolsheim	8 197	14	586	-	252	252	30,7
Holtzheim	3 747	6	625	-	143	143	38,2
Lampertheim	3 399	8	425	-	97	97	28,6
Lipsheim	2 705	7	386	-	101	101	37,2
Mittelhausbergen	2 419	3	806	-	47	47	19,5
Mundolsheim	5 464	13	420	-	224	224	41,0
Niederhausbergen	1 758	2	879	-	78	78	44,5
Oberhausbergen	6 250	12	521	-	193	193	30,9
Oberschaeffolsheim	2 620	6	437	-	94	94	35,8
Plobsheim	4 505	12	375	-	138	138	30,7
Reichstett	5 077	10	508	-	124	124	24,4
Souffelweyersheim	8 303	13	639	-	254	254	30,6
Vendenheim	6 370	20	319	-	253	253	39,6
Wantzenau (La)	5 799	11	527	-	214	214	36,9
Wolfisheim	4 242	5	848	-	79	79	18,7
Total 21 communes	94 964	186	511		3 094	3 094	32,6
Achenheim	2 759	-	-	81	-	81	29,4
Breuschwickersheim	1 333	-	-	102	-	102	42,5
Kolbsheim	1 069	-	-		-		
Hangenbieten	1 881	-	-	96	-	96	35,7
Osthoffen	823	-	-		-		
Total 5 nouvelles communes	7 865			280		280	35,6
Bischheim	18 993	24	791	-	258	258	13,6
Hoenheim	12 352	12	1 029	-	264	264	21,4
Illkirch-Graffenstaden	28 794	31	929	-	683	683	23,7
Lingolsheim	20 987	20	1 049	-	407	407	19,4
Ostwald	14 808	18	823	-	244	244	16,5
Schiltigheim	35 156	37	950	-	549	549	15,6
Strasbourg	296 150	309	958		5 588	5 588	18,9
Collectes en pied d'immeuble		63			75	75	
Total 7 communes	427 240	514	831		8 069	8 069	18,9
Apport volontaire déchèteries		14			708	708	
Bennes papiers/cartons							
Total Eurométropole de Strasbourg	530 069	714	742	280	11 871	12 151	22,9

	Habitant·es	Déchets alimentaires					
	Base pop° SINOE 2025* (prise au 1er janvier 2026)	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte à porte	Tonnage en apport volontaire**	Total collecte des biodéchets	Kg/an/hab.
Blaesheim	1 564	4	391	-	22	22	13,8
Eckbolsheim	6 956	31	224	-	117	117	16,8
Eckwersheim	1 392	7	199	-	18	18	13,1
Entzheim	2 527	11	230	-	44	44	17,6
Eschau	5 903	21	281	-	74	74	12,6
Fegersheim	5 767	20	288	-	81	81	14,0
Geispolsheim	8 197	27	304	-	113	113	13,8
Holtzheim	3 747	13	288	-	45	45	11,9
Lampertheim	3 399	14	243	-	56	56	16,4
Lipsheim	2 705	11	246	-	44	44	16,2
Mittelhausbergen	2 419	7	346	-	34	34	13,9
Mundolsheim	5 464	23	238	-	83	83	15,1
Niederhausbergen	1 758	6	293	-	29	29	16,5
Oberhausbergen	6 250	22	284	-	82	82	13,2
Oberschaeffolsheim	2 620	10	262	-	46	46	17,7
Plobsheim	4 505	16	282	-	85	85	18,8
Reichstett	5 077	20	254	-	81	81	15,9
Souffelweyersheim	8 303	29	286	-	105	105	12,7
Vendenheim	6 370	30	212	-	118	118	18,5
Wantzenau (La)	5 799	25	232	-	126	126	21,8
Wolfisheim	4 242	18	236	-	56	56	13,2
Total 21 communes	94 964	365	260		1 458	1 458	15,4
Achenheim	2 759	12	230	-	56	56	20,4
Breuschwickersheim	1 333	5	267	-	23	23	17,6
Kolbsheim	1 069	4	267	-	18	18	16,4
Hangenbieten	1 881	7	269	-	28	28	15,1
Osthoffen	823	4	206	-	18	18	22,3
Total 5 nouvelles communes	7 865	32	246		144	144	18,3
Bischheim	18 993	55	-	-	214	214	11,2
Hoenheim	12 352	43	-	-	152	152	12,3
Illkirch-Graffenstaden	28 794	103	-	-	105	105	3,6*
Lingolsheim	20 987	63	-	-	135	135	6,5*
Ostwald	14 808	60	-	-	200	200	13,5
Schiltigheim	35 156	111	317	-	438	438	12,5
Strasbourg	296 150	912	325		3 300	3 300	11,1*
Collectes en pied d'immeuble							
Total 7 communes	427 240	1 347	246		4 544	4 544	13,7
Apport volontaire déchèteries						-	
Bennes papiers/cartons							
Total Eurométropole de Strasbourg	530 069	1 744	249	-	6 146	6 146	11,6

*Le déploiement de la collecte des biodéchets dans ces communes s'est achevé courant 2025.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Afin d'améliorer la qualité de la collecte sélective, la collectivité a été amenée à adapter des dispositifs de collecte à l'habitat vertical dense sensible. Ainsi, au cours des dernières années, la collecte en conteneurs enterrés et la collecte en conteneurs d'apport volontaire de surface à proximité des habitations ont été consolidées sur les secteurs où la collecte traditionnelle en bacs présente des difficultés et s'avère inadaptée.

Ces dispositifs doivent permettre :

- de développer les performances de tri des déchets sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur l'habitat sensible : objectif d'un retour à un taux de refus de tri de 20 % ;
- de rendre plus accessibles les points de collecte et de tri des déchets ;
- d'améliorer la propreté des espaces communs et les conditions de travail des personnels d'entretien et des agent-es de collecte.

IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC

L'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte sélective et le verre représente des investissements importants. Afin de limiter les coûts d'investissement de départ et les coûts de fonctionnement, des critères d'implantation ont été instaurés permettant de maîtriser les dépenses.

Ces critères sont les suivants :

- risque de vandalisme avéré (zone habitat sensible, incendies ou renversement de conteneurs déjà constatés) ;
- proximité d'habitation et risques de nuisances sonores avérées ;
- densification du réseau en zone d'habitation : mise en place dans le cadre de nouvelles constructions et non en substitution notamment.

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE DE SURFACE DE PROXIMITÉ

Le déploiement du dispositif de conteneurs d'apport volontaire de surface de proximité est une réponse à la mauvaise qualité du tri enregistrée dans l'habitat vertical dense. Ces conteneurs sont identiques à ceux utilisés pour la collecte sélective en apport volontaire dans les 21 communes de L'Eurométropole de Strasbourg de moins de 10 000 habitant-es (hormis les 5 communes de l'Ouest du territoire) mais implantés selon un maillage plus fin.

Ce dispositif basé sur le geste volontaire permet de maintenir la bonne qualité du tri en évitant que le contenu soit souillé par des déchets ménagers résiduels. Avec en moyenne 80 % d'erreurs de tri dans les bacs à couvercle jaune, il convenait d'agir pour revenir au plus près des valeurs nationales proches de 20%.

Ainsi, le taux d'erreurs de tri dans les conteneurs d'apport volontaire de déchets recyclables a évolué entre 2023 et 2025, passant de 15,3 % à 25,3 % en 2024, pour atteindre finalement un taux de **21,1 % en 2025**. Ces variations confirment la pertinence du dispositif tout en soulignant la nécessité de sensibiliser en continu les habitant-es, notamment lors des évolutions des modes de collecte, afin d'améliorer durablement la qualité du recyclage.

Le nombre total de conteneurs déployés pour ce type de collecte est de 129.

LA COLLECTE ENTERRÉE EN PIED D'IMMEUBLE, SUR DOMAINE PRIVÉ

Un dispositif de collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble pour la collecte du verre, des papiers/cartons et emballages recyclables et des déchets ménagers résiduels est installé sur plusieurs quartiers au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce dispositif de collecte vise à remplacer les bacs en porte-à-porte (papiers/cartons et emballages recyclables et déchets ménagers résiduels) par des conteneurs enterrés implantés sur le domaine privé. Il permet de mieux intégrer la gestion des déchets dans l'espace urbain dense, d'améliorer la qualité du tri et de limiter l'impact des actes de vandalisme.

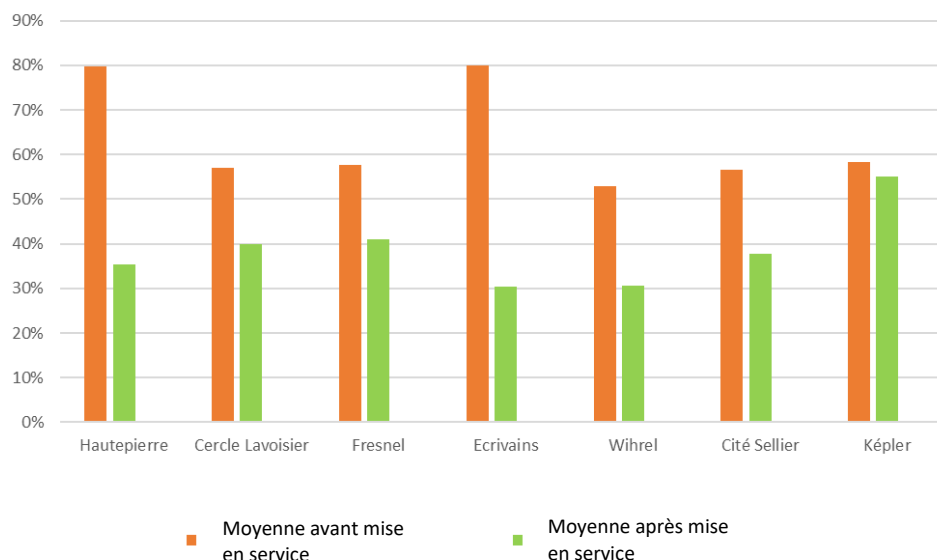
585

Conteneurs enterrés en pied d'immeuble en service

En 2025, le taux de refus de tri sur ces secteurs se stabilise à 41,1% contre 41,2% en 2024. Il est rappelé que ce taux pouvait atteindre 80 % avec la collecte en bacs.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du taux d'erreurs de tri avant et après la mise en place de ce dispositif de collecte. En moyenne, le taux d'erreurs diminue de près de 40%.

Évolution du taux d'erreurs de tri après la mise en place de conteneurs enterrés



Ces conteneurs sont installés sur le domaine privé. Une convention est établie avec les gestionnaires d'immeuble pour chaque projet afin de définir les conditions de financement et d'entretien des conteneurs.

Depuis 2012, **585 conteneurs d'apport volontaire** ont été installés dans plusieurs quartiers de l'agglomération strasbourgeoise :

- à Strasbourg, ils équipent une partie de Hautepierre ainsi que les secteurs suivants : Cercle Lavoisier, Cité Sellier, Elsau, Fresnel, Hohberg (partiellement), Kepler, Mâcon, Rotterdam, Singrist, Spender et Tarade/Belges ;
- à Schiltigheim, les quartiers des Écrivains, des Généraux et de Tassigny en sont dotés ;
- à Ostwald, les quartiers du Kirchfeld et du Wihrel bénéficient de ces installations ;
- à Bischheim, le quartier du Guirbaden est équipé.

Ces conteneurs desservent au total **8 520 logements**.

Face aux nombreuses sollicitations des communes et des bailleurs pour l'installation de conteneurs enterrés, un plan de déploiement a été élaboré en 2017 pour projeter des implantations jusqu'en 2026. Il recense l'ensemble des secteurs éligibles à l'étude de la collecte enterrée en pied d'immeuble répondant aux critères suivants :

- secteur d'habitat dense où la collecte en bacs présente des difficultés et ne donne pas de résultats satisfaisants en matière de collecte sélective ;
- prise en compte des programmes de rénovation des secteurs : ESPEX (cf. ci-après) et NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) ;
- prise en compte des choix et capacités des gestionnaires d'immeubles, dans le cadre de secteurs cohérents de collecte.



Le projet ESPEX concerne la résidentialisation des espaces publics aujourd'hui gérés par les bailleurs. Ce programme de réaménagement des espaces avant rétrocession dans le domaine public, piloté par la Direction de l'Urbanisme et des territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, intègre, pour certains secteurs de ce projet, la fourniture et la pose des conteneurs enterrés. Au regard du nombre de demandes, une nouvelle programmation des opérations est à envisager de manière à lisser la charge de travail pour les services de la collectivité impliqués dans la mise en œuvre de conteneurs enterrés.

LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg compte 7 déchèteries fixes. La déchèterie située à Breuschwickersheim est réservée exclusivement aux résidents des 5 communes Ouest qui y ont accès grâce à un badge strictement personnel. Depuis le passage de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au 1er janvier 2023, l'autorisation d'accès des professionnels des 5 communes à cette déchèterie a été supprimée à l'instar des autres déchèteries du territoire.

La plupart des communes de moins de 10 000 habitant-es (hors les 5 communes de l'ouest du territoire) bénéficient de l'installation ponctuelle d'une déchèterie mobile sur leur territoire. Ce dispositif est installé sur site une journée par mois, sauf de décembre à février, où il est implanté une fois dans le trimestre compte-tenu de la faible fréquentation en période hivernale. De plus, ce service est complété d'avril à novembre par une déchèterie mobile spéciale végétaux.

Ces installations ont pour objectifs de :

- proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs ;
- favoriser le recyclage ;
- limiter le nombre de dépôts sauvages.



Secteur 1

7 communes > à 10 000 habitant·es

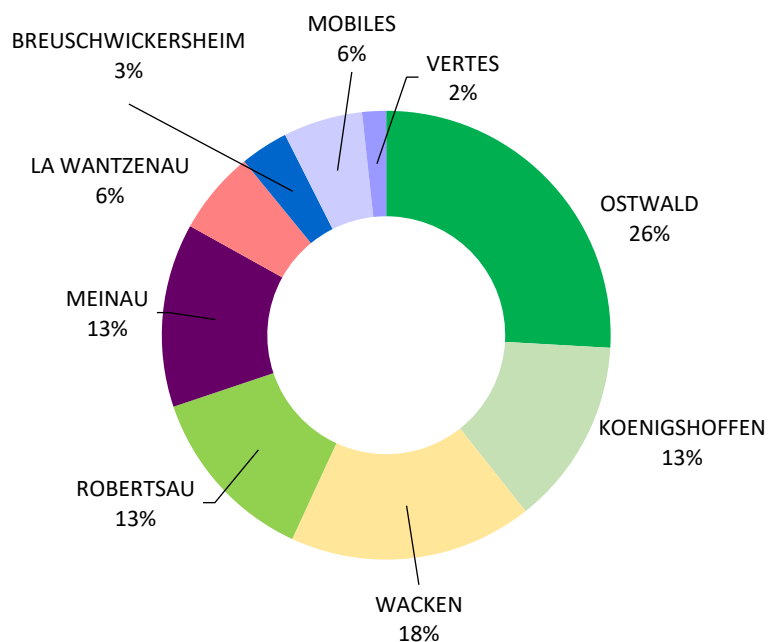
Secteur 2

21 communes < à 10 000 habitant·es

Secteur 3

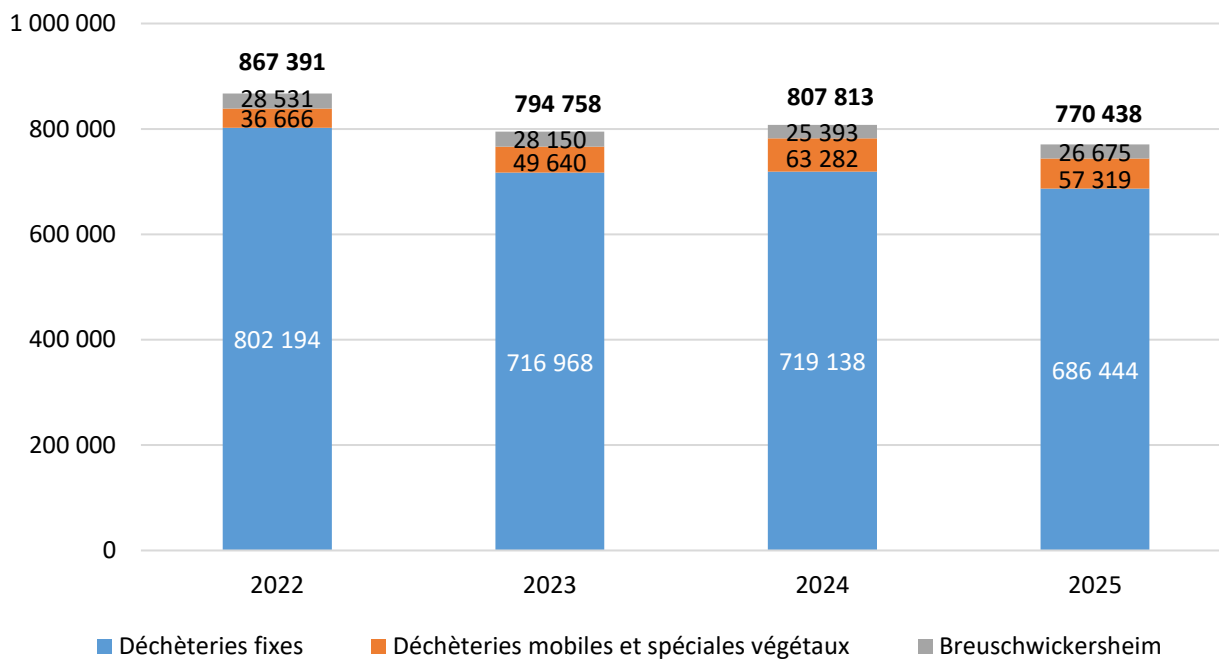
5 communes de l'ouest du territoire
(Achenheim, Breuschwickersheim,
Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen)

Répartition de la fréquentation (nombre d'entrées) selon les sites



Remarque : Breuschwickersheim accès limité aux 5 communes Ouest

Évolution de la fréquentation en déchèteries (en nombre d'entrées)



La fréquentation en déchèteries, en moyenne, diminue de 4,6 % en 2025. C'est la fréquentation des déchèteries mobiles et spéciales végétaux qui diminue le plus (- 9,4 %) et notamment celles spéciales végétaux avec - 22,5 %.

44 918 t

collectées en déchèteries

770 438

entrées en déchèteries

74 %

de recyclage matière
des déchets collectés

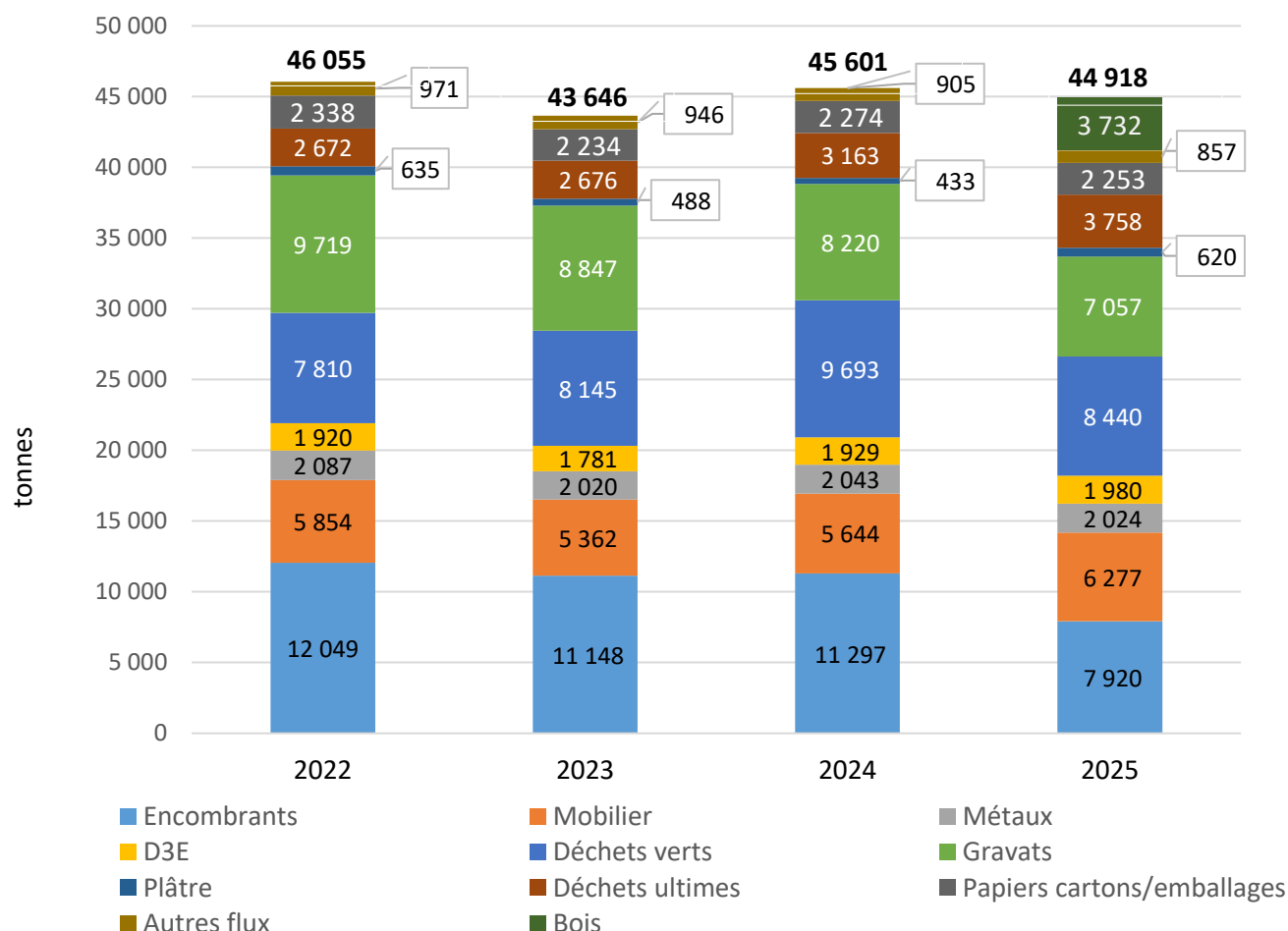
SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

En lien avec l'évolution de la fréquentation, nous observons également pour 2025 une diminution du tonnage global collecté en déchèteries : 45 601 tonnes en 2024 contre 44 918 tonnes pour 2025. Cette diminution s'observe principalement sur deux flux :

- les **gravats**, qui passent de 8 220 tonnes en 2024 à 7 057 tonnes en 2025 (-14 %) ;
- les **déchets verts**, qui passent de 9 693 tonnes en 2024 à 8 440 tonnes en 2025 (-13 %).

À l'inverse le flux plâtre a augmenté de 43%, passant de 433 tonnes en 2024 à 620 tonnes en 2025. Les déchets ultimes ont progressé de 19 %.

Évolution des quantités de déchets collectés (7 déchèteries fixes, déchèteries mobiles et vertes)



Déchèteries fixes et tonnages collectés



Bilan d'activité des déchèteries

	WACKEN Église Rouge	OSTWALD La Vigie	LA WANTZ. G. Cuvier	KOENIGSHOFF A. Lemire	ROBERTSAU Lubeck	MEINAU Fédération	Breusch- wicksheim	MOBILES Mobiles	VERTES Vertes	TOTAL en tonnes
Fréquentation	135 160	199 494	46 356	103 596	99 837	102 001	26 675	44 046	13 273	770 438
Batteries	4,5	10,6	1,9	7,9	1,2	5,5	0,0			31,7
Bois	851,3	1 165,0	340,7	705,8		669,7				3 732,6
Bouchons en liège *		2,0								2,0
Emballages	8,1	22,2	43,0	23,7	8,4	15,2				120,5
D3E	405,2	455,0	119,5	349,7	190,1	402,5	57,6			1 979,6
Déchets ultimes	605,3	1 004,8	279,0	580,1	421,9	814,3	52,7			3 758,2
Déchets verts	1 233,8	1 923,7	899,9	1 006,5	718,1	754,8	553,3	806,2	543,4	8 439,7
Encombrants	1 233,1	1 468,2	425,6	967,4	1 387,2	1 075,30	380,0	983,2		7 920,0
Lampes et ampoules	1,1	1,9	0,7	1,0	0,8	1,4	0,3			7,2
Gravats	1 141,3	1 881,7	581,0	990,9	571,9	995,5	318,2	576,2		7 056,7
Huiles moteurs	7,2	17,0	5,7	10,7	5,0	11,2	3,6	6,92		67,2
Huiles végétales	3,0	6,3	1,3	3,6	1,1	1,8	1,7	3,1		21,8
Métaux	355,7	487,2	136,4	308,4	191,8	270,1	70,2	204,7		2 024,5
Mobilier	1 346,3	1 400,0	341,8	1 158,9	706,0	1 189,6	134,1			6 276,7
Papier carton	444,3	448,7	191,3	317,8	291,6	302,9	69,9	65,6		2 132,2
Piles	2,4	3,3	1,4	2,2	1,5	3,4	0,7			14,8
Plâtre	143,1	202,6		115,7		137,1	21,8			620,3
Radiographies	0,8	0,7	0,3	0,6	0,7	0,8				3,8
Verre	147,8	139,7	77,5	113,5	113,2	101,9	14,8			708,3
TOTAL	7 934,2	10 640,8	3 446,8	6 664,4	4 610,5	6 752,8	1 678,9	2 646,0	543,4	44 917,8
Moyenne / apport en Kg	58,70	53,33	74,36	64,33	46,18	66,20	62,94	60,07	40,94	
Part d'activité de chaque site	18%	24%	8%	15%	10%	15%	4%	6%	1%	

Taux de recyclage matière 74,03%

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants regroupent tous les déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en charge par la collecte habituelle en bacs. Plusieurs solutions existent pour les évacuer de manière responsable, en privilégiant d'abord la reprise en magasin (pour l'électroménager par exemple) ou le réemploi notamment (don aux associations). Lorsque ces solutions ne sont pas envisageables, les déchèteries, présentées précédemment, sont clairement identifiées comme le moyen permettant une valorisation maximum de ces déchets, avec un taux de recyclage matière de plus de 74 %.

Enfin, la collecte occasionnelle sur rendez-vous permet de proposer un service complémentaire aux usager·ères pour les déchets ménagers lourds et volumineux qui ne peuvent être transportés jusqu'en déchèterie.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

La collecte des objets encombrants est réalisée sur rendez-vous. Ainsi, lorsqu'un·e résident·e de l'Eurométropole de Strasbourg souhaite évacuer un objet encombrant, il/elle doit préalablement prendre contact avec le service Collecte et valorisation des déchets pour convenir d'une date où celui-ci sera autorisé à être présenté en bordure de voie publique pour son enlèvement.

Le dispositif de prise de rendez-vous a évolué en cours d'année 2024. Au départ, uniquement proposé sur appel téléphonique, les résidents·es de l'Eurométropole ont désormais la possibilité de faire leur démarche au moyen d'un formulaire en ligne à l'adresse demarches.strasbourg.eu/proprete/rendez-vous-encombrants/ ou en scannant le QR code suivant :



Cette démarche permet de réserver immédiatement et directement son jour de collecte. L'usager·ère est informé·e et orienté·e dès sa demande vers les solutions les plus adaptées en fonction du type de déchet dont il souhaite se débarrasser.

Seuls les objets dont le poids ou le volume ne permettent pas le transport par l'usager·ère jusqu'en déchèterie peuvent être pris en charge par cette collecte.

Dès la demande, les déchets de type électroménager sont identifiés afin d'être collectés séparément pour être recyclés (30 % des appels concernent des déchets électroménagers qui ont suivi la filière de recyclage). En dehors des métaux, collectés également séparément pour être recyclés, les autres objets encombrants collectés en mélange sont dorénavant apportés sur le site du prestataire SARDI où ils sont triés mécaniquement afin d'en augmenter la valorisation matière. Avant 2025, ils étaient broyés et faisaient uniquement l'objet d'une valorisation énergétique.

COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS (RDV) Service non payant

Quand faire appel à ce service ?
Ce service est destiné à la collecte occasionnelle des déchets ménagers très lourds ou très volumineux, ceux que vous ne pouvez manipuler seul ou qui ne rentrent pas dans le coffre de votre voiture. Ces déchets seront broyés et valorisés en énergie.

Comment prendre rendez-vous ?

SUR INTERNET via notre formulaire en ligne - **À PRIVILÉGIER**

En accédant via le lien ci-dessous : demarches.strasbourg.eu/proprete/rendez-vous-encombrants/

Ou scannez le QR code ci-contre pour accéder au formulaire en ligne

PAR TÉLÉPHONE pour planifier la date d'enlèvement avec notre service.

Si vous résidez à
Bischheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim, Strasbourg

appelez le :
03 68 98 78 21
du lundi au vendredi - de 7h30 à 12h

Si vous résidez
sur les autres communes de
l'Eurométropole de Strasbourg

appelez le :
03 68 98 51 90
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le jour du rendez-vous :

- Votre présence n'est pas obligatoire mais néanmoins souhaitée
- Vous déposez vos déchets encombrants devant votre domicile à partir de 6h de manière à ne pas gêner la circulation
- Pour des raisons d'organisation, seuls les déchets encombrants validés lors de votre demande seront enlevés.



ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS SUR RENDEZ-VOUS

Face à l'augmentation des dépôts sauvages de déchets observée depuis plusieurs années, la collectivité a mis en place différents outils visant, d'une part, à mieux informer les habitant-es sur les solutions existantes pour l'évacuation des déchets encombrants dans de bonnes conditions (réemploi, déchèteries, collectes sur rendez-vous, plaquette « Mes encombrants, je les recycle ») et, d'autre part, à faciliter le signalement des dépôts sauvages sur la voie publique.



Ces signalements peuvent notamment être effectués sur l'application StrasApp (pour Strasbourg) ou via demarches.strasbourg.eu/interventions-signalements/signaler-un-depot-sauvage/

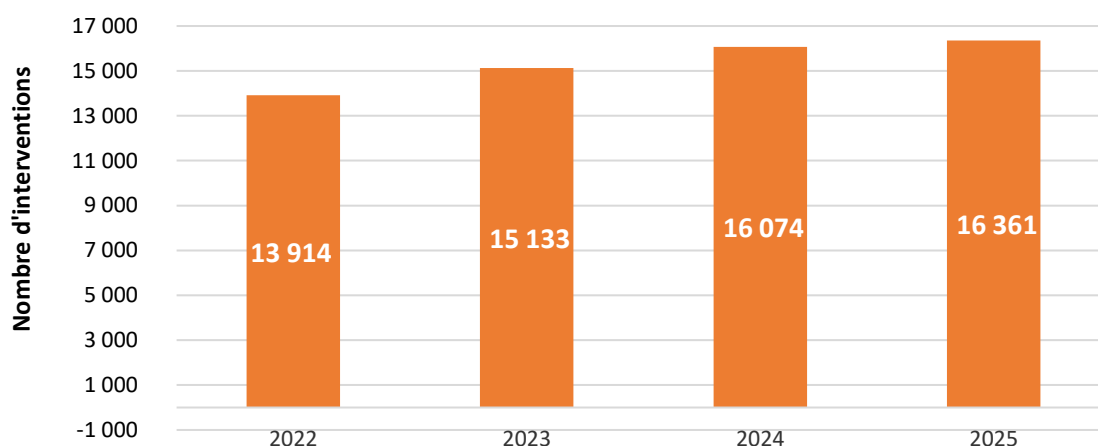
Ces actions de sensibilisation à la gestion des encombrants ont eu un impact important sur l'évolution des demandes d'interventions.

En 2025, elles semblent se stabiliser avec **16 361 interventions enregistrées** sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole, ce qui représente une **augmentation de 2 % par rapport à 2024** (16 074 demandes).

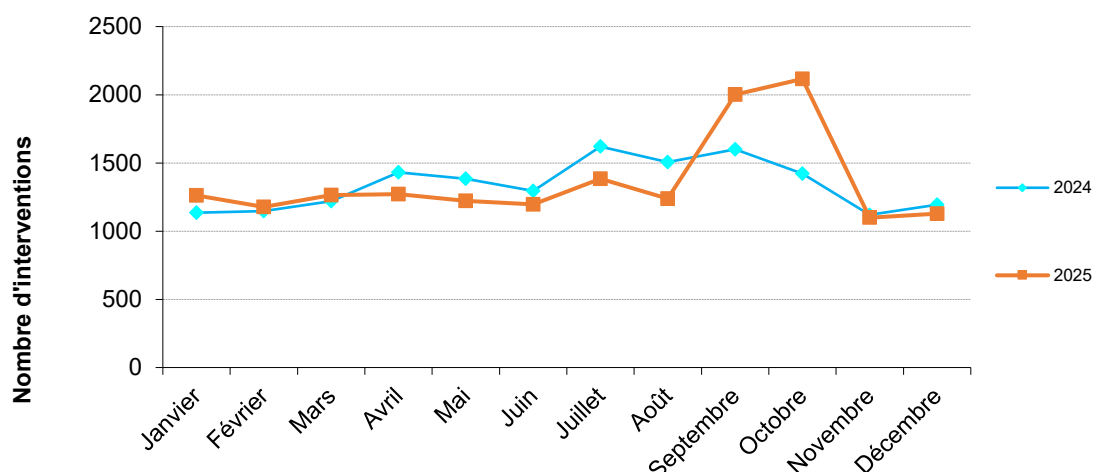
16 361

interventions sur rendez-vous
sur l'ensemble du territoire

Évolution de la collecte des objets encombrants sur rendez-vous



Évolution mensuelle des interventions sur rendez-vous (2024/2025)



Si le nombre de demandes d'intervention se stabilise, la part consacrée à l'enlèvement des dépôts sauvages représente toujours une proportion importante de l'activité : en moyenne 35% des interventions y sont consacrées en 2024 et en 2025.

LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS EN HABITAT SENSIBLE

Sur certains quartiers d'habitat vertical sensible, des collectes hebdomadaires ou bimensuelles d'objets encombrants sont organisées avec les mêmes moyens que les collectes sur rendez-vous, afin d'évacuer les dépôts sauvages accumulés dans les espaces communs des bailleurs. Ces dispositifs sont complétés par la mise à disposition régulière ou ponctuelle de bennes et permettent d'assurer, en lien avec les bailleurs, la sécurisation des immeubles et des espaces ouverts alentours.

Ces déchets encombrants issus de dépôts sauvages et collectés en mélange sont destinés au broyage avant incinération ou, depuis cette année, triés mécaniquement pour augmenter leur valorisation matière.



Fin 2023, une expérimentation a été engagée avec EMI-CRENO, entreprise d'insertion, pour le tri, le démantèlement et la valorisation d'une partie des encombrants collectés en bennes chez les bailleurs. Il s'agissait pour la collectivité, par l'utilisation d'un marché d'insertion et de qualification professionnelle, d'améliorer la valorisation de ces déchets collectés en mélange et pour l'entreprise, avec ce dispositif à destination exclusive d'une population féminine, de faciliter l'accès à des activités salariées et le retour à l'emploi durable de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Cette expérimentation, engagée fin novembre 2023, s'est poursuivie en 2024 et 2025.

Afin de développer la valorisation matière de ces déchets, les bailleurs sont également encouragés à trier en amont les objets qui peuvent être recyclés (cartons, déchets électriques et électroniques, métaux notamment) et à veiller à traiter séparément les déchets qui ne peuvent être broyés et incinérés (gravats, pneus et autres déchets dangereux). Ces actions ont conduit à une diminution importante du

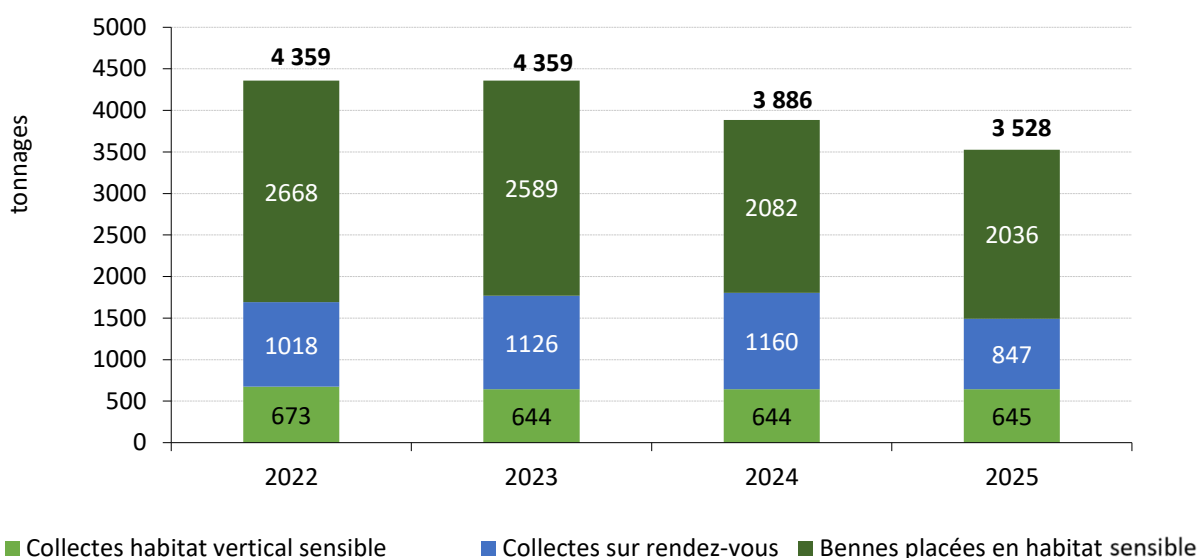
tonnage des encombrants collectés en bennes (- 19,5% en 2024 et -2,20% en 2025) et à une rationalisation du nombre de placements de bennes qui se poursuivra en 2026.

Toutefois, ces placements de bennes sont maintenus sur l'habitat vertical sensible ; ils représentent encore en tonnage la part la plus importante des déchets encombrants collectés (58 %). En 2025, les actions en faveur du développement du tri en amont de ces collectes se poursuivent, l'évolution du mode de traitement doit permettre par un tri mécanisé, de valoriser au maximum ces déchets après collecte.

3 528 t

d'encombrants collectés (métaux compris)

Évolution des tonnages d'objets encombrants et métaux collectés en fonction des dispositifs



Les tonnages collectés par les 3 dispositifs (bennes, appel, collectes en habitat sensible) diminuent de 9% en 2025 avec 3 528 tonnes collectées contre 3 886 tonnes en 2024.

LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Ils sont collectés et triés dans un objectif de valorisation matière maximale (bois, plastiques, métaux, etc.) voire de valorisation énergétique.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECOMAISON

Ecomaison (anciennement Eco-mobilier) est l'éco-organisme agréé par l'État chargé de la collecte, du recyclage et de la valorisation des meubles et de la literie. En 2022, son périmètre s'est élargi aux jouets, aux articles de bricolage et de jardin ainsi qu'aux produits et matériaux de construction. Il a été agréé par l'État pour la période 2024-2029.

Les objectifs fixés pour cette période sont notamment les suivants :

- taux de collecte : 45% en 2024, 48% en 2026 et 51% en 2028 ;
- taux de valorisation : 90% en 2024, 92% en 2026 et 94% en 2028 ;
- réemploi et réutilisation de 120 000 tonnes d'éléments d'ameublement à l'horizon 2030.

La collectivité a renouvelé en 2024 son contrat territorial de collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) avec Ecomaison pour une durée de 6 ans. Ce contrat permet de bénéficier d'un soutien opérationnel et financier sur la filière.

6 277 t

de DEA collectés

LE DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

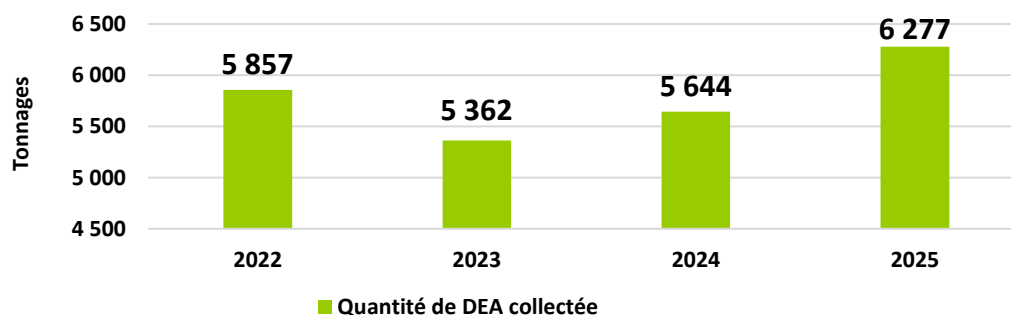
La collecte des DEA en fin de vie s'effectue sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg par différents dispositifs : bennes en déchèteries fixes, bennes en déchèteries mobiles et collecte en porte-à-porte.

Pour les déchèteries fixes, Ecomaison assure la prise en charge opérationnelle de la collecte des DEA via la fourniture de contenants, leur transport et le traitement de ces déchets.

En 2025, 6 277 tonnes de DEA ont ainsi été collectées sur nos déchèteries, marquant une hausse de 11,2% par rapport à 2024.

Les DEA collectés via le dispositif de déchèteries mobiles et de collecte en porte-à-porte sont hors périmètre opérationnel d'Ecomaison.

Ils sont directement pris en charge par la collectivité, suivent la filière de valorisation énergétique des encombrants et font l'objet d'un soutien financier de la part d'Ecomaison.



LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

4 767

apports

81,3 t

de produits collectés
dans le périmètre EcoDDS

Il s'agit de produits chimiques ou matériaux pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement : produits domestiques dangereux comme les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants, l'amiante...

Ils sont composés des déchets diffus spécifiques (DDS) pris en charge par l'éco-organisme Eco DDS et des déchets hors périmètre Eco DDS. Les DDM sont hautement polluants. Ils nécessitent des conditions de stockage et de traitement spécifiques qui permettent de réduire leur impact sur l'environnement et la santé.

DISPOSITIFS DE COLLECTE

Les DDM ne sont pas admis en déchèterie, ils sont à déposer étiquetés et conditionnés, sur des sites habilités de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2025 ces sites étaient les suivants :

- SUEZ Strasbourg - 1b place Henry Levy ;
- SUEZ Strasbourg - rue de Cherbourg ;
- ENVIE Strasbourg - 6 rue Herrade.

En 2025, 4 767 apports ont été dénombrés sur ces 3 sites. On constate une baisse de la fréquentation de 2% par rapport à 2024.

11,4 t

de produits collectés sur la déchèterie de Breuschwickersheim

La déchèterie de Breuschwickersheim fait l'objet d'une exception : une collecte spécifique est organisée 4 fois par an, uniquement pour les résident-es des 5 communes autorisés à utiliser cette déchèterie.

Elle a permis de collecter 11,4 tonnes de DDM en 2025, soit 0,6 tonnes de plus qu'en 2024.

Malgré les dispositifs de collecte en place, des dépôts sauvages sont tout de même constatés sur le territoire : 34,7 tonnes de DDM ont dû être collectées et traitées en 2025 contre 45,9 tonnes en 2024.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECODDS

L'éco-organisme EcoDDS assure la mise en œuvre de la REP (responsabilité élargie du producteur), dont le principe est de faire contribuer les metteurs sur le marché à la collecte et au traitement des produits en fin de vie, au travers d'une éco-contribution. Sont concernés 9 flux : acides, bases, aérosols, phytosanitaires et biocides, combusturs, autres DDS liquides, filtres à huile, bidons vides de combustibles de chauffage et pâteux.

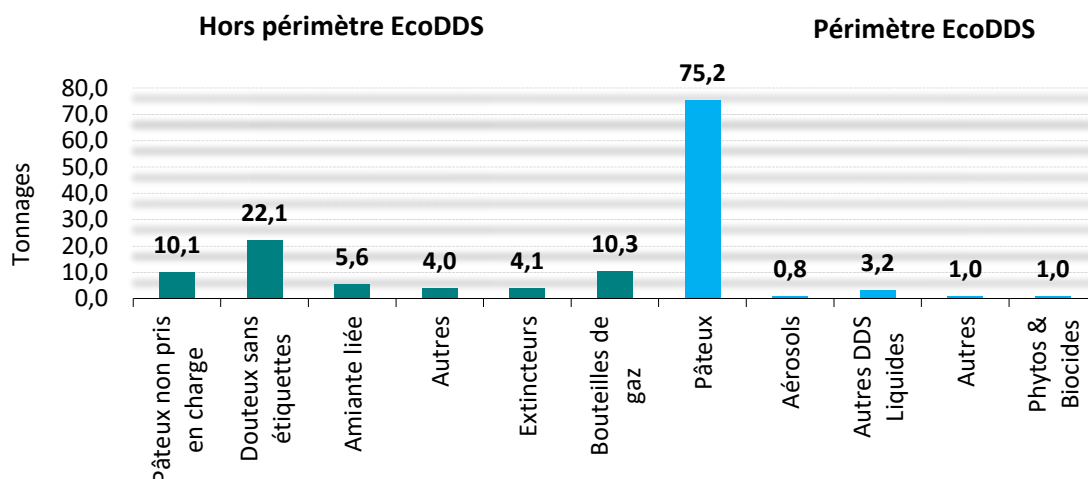
L'Eurométropole de Strasbourg a signé en décembre 2023 une convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la prise en charge d'un flux supplémentaire : les déchets d'outillages du peintre. Les déchets d'outillages du peintre désignent les déchets issus des produits de bricolage de la catégorie 1° de l'article R.543-340 du Code de l'environnement. En 2025, le tonnage de ce flux est de 0,2 tonnes, tonnage identique à 2024.



EcoDDS prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS entrant dans le périmètre défini ci-dessus et collectés sur les 3 sites mentionnés précédemment.

En 2025, ce sont 59% des déchets collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont été pris en charge par EcoDDS, chiffres stables par rapport à 2024, 58% en 2023, 52% en 2022 et seulement 41% en 2021, les produits restants étant à la charge de la collectivité.

Bilan des déchets diffus spécifiques collectés sur les 3 sites de Strasbourg dans le périmètre EcoDDS



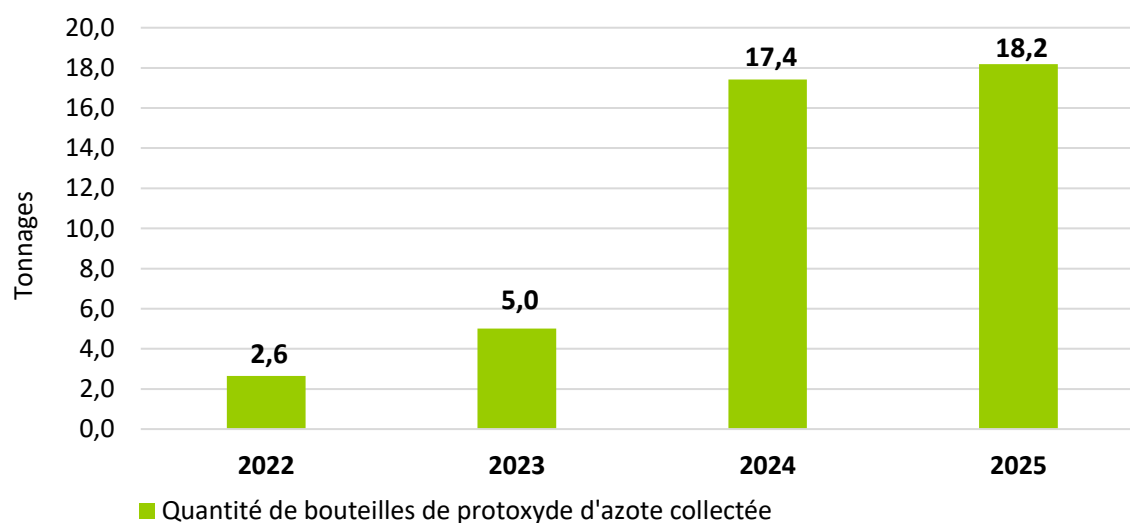
LES BOUTEILLES DE PROTOXYDE D'AZOTE

La consommation de protoxyde d'azote se développe depuis quelques années sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, comme ailleurs sur le territoire national. Les bouteilles constituent des déchets sous pression qui engendrent des difficultés et des risques sur les différents sites de traitement. C'est pourquoi, depuis 2022, des prestations de collecte et de traitement spécifiques des bouteilles de protoxyde d'azote ont été mises en place, avec la société DENAT ENVIRONNEMENT. Depuis 2024, un marché public a été passé avec la société ONCIDIS ENVIRONNEMENT.

Les bouteilles de protoxyde d'azote font l'objet d'un tri pour séparer les bouteilles vides des pleines. Les vides partent directement en valorisation matière. Les pleines doivent passer par une phase de dégazage avec récupération du gaz, afin de libérer la pression à laquelle le gaz est maintenu dans la bouteille (250 à 300 bars) avant de pouvoir rejoindre la filière de recyclage.

En 2025, plus de 18 tonnes de bouteilles de protoxyde d'azote ont été collectées et recyclées dans des installations spécifiques au traitement de bouteilles sous pression, soit près de 12 640 bouteilles.

Évolution des quantités de bouteilles de protoxyde d'azote collectées au cours des quatre dernières années :





VOUS TRIEZ, NOS ÉQUIPES ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN ACIER, EN ALUMINIUM ET DES PAPIERS-CARTONS

Les collectes sélectives permettent de récupérer des déchets en vue d'une valorisation matière des matériaux (métaux, papier, verre, organique...). Cette valorisation contribue notamment à la préservation des ressources et à la création d'emplois.

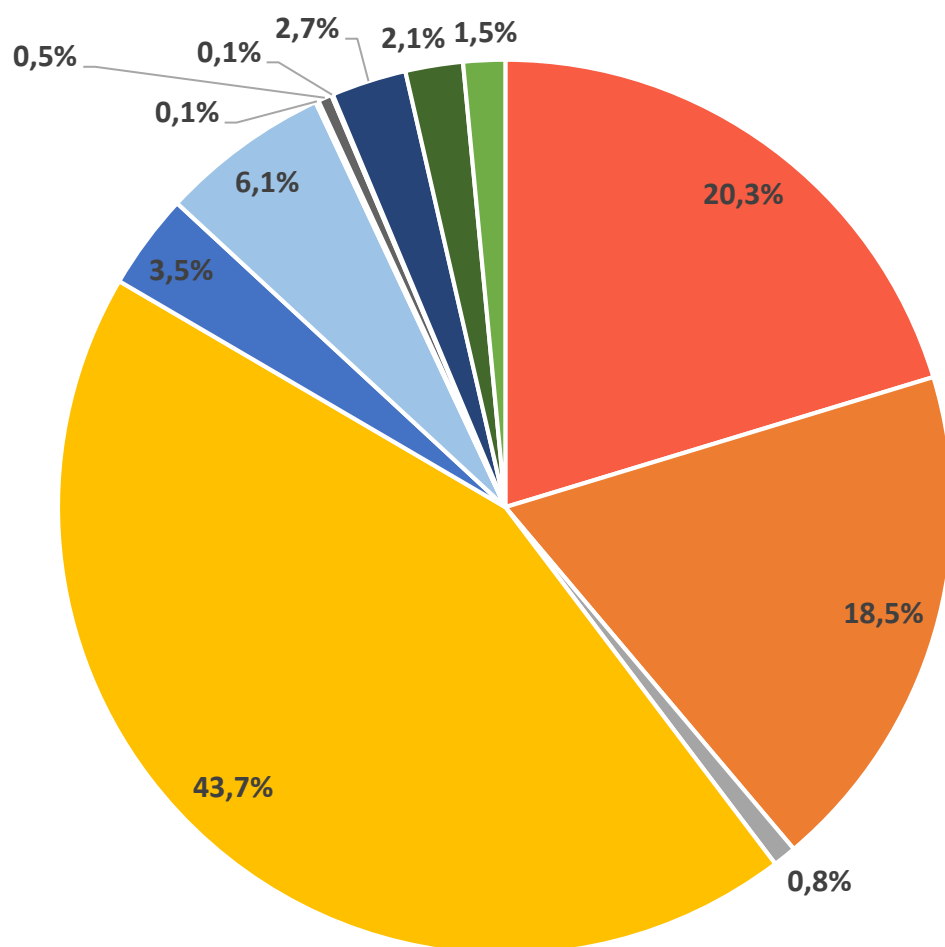
LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les déchets acceptés dans le cadre de la collecte sélective ont été étendus à tous les emballages (pots, barquettes et films) en plus de ceux acceptés jusqu'alors, à savoir les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en acier et aluminium et les papiers-cartons.



Ils sont collectés dans les bacs, les sacs ou les conteneurs d'apports volontaires jaunes ainsi que dans les déchèteries. Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers deux centres de tri situés au Port du Rhin, dans le cadre d'un marché de prestation. Le prestataire effectue le tri et sépare les matériaux en différents flux de qualités standardisées (PEHD, PET clair, acier...) en vue d'une valorisation matière.

LES CENTRES DE TRI ET LEURS PERFORMANCES



27 960 t

livrées sur les centres de tri, dont
19 060 t de matériaux valorisables
avec la composition suivante :

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| ■ Autres cellulósiques | ■ JRM |
| ■ PCC | ■ PCNC |
| ■ P.E.H.D | ■ P.E.T clair |
| ■ Métaux non emballages | ■ Aluminium |
| ■ Petits Aluminiums | ■ Acier |
| ■ Flux ECT souples | ■ Flux ECT rigides |

Lexique :

- PCC : Papier/Carton Complexé
- PCNC : Papier/Carton Non Complexé
- JRM : Journaux Revues Magazines
- PEHD : Polyéthylène Haute Densité
- PET : Polyéthylène Téréphtalate
- ECT : Extension des Consignes de Tri

Les centres de tri vers lesquels sont dirigés les déchets d'emballages et les papiers/cartons collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont certifiés ISO 14001 et ISO 9001 :

- Altem, pour le tri des déchets en mélange provenant des bacs et des conteneurs d'apport volontaire ;
- Schroll, pour le tri des bennes provenant des déchèteries (papiers, cartons uniquement) et les quelques conteneurs d'apport volontaire carton.

Les déchets sont séparés par catégorie grâce à de nombreuses techniques : criblage, tri optique, tri manuel, courant de Foucault...

Les produits triés sont mis en balle ou chargés en vrac, puis expédiés vers l'industrie du recyclage.

Les apports de l'Eurométropole de Strasbourg ont représenté en 2025 :

- 25 753 tonnes livrées sur le site Altem ;
- 2 207 tonnes livrées sur le site Schroll.

Au regard de ces tonnages livrés, les tonnages des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg évoluent de la manière suivante :

	2024 (t)	2025 (t)	Évolution 2024/2025
PCC (Papier/Carton Complexé)	181	157	-13,6%
PCNC (Papier/Carton Non Complexé)	6 151	8 096	31,6%
PEHD (Polyéthylène Haute Densité)	573	641	11,8%
PET clair (Polyéthylène Téréphtalate)	1 118	1 136	1,6%
JRM (Journaux Revues Magazines)	2 628	3 432	30,6%
Autres cellulosiques	5 027	3 758	-25,2%
Acier	435	502	15,4%
Aluminium	106	93	-12,6%
Petits aluminiums et souples	45	10	-77,6%
Autres métaux	41	21	-48%
Flux développement souple	457	385	-15,8%
Flux développement rigide	423	280	-33,8%
Sous-total	17 184	18 511	7,7%
Impropres	9 643	9 075	-5,9%
Total	26 826	27 586	2,8%

La tendance à la baisse des quantités de journaux/revues/magazines, observée en 2023 et 2024, s'inverse en 2025 avec une hausse importante de près de 31%. Corrélativement, les quantités du flux « autres cellulosiques » sont en baisse de 25% en 2025.

En effet, le marché de tri et de valorisation de la collecte sélective est constitué de telle manière que l'objectif sur ces deux flux est mutualisé. Le prestataire peut ainsi adapter son niveau de qualité en sortie de chaîne de tri à la demande du marché, afin de permettre d'obtenir les meilleurs prix et de ne pas se trouver en difficulté pour écouler ces matériaux en fonction de la demande des différents industriels.

La hausse sur les flux métalliques, observée en 2023 et en 2024, se poursuit en 2025. En effet, pour préparer le centre à trier les nouveaux emballages dans le cadre de l'extension des consignes de tri, de nombreux travaux sur la chaîne de tri ont eu lieu en 2022 ce qui a impacté à la baisse la captation de ces flux métalliques durant cette période. L'opportunité de ces travaux a poussé l'opérateur à installer des systèmes plus performants de captation des métaux, qui ont été mis en fonctionnement début 2023.

Les nouveaux flux en extension de consignes de tri des emballages en plastiques souples et rigides sont en baisse par rapport à 2024.

LE DEVENIR DES MATÉRIAUX TRIÉS

Une fois chez le recycleur, les matériaux triés vont être transformés pour démarrer une seconde vie :

- les papiers et cartons : à partir d'une part plus ou moins importante de matières premières recyclées (jusqu'à 100 %), ils vont être utilisés dans les circuits de consommation habituels : emballages en carton, ramettes de papier recyclé, etc. ;
- le traitement des briques alimentaires suit le même procédé que celui des papiers-cartons : pulpage et désencrage. Le carton est recyclé en papier essuie-tout, papier toilette ou en papier cadeau ;
- les balles de PET seront transformées en paillettes utilisées pour fabriquer de nouvelles bouteilles en plastique, des fils et fibres pour l'habillement ;
- les balles de PEHD sont acheminées vers une usine de régénération, pour être transformées en paillettes, utilisées pour fabriquer par exemple de nouveaux flacons pour lessives, des bidons, des arrosoirs, des sièges auto, etc. ;
- l'acier est principalement recyclé en pièces mécaniques destinées au secteur de l'automobile (carter de moteur, carrosserie) mais aussi en boules de pétanque, en chariots de supermarché... ;
- l'aluminium permet par exemple de fabriquer des trottinettes, vélos, canettes...

Suite à l'extension des consignes de tri à tous les emballages :

- le flux développement souple ou films PE, une fois régénérés en matière plastique, permettent la fabrication de sacs poubelles ou des rouleaux de film ;
- le flux développement rigide constitué de différentes résines de plastique, telles que les emballages rigides en PET foncé, en PET opaque, en PS, les barquettes en PET clair et les complexes servira majoritairement, une fois les résines régénérées, à faire de nouveaux emballages ou objets en plastique. Les éléments complexes sont envoyés en unité de CSR (combustibles solides de récupération) pour de la valorisation énergétique.

Ainsi, depuis cette mise en place de l'extension des consignes de tri, le centre du groupe Schroll peut trier jusqu'à 15 types de matériaux différents.

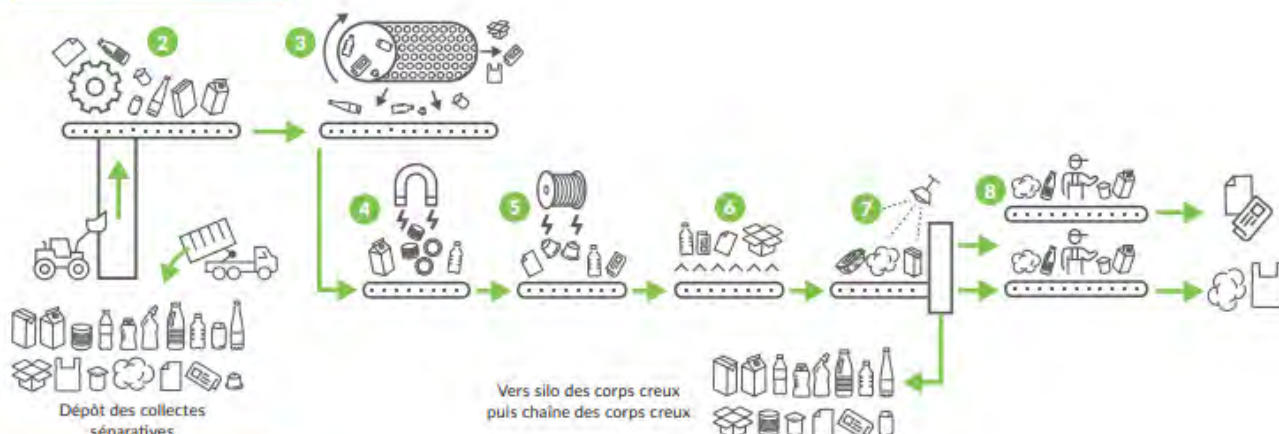
Selon CITEO, jusqu'à 85% des plastiques se recyclent aujourd'hui. Des études se poursuivent pour atteindre l'objectif de 100% de valorisation matière en 2030.

LE PARCOURS DES COLLECTES SÉPARATIVES DE DÉCHETS MÉNAGERS

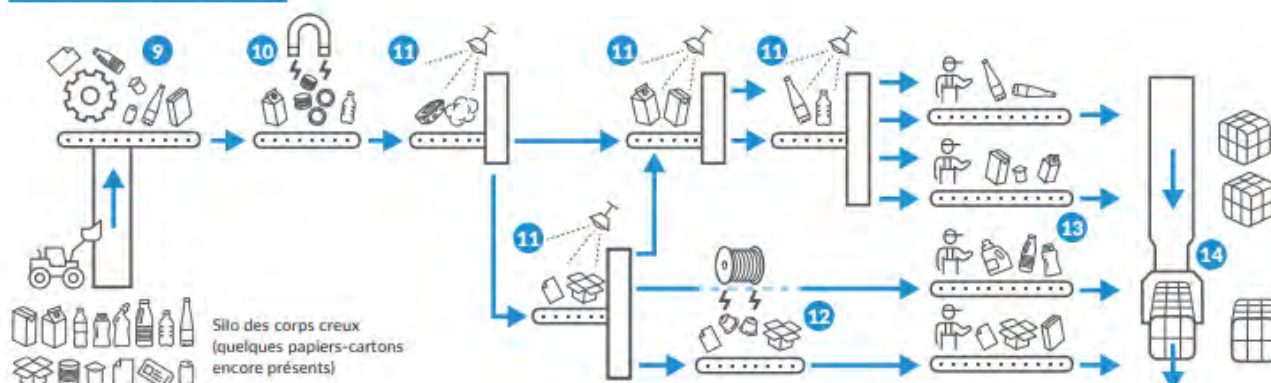
Le centre de tri ALTEM est organisé en deux grandes parties : une chaîne de tri multimatériaux et une chaîne de tri dédiée aux corps creux. Une fois triés, les déchets sont mis en balles par catégories de produits pour être expédiés vers des filières de valorisation finale.



La chaîne multimatériaux



La chaîne des corps creux



1 Pont bascule

Tous les déchets y sont pesés avant d'être déposés dans l'enceinte du centre de tri.

2 Roue doseuse

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

3 Trommel

Séparation des déchets en fonction de leur taille (crible rotatif).

4 Electro-aimant

Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages métalliques ferreux (boîtes de conserves, canettes métalliques...)

5 Courant de Foucault

Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages en aluminium (canettes, dosettes café...)

6 Cribles balistiques

Une succession de cribles balistiques permet la séparation entre les corps plats (papiers / cartons / journaux revues magazines / films plastique) restant encore dans le flux et les corps creux (bouteilles, flacons, briques alimentaires, pots, barquettes etc.) Le flux de corps creux est envoyé vers la deuxième ligne.

7 Tris optiques

Des tris optiques positionnés sur le flux « envoient » les Journaux Revues Magazines et les films plastique dans la cabine de tri dédiée.

8 Cabine de tri des Journaux Revues Magazines

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des Journaux Revues Magazines, papiers, cartons et films plastique. Les corps creux résiduels sont envoyés sur la deuxième partie de la chaîne.

9 Roue doseuse de la 2^{ème} ligne

Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).

10 Electro-aimant

Positionné au-dessus du flux, il va en extraire les emballages métalliques ferreux.

11 Succession de tris optiques

Ils permettent de trier tous les emballages plastiques et les briques alimentaires.

12 Courant de Foucault

Il permet d'extraire du flux les emballages aluminium résiduels (barquettes et canettes).

13 Cabine de tri manuel

C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des matières finales.

14 Presse à balles

Conditionnement des matières premières recyclées en balles (carrées !). Elles sont ensuite expédiées vers les filières pour être transformées en produits finis.

FAIRE LE BON GESTE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, sont acceptés dans les contenants de collecte sélective les plastiques concernés par « l'extension des consignes de tri », à savoir :

- l'ensemble des emballages en plastique : bouteilles, bidons et flacons, mais également films, pots, barquettes ;
- les emballages métalliques : canettes, conserves, aérosols vides, etc. ;
- les papiers et cartons : journaux, magazines, courriers, etc. ;
- les briques alimentaires.

Afin d'obtenir une qualité de tri optimale, il faut veiller à mettre des emballages vides et en vrac dans le contenant de collecte sélective. Mal triés, les emballages ne pourront pas être recyclés.

Par ailleurs, il convient de ne pas confondre « déchets recyclables » et « contenant de déchets recyclables ». En effet, le verre, les textiles, les piles ou les déchets d'équipements électriques ou électroniques sont recyclables, mais ne sont pas acceptés sur le centre de tri, celui-ci n'étant pas en capacité de les trier et de les conditionner pour les filières de valorisation.



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

SITES D'ACCUEIL

Le centre de valorisation des déchets verts (CVDV) de l'Eurométropole de Strasbourg est implanté route du Rohrschollen dans la zone portuaire Sud de Strasbourg. Il dispose d'une plateforme de 20 000m², dont 14 000m² sont dédiés aux activités d'exploitation.

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, le centre est exploité depuis 2011, dans le cadre de marchés publics successifs.

15 922 t

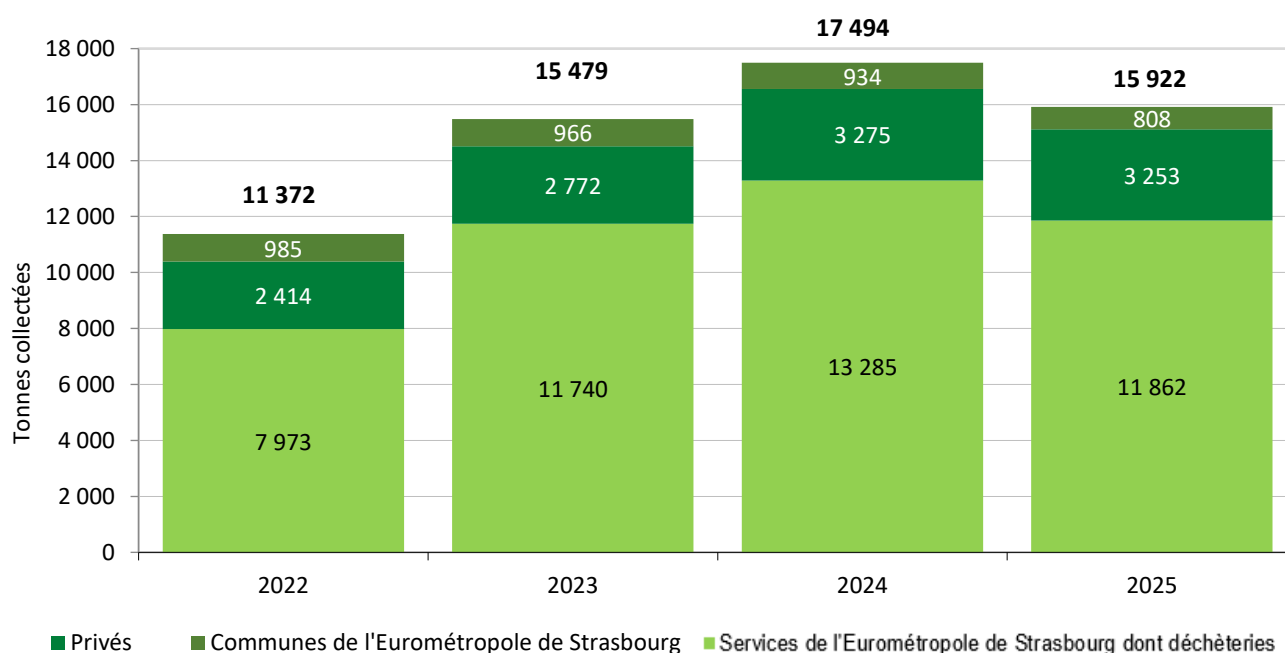
réceptionnées sur les sites de traitement des déchets verts

APPORTEURS

Les déchets verts réceptionnés sur ce site proviennent principalement des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, mais aussi de services techniques (communaux et métropolitains) ou de clients privés (entreprises et particuliers).

Les déchets végétaux livrés par les services et communes de l'Eurométropole de Strasbourg représentent environ 80% des déchets verts entrant sur le centre de valorisation des déchets verts.

Provenance des déchets végétaux sur le CVDV



VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

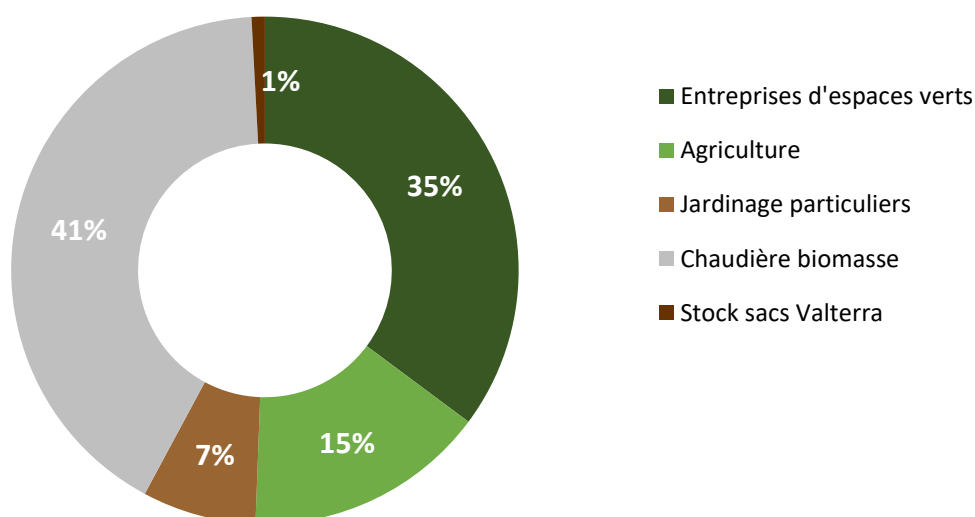
Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages) sont broyés puis stockés en andains au centre de valorisation. Après une maturation contrôlée de 6 mois, les produits sont tamisés et permettent d'obtenir du compost qui constitue un amendement organique pour les sols.

Les broyats sont valorisés en mulch de couverture pour des espaces végétalisés ou sont valorisés énergétiquement (combustible pour les chaufferies bois).

Les refus de criblage font l'objet d'une valorisation matière en paillage pour les espaces végétalisés ou d'une valorisation énergétique en chaudière biomasse.

En 2025, 11 001 tonnes de produits sont sorties de la plateforme du CVDV sous forme de compost pour 6 272 tonnes, de broyat pour 62 tonnes, de plaquettes pour 156 tonnes et de refus de criblage pour 4 511 tonnes.

Répartition des produits valorisés sur le CVDV



UTILISATEURS

Le compost produit au CVDV est utilisé par les entreprises d'espaces verts, mais aussi par les agriculteurs. Les particuliers peuvent également en acheter sur place, en vrac ou en sac, auprès de l'exploitant du CVDV.

La filière de valorisation énergétique, avec utilisation des refus de criblage en chaufferies biomasse, est toujours bien développée en 2025 à hauteur de 41% contre 26% de 2024.

COMPOST CERTIFIÉ

Le compost produit au CVDV est normalisé selon la norme NFU 44051 et est adapté à l'agriculture biologique.

QUALITÉ DES APPORTS : ATTENTION AU GESTE DE TRI !

Pour garantir un compost de qualité, il est nécessaire que les déchets verts livrés soient exempts de déchets indésirables tels que des pots et sacs plastiques, grillages, cartons, bois traités...

En 2025, ces indésirables représentaient 10,3 tonnes, soit 0,06 % des apports au CVDV. La part d'indésirables baisse de près de 46% par rapport à 2024 (19 tonnes). Bien que cette part semble négligeable par rapport au total livré, l'impact sur le process est néanmoins important puisque ces indésirables peuvent altérer la qualité du compost et de ses sous-produits de valorisation.

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont triés et broyés au déconditionneur Valorest de l'entreprise Suez, basé route du Rohrschollen. Après cette étape, ils sont transportés notamment sur le site de méthanisation de Lingenheld à Oberschaeffolsheim. Les déchets alimentaires, ajoutés à d'autres déchets agricoles, permettent de produire du biogaz, qui est injecté dans le réseau de gaz de ville, ainsi que du digestat, qui est ensuite épandu dans les champs agricoles.

TRAITEMENT ET VALORISATION DES ENCOMBRANTS

LE TRI MANUEL

L'Eurométropole de Strasbourg soutient l'initiative innovante d'EMI&CRENO, une plateforme qui trie et recycle des déchets encombrants et aide à l'insertion professionnelle de femmes éloignées de l'emploi.

Cette structure emploie en effet 34 femmes pour trier jusqu'à 10 tonnes d'encombrants ménagers par jour.

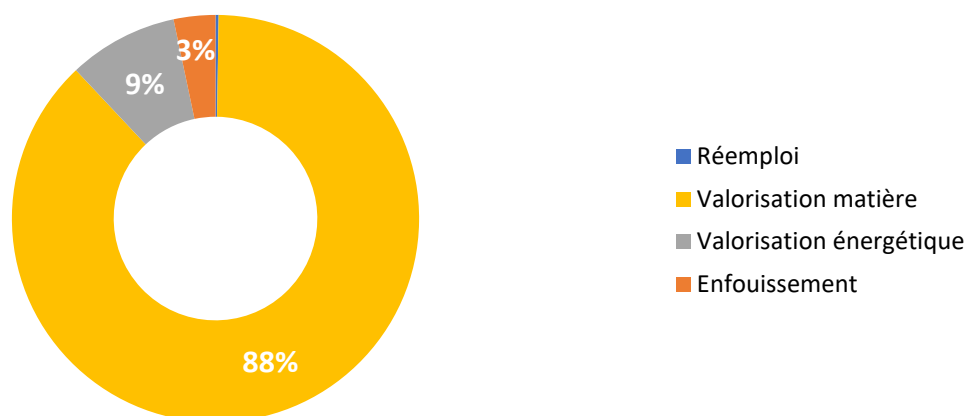
Après une période d'expérimentation, l'Eurométropole de Strasbourg a attribué un marché réservé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, afin de développer la valorisation matière du mobilier, du métal, du carton, des appareils électriques et électroniques, du bois, etc. présents dans les bennes d'encombrants collectées auprès des bailleurs.

En 2025, 617 tonnes de déchets ont été apportées et triées par ce chantier d'insertion, contre 620 tonnes en 2024.

En 2025, dans la même dynamique qu'en 2024, 97% des encombrants triés ont été valorisés, dont :

- 88% en valorisation matière,
- 9% en valorisation énergétique,
- 3% en enfouissement.

Bilan matière des encombrants triés par EMI CRENO



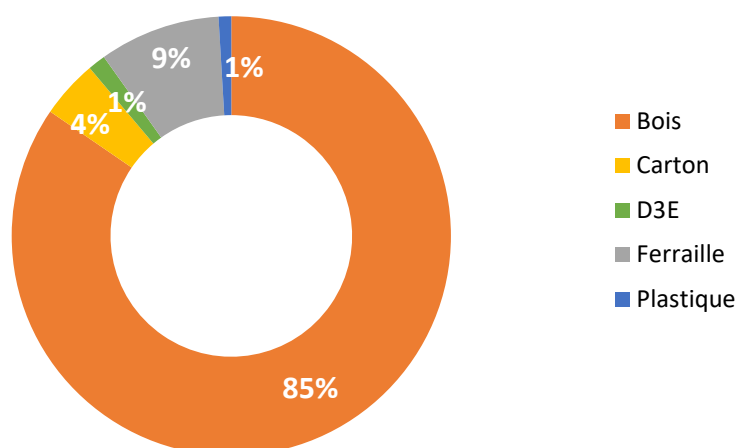
LE TRI MÉCANISÉ

Afin de poursuivre le tri et la valorisation matière des encombrants, initiés par l'expérimentation du chantier d'insertion d'EMI&CRENO, un marché de tri mécanisé a débuté en janvier 2025 avec la société SARDI.

En 2025, 2 950 tonnes de déchets ont été apportées et triées mécaniquement sur le site de SARDI. Ces déchets proviennent des bennes d'encombrants collectées auprès des bailleurs, de la collecte des objets encombrants sur rendez-vous, des déchèteries mobiles et des dépôts sauvages notamment.

54% des déchets triés ont fait l'objet d'une valorisation matière et 46% d'une valorisation énergétique.

Répartition de la valorisation matière des encombrants triés mécaniquement par SARDI.



LE TRI DU BOIS

Dans la même dynamique que le tri des encombrants, en janvier 2025, un flux bois a été mis en place sur les déchèteries fixes en vue d'une valorisation matière. Une convention de reprise a été passée avec la société SARDI pour la massification et le transfert du bois collecté sur les déchèteries vers des filières de recyclage, notamment en panneaux de bois recyclé.

En 2025, 3 781,2 tonnes de bois ont été collectées et recyclées, réduisant d'autant la quantité de déchets incinérés.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'unité de valorisation énergétique (UVE), dédiée au traitement des ordures ménagères résiduelles, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, est implantée dans la zone industrielle du Rohrschollen (zone portuaire Sud de Strasbourg), au sein du pôle déchets qui regroupe également :

- différentes sociétés de tri et de valorisation des déchets ménagers et industriels (encombrants, gravats, ferrailles...);
- le centre de valorisation des déchets végétaux (également propriété de l'Eurométropole de Strasbourg).

Mise en service en 1974 et modernisée en 1995 et 2005 afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement, l'UVE de Strasbourg était initialement constituée de quatre ensembles fours-chaudières, représentant une capacité technique nominale d'incinération de 350 000 tonnes par an.

Elle permet de traiter les déchets ménagers résiduels de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Bas-Rhin ainsi que des déchets non dangereux d'activité économique (DAE).

Cette unité de traitement est certifiée ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50 001 (management de l'énergie).

La société Sénerval, filiale du groupe Séché Environnement, exploite l'UVE depuis le 6 juillet 2010, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP). Ce contrat, conclu pour une durée de 20 ans, prévoyait d'importants travaux pour l'évolution du site dont la mise à l'arrêt de l'une des 4 lignes d'incinération.

COMPOSITION DES LIGNES

Initialement composée de 4 lignes d'incinération, la suppression d'une des lignes avait été anticipée dans le cadre contractuel de la DSP actuelle. Ainsi, seules 3 lignes ont été remises en service à l'issue des travaux de désamiantage menés de 2014 à 2019, pour une capacité de traitement fixée à 270 000 t/an.

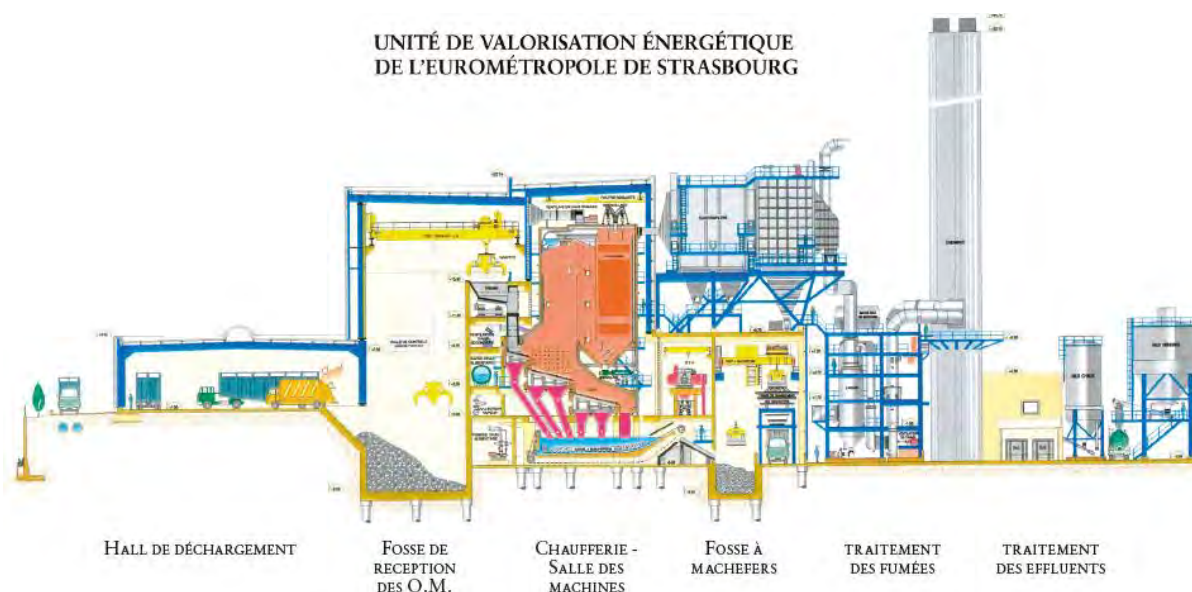
Chaque ligne d'incinération se compose :

- d'un four à grilles d'une capacité nominale de 11 t/h à PCI 2 050 kcal/kg, soit une puissance thermique de 25 MW ;
- d'une chaudière de récupération de la chaleur permettant une production unitaire nominale de vapeur de 32,5 t/h (27 bars, 330 °C) ;
- d'un traitement des fumées constitué :
 - d'électrofiltres pour le dépoussiérage,
 - d'un lavage humide pour la neutralisation des gaz acides et le captage des poussières résiduelles et des métaux lourds,
 - d'un traitement SCR (réduction sélective catalytique) pour le traitement des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines-furanes. Ce dispositif SCR permet d'atteindre un niveau d'abattement des NOx au-delà des seuils réglementaires (< 80 mg/Nm³).



L'UVE DISPOSE ÉGALEMENT

- d'une plateforme de maturation et de traitement des mâchefers, intégrant les installations de déferrailage et de criblage, et permettant la valorisation matière des métaux ferreux / non ferreux et des mâchefers ;
- d'un broyeur d'encombrants (mis en service en 2013) ;
- d'une station de traitement des eaux avant rejet au réseau d'assainissement (nouvelle station mise en service début 2013) ;
- de deux groupes turbo alternateur, l'un d'une puissance de 22MW (GTA2), l'autre d'une puissance de 2MW (GTA1) ;
- d'un réseau de vapeur (13 bars - 250 °C - longueur 4,3 km) alimentant 3 industriels à proximité ;
- d'un réseau de chauffage urbain (circulation d'eau chaude), d'une longueur de 11 km, desservant 3 chaufferies principales, pour l'alimentation finale de 17 000 équivalent-logements issue de la valorisation de l'énergie produite par la combustion des déchets (mis en service en octobre 2013).

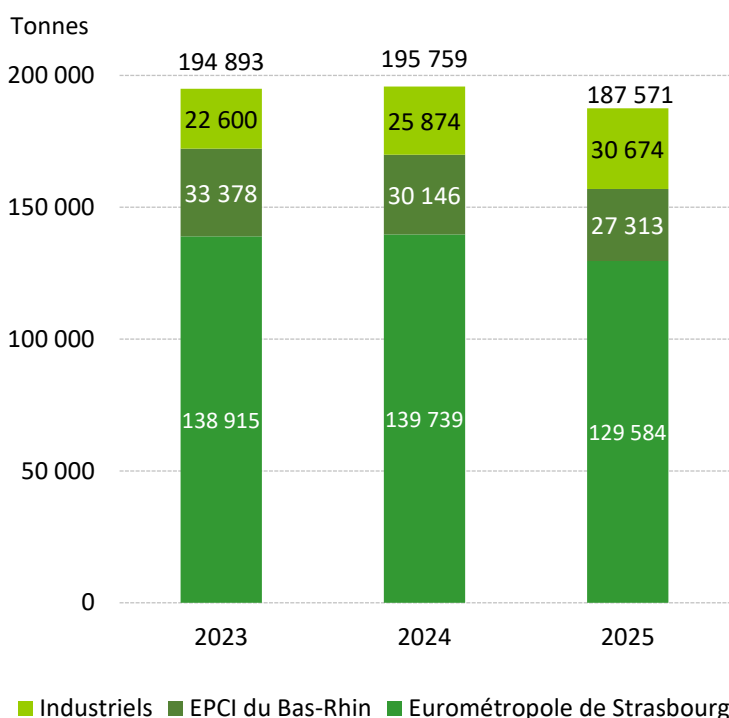


RÉSULTATS 2025 DE L'ACTIVITÉ

Synthèse des chiffres clés

		Unité	2023	2024	2025	Évolution 2025/2024
Tonnage entrant		Tonnes	194 893	195 759	187 571	- 4,2 %
Tonnage détourné		Tonnes	4 732	3 594	8 831	+145,7 %
Tonnage incinéré		Tonnes	194 831	193 009	176 405	-8,6 %
Tonnage vapeur produite		Tonnes	663 279	662 090	627 401	-5,2 %
Énergie thermique	Sortie chaudière	MWh	416 000	424 860	398 049	-6,3%
	autoconsommation (process)	MWh	85 298	74 854	84 603	+13,02%
	vendue (réseau de vapeur vers industriels)	MWh	93 374	84 346	74 476	-11,70%
	vendue (réseau de chaleur vers logements)	MWh	70 402	75 484	41 262	-45,34%
	en admission GTA1 (groupe turboalternateur)	MWh	101 397	101 705	144 962	+42,53%
	en admission GTA2	MWh	80 010	126 402	126 859	+0,36%
Énergie électrique	produite par GTA1	MWh	2 269	2 000	3 185	+58,30%
	produite par GTA2	MWh	20 624	32 715	37 838	+15,19%
	vendue (réseau EDS)	MWh	12 878	19 572	25 491	+41,45%
Mâchefers	Bruts (sortis de ligne)	Tonnes	38 238	40 328	38 277	- 5,09%
	Traités	Tonnes	39 514	31 620	34 862	+10,2 %
	Métaux récupérés	Tonnes	1 429	2 334	2 752	+17,9%
REFIOM et gâteaux de filtration		Tonnes	5 221	5 048	4 754	-5,8%

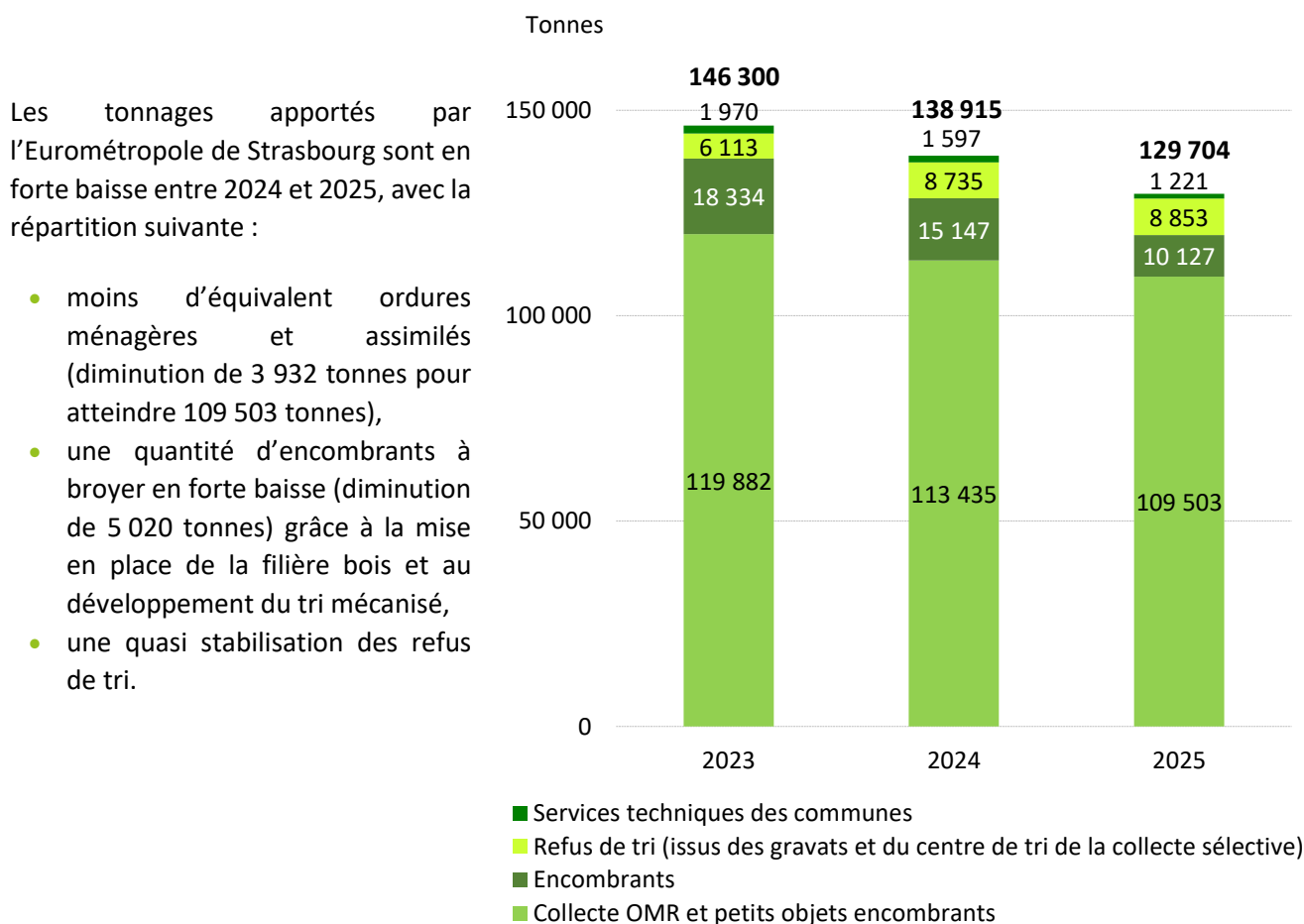
Apports de déchets (en tonnes) et répartition des tonnages de l'Eurométropole de Strasbourg



En 2025, l'UVE a réceptionné 187 571 tonnes de déchets, contre 195 759 tonnes en 2024 soit un tonnage en baisse de 4,2% selon le détail ci-dessous :

- -7,3 % des apports de l'Eurométropole de Strasbourg (- 10 155 tonnes) ;
- - 9,4 % des apports des EPCI (-2 833 tonnes) ;
- + 18,5 % des apports industriels (ou déchets d'activités économiques) avec 30 674 tonnes (+4 800 tonnes).

Une réduction des apports des déchets provenant de l'Eurométropole de Strasbourg, et des EPCI a permis d'augmenter, dans une dynamique encore plus forte que l'année précédente, la quantité de déchets d'activités économiques.



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION MATIÈRE

L'activité d'incinération sur le site de l'UVE a permis une valorisation énergétique et une valorisation matière des déchets. En 2025, les deux groupes turbo-alternateurs étaient fonctionnels et utilisés dès que la production de vapeur le permettait. La production d'électricité a été très satisfaisante, en augmentation par rapport à 2024, ce qui a également amené une réduction de la quantité d'électricité achetée par l'exploitant. La performance énergétique obtenue pour 2025 est de 60,2% selon le référentiel PE R1, soit à peine au-dessus de la limite de 60% permettant de bénéficier de l'appellation UVE, et le R Douane était à 67,5%, très proche également de la limite des 65% permettant de bénéficier d'un taux de TGAP réduit.

De plus, une fuite sur le Réseau de Chaleur Urbain, détectée dès février, a obligé l'exploitant à couper ce réseau entièrement dans un premier temps, puis à n'en utiliser qu'une partie (en amont de la fuite). La vente de chaleur a donc fortement pâti de cet évènement.

• VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

627 401 tonnes de vapeur ont été produites en 2025 contre 662 090 tonnes en 2024, soit une diminution de plus de 5%. Il en est de même pour la quantité d'énergie en sortie chaudière avec un estimatif de 398 049 MWh en 2025 contre 424 860 MWh en 2024.

Destination de la vapeur en 2025 :

- autoconsommation de l'UVE : 25,8% ;
- livraison à 3 industriels pour utilisation process : 22,7% ;
- réseau de chaleur urbain : 12,6% ;
- production d'électricité : 38,7%.

Bilan électrique 2025 :

- 15 358 MWh ont été autoconsommés soit un équivalent par rapport à 2024, avec 15 144 MWh ;
- 9 133 MWh ont été achetés soit 15% de moins qu'en 2024 avec 10 511 MWh ;
- 25 491 MWh ont été vendus à Électricité de Strasbourg soit 30% de plus qu'en 2024 avec 19 572 MWh.

• VALORISATION MATIÈRE

83% des mâchefers produits en 2024 et évacués entre novembre 2024 et septembre 2025 ont été dirigés vers la valorisation matière (soit 27 531 tonnes) pour une utilisation en sous-couche routière. Les 5 925 tonnes restantes ont été traitées en enfouissement en raison de non-conformités sur certains paramètres.

38 277 tonnes ont été produites en sortie de ligne, puis déferraillées pour extraire les métaux ferreux et non ferreux, mises à mûrir avec extraction des éventuels imbrulés agglomérés pour un retour à l'incinération.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES ET REJETS AQUEUX

L'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, son exploitation se fait dans le respect d'un arrêté préfectoral et sous le contrôle de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). En 2020, l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014 a été remplacé par l'arrêté du 17 juillet 2020 pour l'UVE et par l'arrêté du 22 septembre 2020 pour la plateforme de traitement des mâchefers (PTM). Ceci afin de répondre à plusieurs objectifs :

- mise en cohérence pour les deux sites des prescriptions fixées entre l'ancien arrêté préfectoral et les différents arrêtés complémentaires établis pendant la phase de travaux de désamiantage de l'UVE comprenant l'intégration de nouvelles valeurs limites environnementales ;
- fixation des contraintes tenant compte des évolutions techniques et réglementaires nationales.

Un suivi continu des rejets, pour les principaux polluants, est assuré par l'instrumentation en place à l'UVE, régulièrement contrôlée et étalonnée. Conformément à l'arrêté préfectoral, des contrôles périodiques sont réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et aqueux de l'installation.

• REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE L'UVE

Le tableau ci-après indique les valeurs moyennes annuelles calculées à partir des relevés des analyseurs en continu ainsi que des résultats des contrôles périodiques. Les valeurs limites de rejets fixées dans l'arrêté préfectoral correspondent à des valeurs journalières et la conformité des rejets est donc à contrôler sur cette fréquence réglementaire. Ce tableau donne ainsi une vision globale et moyennée des caractéristiques des rejets aqueux et atmosphériques.

Les résultats moyennés en sortie de cheminée indiquaient des concentrations bien inférieures à l'arrêté préfectoral pour la majorité des composés, excepté pour les dioxines et furanes avec des valeurs légèrement supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral.

Ces résultats ont donné lieu à un arrêté préfectoral complémentaire en date du 25 février 2021 demandant à l'exploitant de renforcer les mesures de contrôle et de transmettre un diagnostic sur la situation rencontrée avec le plan d'action associé. Des mesures ponctuelles mensuelles ont ainsi été mises en œuvre, en plus des mesures en semi-continue réglementaires.

Depuis décembre 2023 et l'instauration d'une nouvelle réglementation, certains seuils de rejets gazeux ont été abaissés.

L'exploitant a mis en place les actions correctives suivantes pour le traitement des dioxines : remplacement des trois couches de catalyse dans l'unité SCR (traitement des dioxines/furanes et oxydes d'azote), des améliorations de process permettant d'optimiser les phases de combustion des déchets. Un système d'injection automatisée de charbon actif a été installée et mis en service afin de fiabiliser les résultats encourageants observés par l'injection manuelle. Ces actions ont permis d'améliorer les concentrations en dioxines et furanes, cependant, des dépassements ponctuels ont encore été observés.

En complément du suivi en continu et des contrôles périodiques, l'Eurométropole de Strasbourg réalise une campagne annuelle de suivi de la qualité de l'air par analyse des retombées atmosphériques dans l'environnement s'est poursuivie en 2025. Réalisée par un laboratoire spécialisé, elle consiste à doser dans les lichens les retombées potentielles de dioxines furanes et de métaux lourds entraînés dans le panache de la cheminée de l'usine.

Les valeurs mesurées en 2025 par cette méthode utilisée depuis 2006, montrent, comme les années précédentes, des teneurs très proches des bruits de fond, et concluent en l'absence d'impact significatif de l'UVE sur son environnement proche.

Concentrations des rejets atmosphériques
(calculées à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

Flux estimés
(calculés à partir des contrôles réglementaires et des mesures)

		RÉSULTATS		VALEUR LIMITE AP DU 20/07/2020 - Seuils modifiés depuis le 03/12/2023	RÉSULTATS		
		2024	2025	Moyenne par jour		2024	2025
	Unité				Unité		
Poussières totales	mg/Nm ³	1,329	2,990	5	tonne/an	2,26	3,32
Chlorure d'hydrogène (HCl)	mg/Nm ³	0,824	2,537	8	tonne/an	1,64	2,79
Composés organiques volatiles (COV)	mg/Nm ³	3,300	2,207	10	tonne/an	1,31	2,49
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	35,289	33,411	50	tonne/an	39,56	37,11
Fluorure d'hydrogène (HF)	mg/Nm ³	0,076	0,063	1	tonne/an	0,11	0,07
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	10,204	14,138	40	tonne/an	14,77	15,71
Oxydes d'azote (éq. NO ₂)	mg/Nm ³	59,156	72,296	80	tonne/an	87,97	80,75
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm ³	0,690	1,627	10	tonne/an	1,38	1,86
Mercure (Hg)	mg/Nm ³	0,0030	0,0004	0,02	tonne/an	3,50	0,41
Cadmium + Thallium (Cd+Tl)	mg/Nm ³	0,001	0,001	0,02	tonne/an	1,32	1,20
Antimoine + Arsenic + Plomb + Chrome + Colbalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Vanadium (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V)	mg/Nm ³	0,029	0,042	0,3	tonne/an	35,87	47,36
Dioxines et furanes	ng/Nm ³	0,077	0,067	0,08	kg/an	0,093	0,076
Polychlorobiphenyls (PCB)	nanog iTEQ/ Nm ³	0,041681	0,001034	0,1	gramme iTEQ/an	0,048900	0,001100

• REJETS DE L'UVE VERS LA DARSE (UNIQUEMENT LES EAUX PLUVIALES)

Les eaux pluviales de ruissellement de l'UVE sont rejetées au milieu naturel (Darse IV) après passage dans un débourbeur-déshuileur. Les valeurs résultent des moyennes des contrôles réalisés par des laboratoires accrédités et des mesures réalisées en continu sur l'installation.

Les travaux de maintenance réalisés suite au diagnostic approfondi réalisé en 2021 ont commencé à porter leurs fruits en 2022.

	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE
Composé	2023	2024	2025	Selon l'Arrêté Préfectoral du 17/07/2020
pH	7,6	7,9	7,4	5,5 < pH < 8,5
MES (matières en suspension)	44,8	47	54	< 100 mg/l
DCO (demande chimique en oxygène)	122,1	64	130	< 300 mg/l
HCT (hydrocarbures totaux)	0,29	0,66	0,38	< 5 mg/l

• REJETS DES EAUX GÉNÉRÉES SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES MÂCHEFERS

Les eaux pluviales de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont récupérées par un réseau qui s'écoule par gravité vers le bassin tampon de la plateforme.

Ces eaux sont ensuite dirigées vers l'UVE pour y être traitées avec les eaux de process de l'usine.

• REJETS DES EAUX PLUVIALES DE L'UNITÉ DE BROyage

Les eaux pluviales de voiries (EP) sont récupérées par un réseau spécifique. Elles sont orientées dans un séparateur d'hydrocarbures avant d'être évacuées vers le milieu naturel (Darse IV). En cas de pollution de ces eaux ou lors d'incendie, ces eaux sont redirigées vers un bassin de confinement pour assurer la rétention de la pollution sur le site. Les eaux polluées sont ensuite pompées de ce bassin pour être traitées.

Un système d'obturation avec vessie gonflable est en place sur la conduite de rejet du réseau EP vers la Darse pour permettre une commande à distance du dévoiement des eaux pluviales.

• REJETS DES EAUX DE PROCESS DE L'UVE VERS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Les eaux de process ainsi que les eaux de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers traitées *in situ* sont orientées vers le réseau d'assainissement pour leur traitement final sur la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

En 2025, les valeurs moyennes de concentration sont en augmentation par rapport à 2024. Des incidents dans le process incinération plus réguliers ont amené une charge à traiter plus importante de la station de traitement d'eau. Cependant, elles restent inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation, par la convention de déversement établie par l'Eurométropole de Strasbourg et par l'arrêté préfectoral d'exploitation. L'arrêté préfectoral du 20 juillet 2020 fixe des limites plus strictes sur la majorité des micropolluants métalliques et des limites identiques sur des paramètres plus classiques tels que le débit journalier, la DCO et les MEST.

Enfin, l'évolution réglementaire de décembre 2023 amène de légères réductions sur certains seuils, tous respectés par l'équipement, que ce soit en 2024 et en 2025.

Concentration des rejets des eaux résiduaires de l'UVE dirigées vers le réseau d'assainissement

Flux estimés

	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE			RÉSULTATS		
	Unité	2024	2025	Valeur AP du 20/07/2020	Valeur Conventi on 12/2019	Valeur AP du 26/03/2014	Unité	2024	2025
Débit	m³/jour	533	712	990	990	840	m³/an	176 303	260 023
Température	°C	19,7	22			30	-		
pH	-	7,2	7,3			5,5 < pH < 8,5	-		
MES	mg/l	20,92	48,82	600	600	600	kg/an	3689	12693
DCO	mg/l	81,22	134,00	450	450	450	kg/an	14320	34843
DBO5	mg/l	8,89	19,73		800	-	kg/an	1567	5130
Azote Kjeldahl	mg/l	4,81	5,12			-	kg/an	848	1330
Hydrocarbures	mg/l	0,303	3,45			5	kg/an	57	897
Indice Phénols	mg/l	0,049	0,02			-	kg/an	8,8	5
Cyanure libérable	mg/l	0,01	0,01	0,1	0,1	0,1	kg/an	1,76	3
Fluorures (F)	mg/l	2,22	5,98	15	15	15	kg/an	392	1554
Chlorures (Cl)	mg/l	3489	3820,00		6 000	-	kg/an	615 102	993 288
Arsenic (As)	mg/l	0,0040	0,00	0,05	0,1	0,1	kg/an	0,71	1
Cadmium (Cd)	mg/l	0,0010	0,00	0,025	0,05	0,05	kg/an	0,18	0
Chrome Hexavalent (Cr6+)	mg/l	0,0050	0,01	0,05	0,1	0,1	kg/an	0,88	2
Chrome Total (Cr)	mg/l	0,0063	0,01	0,1	0,5	0,5	kg/an	1,18	4
Cuivre (Cu)	mg/l	0,022	0,03	0,25 / 0,15	0,5	0,5	kg/an	3,88	7
Mercuré (Hg)	mg/l	0,0002	0,01	0,025 / 0,01	0,03	0,03	kg/an	0,03	3
Nickel (Ni)	mg/l	0,0096	0,02	0,1	0,5	0,5	kg/an	1,68	4
Plomb (Pb)	mg/l	0,0072	0,02	0,1 / 0,04	0,2	0,2	kg/an	1	6
Zinc (Zn)	mg/l	0,080	0,12	0,8	1,5	1,5	kg/an	14	32
Dioxines et furanes	nanog ITEQ/l	0,00440	0,01	0,3	0,3	0,3	mg/a n	0,78	1
Composés organiques (COT)	mg/l	11,09	23,38	200	200	200	kg/an	1955	6078
Thallium (Tl)	mg/l	0,004	0,00	0,05	0,05	0,05	kg/an	0,71	1
Azote global	mg/l	7,80	7,18		15	-	kg/an	1375	1868
Halogènes organiques adsorbables (AOX)	mg/l	0,65	0,82	5	5	5	kg/an	115	214

TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2025

L'UVE de l'Eurométropole de Strasbourg étant concernée par la directive sur les émissions industrielles en application du Code de l'environnement, plusieurs chantiers démarrés en 2023 se sont poursuivis en 2025, en cohérence avec la délibération adoptée en juin 2023 par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg et en lien avec l'évolution réglementaire liée à cette directive (Meilleures Techniques Disponibles – BREF MTD) concrètement appliquée depuis le 3 décembre 2023.

Ainsi, deux marchés de conception-réalisation avaient été lancés en 2024 :

1. l'un pour assurer une fiabilisation des performances de l'UVE en matière de rejets atmosphériques et aqueux,
2. l'autre pour réaliser des travaux de remise en état de certains bétons localisés notamment à l'étage où se situent les canaux mâchefers.

De plus, un marché de démantèlement du traitement de fumée de la ligne n°4 (ligne définitivement mise à l'arrêt en 2016) avait lui aussi été lancé.

En 2025, en parallèle de la consultation en cours relative à la fiabilisation des performances, l'installation automatisée d'injection de charbon actif a été réceptionnée. La régularité de cette injection a permis d'améliorer encore les performances du traitement des fumées.

La procédure liée aux travaux de remise en état de certains bétons est arrivée à son terme, le marché ayant été attribué à l'entreprise Eiffage. Des études plus poussées ont conforté les solutions, et les premiers travaux ont démarré, ils se poursuivront jusqu'en 2027

Enfin, les opérations de démantèlement de la ligne 4 ont démarré, le marché ayant été attribué à l'entreprise Cardem. Ces travaux seront achevés en 2026.

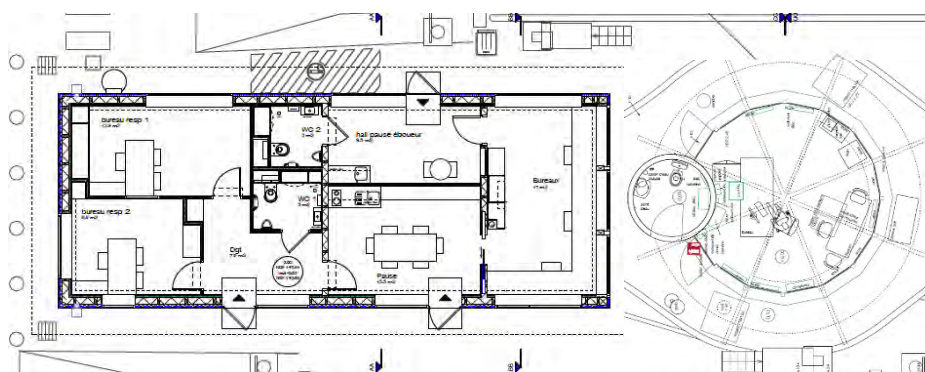
Rénovation du poste de pesée :

Le bâtiment qui accueillait les agents de la collectivité en charge du contrôle des déchets entrant et sortant de l'UVE était en mauvais état, exigu, difficile à chauffer ou à rafraîchir et ne présentait aucune séparation des espaces : espace de travail, espace de pause, accueil des chauffeurs.

Il était nécessaire de remplacer ce bâtiment qui ne pouvait faire l'objet d'une rénovation compte-tenu de sa conception.

Nouveau bâtiment

Ancien bâtiment



Cette nouvelle construction permet d'accueillir les agent-es affectés aux contrôles mais également les 2 encadrants dans un bâtiment plus vaste, mieux agencé, qui fluidifie les échanges. Il offre également un espace de pause aux agents chauffeurs et éboueurs après la vidange de leur véhicule.



Ce nouveau poste de pesée répond, comme les vestiaires sanitaires du centre technique, à la politique d'amélioration des conditions de travail des agent-es.

Il est composé de matériaux nobles et durables : une ossature bois, un plaquage intérieur majoritairement (à 80%) en bois, une isolation en fibre de bois, des revêtements muraux dans les pièces humides en plastique recyclé, une toiture végétalisée.

Le coût total de l'opération s'élève à 780 000€

TTC, incluant les études, la construction du bâtiment, la démolition de l'ancien bâtiment ainsi que les aménagements autour du site incluant notamment la réfection de la voirie.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2026

L'année 2026 sera principalement dédiée à :

- la finalisation des travaux de démantèlement de la Ligne 4, continuation des travaux de remise en état du bâti ;
- la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Avenir de l'UVE » qui permettra de définir les contours d'un projet de nouvelle unité (gouvernance, financement, scénarios, etc.).

LES ÉCO-ORGANISMES

Agréés par le Ministère de la transition écologique, les éco-organismes prennent en charge, pour le compte de leurs adhérents, la fin de vie des équipements mis sur le marché dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur (REP).

Les REP peuvent être :

- financières : l'éco-organisme participe au financement de la collecte, de la valorisation et du traitement des produits qui le concernent ;
- opérationnelles : l'éco-organisme prend en charge l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des produits en fin de vie ;
- ou mixtes.

Grâce aux écotaxes perçues, les éco-organismes incitent à l'éco-conception et au développement de filières de valorisation et de traitements adaptées, ce qui se traduit pour le consommateur en dispositifs de collectes spécifiques par nature de déchets. Plusieurs dispositifs sont proposés par l'Eurométropole de Strasbourg : collectes en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie.

Éco-organismes en contrat avec l'Eurométropole de Strasbourg

Déchet	Dispositif de collecte	Éco-organisme	Nature de la REP
Papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique	Bac jaune, sac de tri, conteneur d'apport volontaire, déchèteries	Citéo	Financière
Verre	Conteneur d'apport volontaire, déchèteries		
Déchets d'équipement électrique et électronique	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	Ecosystem	Mixte
Lampes et ampoules	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	Ecosystem	Opérationnelle
Déchets d'éléments d'ameublement et de literie	Déchèteries	Ecomaison	Mixte
Déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, solvants, acides, bases,...)	Déchèteries DDS	EcoDDS	Mixte
Huiles Minérales	Déchèteries	Cyclevia	Mixte
Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures	Déchèteries Conteneurs textiles	Refashion	Financière
Piles et accumulateurs	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	Corepile qui a fusionné avec Ecosystem au 1 ^{er} juillet 2025	Opérationnelle
Pneumatiques	Dépôts sauvages et collecte sur site de regroupement	Aliapur depuis septembre 2025	Mixte

Dans le cadre de partenariats directs entre les metteurs sur le marché et les éco-organismes, d'autres points de collecte existent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- lampes, luminaires, D3E, piles (grande distribution) ;
- médicaments non utilisés et déchets d'activités de soins à risques infectieux (pharmacies) ;
- pneumatiques (garagistes) ;
- DEA (magasins d'ameublement) ;
- déchets des produits et matériaux de construction du bâtiment (distributeurs de matériaux de construction et plateformes d'inertes) depuis 2024.

Collecte, réemploi, valorisation

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Sénerval 67100 Strasbourg Exploitant de l'UVE de Strasbourg	Déchets ménagers résiduels	Traitement	Incinération	Délégation de service public 2010 - 2030
Schroll 67100 Strasbourg (Centres de tri Altem, route du Rohrschollen, et Schroll, rue de Cherbourg - Strasbourg)	Papiers et Emballages ménagers recyclables	Collecte en conteneurs d'apport volontaire Tri des collectes sélectives	Recyclage	Marché public 2025 - 2029
Valterra 67100 Strasbourg Exploitant du centre de valorisation des déchets verts de l'Eurométropole de Strasbourg	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2023-2027
Lingenheld 67203 Oberschaeffolheim	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2024 - 2028
Sarm 67100 Strasbourg	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2024 - 2028
Suez 67026 Strasbourg	Déchets ultimes	Conditionnement	Enfouissement	Marché public 2025 - 2028
Sardi 67100 Strasbourg	Bois	Massification et transfert	Recyclage	Convention 2025
EMI CRENO 67100 Strasbourg	Encombrants	Tri manuel	Recyclage valorisation énergétique	Marché public réservé à l'insertion 2025-2028
Sardi 67100 Strasbourg	Encombrants	Tri mécanisé	Recyclage et valorisation énergétique	Marché public 2025-2028
Suez 67026 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2026
Envie 2E 67200 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2022 - 2026
Grandidier 88330 Rehaincourt	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2025 - 2029
Alsadis 68703 Cernay	Amiante (dépôts sauvages sur les déchèteries)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public 2025 - 2028
Trédi Hombourg 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2025 - 2028

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Amianteko 68750 Bergheim	Amiante (dépôts sauvages sur la voie publique)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public 2025-2028
Schroll / Ritleng Revalorisation 67270 Rohr	Plâtre	Conditionnement	Recyclage	Marché public 2022 - 2026
Produnet 67100 Strasbourg	Pneus	Collecte Conditionnement	Valorisation énergétique	Marché public 2022 - 2025
Oncidis 27420 VEXIN-EN-EPTE	Protoxyde d'azote	Collecte Traitement	Recyclage	Marché public 2024 - 2028
MINERIS / Recycal SAS 67750 SCHERWILLER	Verre	Collecte en conteneurs d'apport volontaire et stockage	Recyclage	Marché public 2023 - 2026
Chimirec Est 54450 Domjevin	Huiles moteur	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Diakonie Kork Epilepsiezentrum D- 77694 Kehl-Kork	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Les Bouchons de l'Espoir 67 67 270 Scherlenheim	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022- 2025
Médecins du Monde/Est Argent 67000 Strasbourg	Radiographies	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2022 - 2025
Emmaüs (2 structures) 67200 Strasbourg 67450 Mundolsheim	Tous déchets hors déchets dangereux	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022 - 2026
Emmaüs 67450 Mundolsheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
EBS Le Relais Est 68270 Wittenheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Horizon Amitié 67100 Strasbourg	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
Vétis 67400 Illkirch-Graffenstaden	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	SIEG 2022-2026
ALPHA SA-ALSACIENNE DE PROPRETE (groupe VEOLIA) 67560 ROSHEIM	Déchets ménagers résiduels Déchets des collectes sélectives papiers/emballages et verre	Collectes en porte- à-porte (5 communes Ouest du territoire)	Incinération Recyclage	Marché public 2025-2029
Suez RV NORD EST 67100 Strasbourg	Rotation des bennes (Déchèterie de Breuschwickersheim et déchèteries mobiles)	Installation et transport de bennes	Recyclage, valorisation énergétique	Marché public Breuschwickersheim 2022 - 2026 Déchèteries mobiles 2025-2026
Suez RV NORD EST 67100 Strasbourg	Déchets alimentaires	Collecte Traitement Valorisation	Méthanisation	Marché public 2022 - 2025
Tredi 68490 Hombourg	Déchets diffus spécifiques des ménages (Déchèterie de Breuschwickersheim)	Collectes ponctuelles Traitement	Incinération Valorisation énergétique Valorisation matière	Marché public 2024 - 2028

Négoce et revente de matériaux

Prestataires	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Schroll 67100 Strasbourg	Papiers, cartons, plastiques et métaux issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Marché public 2025-2029
OI Manufacturing 69100 Villeurbanne	Verre	Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2024 - 2029
Derichebourg - ESKA 67100 Strasbourg	Métaux	Broyage Tri Vente	Recyclage	Contrat de cession 2025
Derichebourg – ESKA 67000 Strasbourg	Batteries	Collecte Broyage	Recyclage	Convention 2025 - 2026
DIELIX 67000 Strasbourg	Huiles alimentaires	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2025 - 2026

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Depuis le 1er janvier 2023, date d'harmonisation du mode de financement sur l'Eurométropole de Strasbourg, les 33 communes sont soumises à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale d'un bien foncier indépendamment des quantités de déchets produites.

En ce qui concerne les déchets assimilables aux déchets ménagers des structures autres que les particuliers autrement appelées « non-ménages », la redevance spéciale (RS) est facturée en remplacement de la TEOM à partir d'une collecte hebdomadaire de 770 litres et plus de déchets, tous flux confondus. La RS est calculée sur la base des volumes de déchets résiduels et recyclables collectés. Ce mode de facturation permet aux non-ménages de s'impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture, notamment par la réduction des déchets ou par le geste de tri.

Les taux de TEOM

Les taux d'imposition sont différenciés en fonction du type de collecte et du niveau de service rendu aux usager·ères. Trois zones ont ainsi été définies sur le territoire pour la TEOM:

1^{ère} Zone

Elle correspond aux 7 communes de plus de 10 000 habitant-es qui bénéficient de services adaptés en fonction du type d'habitat. Le taux de taxe est de 11,59 %. Ce taux est constant depuis 2020.

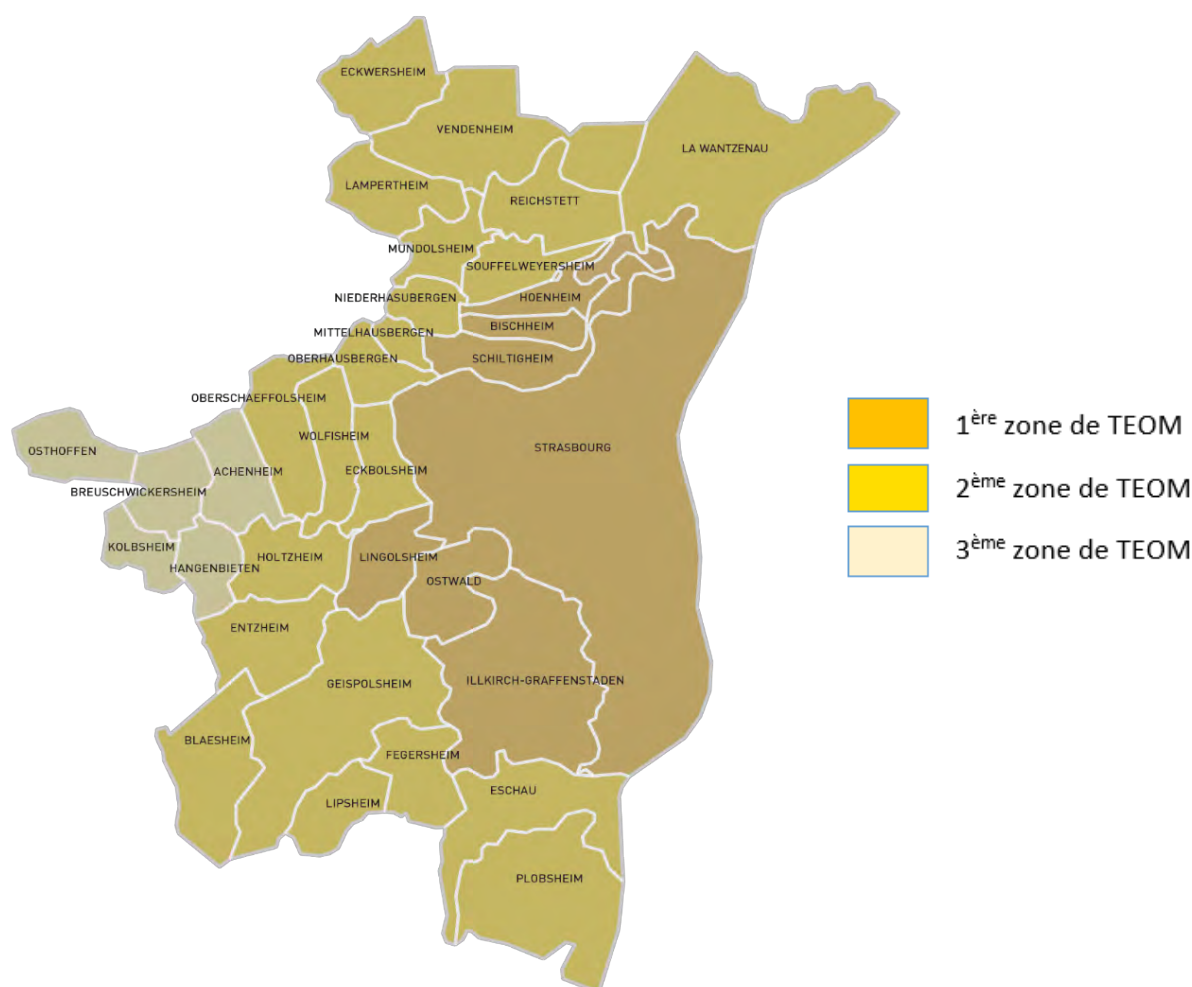
2^{ème} Zone

Elle correspond aux 21 communes de moins de 10 000 habitant-es desservies une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels. Les administré-es doivent présenter leurs bacs en bordure de voie publique les jours de collecte.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Le taux de taxe est de 6,13%. Ce taux est constant depuis 2020.

3^{ème} Zone

Elle correspond aux 5 communes Ouest du territoire qui sont desservies en porte à porte une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels, tous les 15 jours pour la collecte sélective et une fois par mois pour la collecte du verre. Le taux de taxe, adopté en 2023 dans le cadre de l'harmonisation des modes de financement, est de 7,54% et n'a pas évolué depuis sa mise en œuvre.



FACTURATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

La redevance spéciale est une facturation pour les déchets des « non-ménages » issus des activités publiques et privées basée sur le volume de déchets produits. Elle vient en remplacement de la TEOM et a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri de leurs déchets.

En 2025, sur l'ensemble des 33 communes, 1 532 clients ont été facturés à la redevance spéciale. Cette facturation annuelle a généré une recette d'un peu plus de 10M€.

PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE

Les coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont présentés selon l'annexe XIII du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dispose notamment selon ses alinéas II f à i, que les indicateurs financiers sont à présenter par flux de déchets et par étapes techniques.

La matrice « compta-coût » conçue par l'ADEME est une méthode de présentation standardisée des coûts par type de flux (ordures ménagères résiduelles, déchets alimentaires, papiers et emballages, ...) et par étape technique de gestion des déchets (collecte, traitement, ...) qui répond aux exigences réglementaires du CGCT et permet ainsi une comparaison homogène des coûts entre collectivités.

Cette matrice repose sur les principes de la comptabilité analytique. En raison des retraitements comptables, les données présentées (hors taxes) peuvent être différentes de celles du compte administratif. Notamment, la matrice compta-coût ADEME ne prend pas en compte la reprise à hauteur de 6,0 M€ des provisions, constituées pour les travaux relatifs aux performances environnementales de l'UVE en 2023 (8,0 M€) et 2024 (4,0 M€). Le solde de la provision s'élève à 6,0M €.

Établies à 93,7 M€, les dépenses de fonctionnement sont constituées des coûts de collecte et traitement des déchets (71,1 M€), des coûts de collecte et de traitement des déchets sur voirie (20,5 M€), et de la TVA acquittée (2,0 M€).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 93,1 M€. Elles sont composées principalement des financements TEOM (72,6 M€) et de la redevance spéciale (10,7 M€) auxquelles s'ajoutent les soutiens des éco-organismes (6,4 M€), les ventes de produits et d'énergie (1,7 M€), les reprises des subventions d'investissements (1,4 M€).

DÉPENSES PAR FLUX DE DÉCHETS ET ÉTAPE TECHNIQUE ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS 2025

Dans ce tableau des dépenses de fonctionnement, les flux apparaissent en colonnes et les étapes techniques de gestion des déchets, en ligne.

	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Déchets alimentaires des ménages	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchèteries fixes, mobiles et mobiles vertes	Encombrants	Autres	Totaux
Charges fonctionnelles	7 422 800	733 230	3 765 953	280 008	1 813 241	431 579	522 218	14 969 029
Prévention	231 870	16 674	108 783	9 046	55 359	15 296	133 880	570 908
Collecte et pré- collecte	16 247 516	2 929 478	8 059 954	910 992	2 210 443	734 013	87 059	31 179 455
Transfert/Transport	73 953		-	123 839	1 697 588	155 541	387 372	2 438 293
Traitement des déchets non dangereux	-	400 512	6 580 790	-	3 039 373	389 378	1 237 865	11 647 918
Enlèvement et traitement des déchets dangereux					262 411		199 262	461 674
Coût net incinération OMR	9 871 482							9 871 482
TOTAL CHARGES	33 847 621	4 079 894	18 515 480	1 323 885	9 078 415	1 725 807	2 567 657	71 138 759
TVA acquittée	1 005 197	232 778	183 595	8 251	363 476	47 426	178 905	2 019 626

Le montant des charges pris en compte par la matrice s'élève à 71 M€ en 2025, auxquels il convient de rajouter près de 2,0 M€ pour la TVA acquittée, c'est-à-dire non déduite ou remboursée soit un total global de 73 M€.

Les charges liées au flux des OMR (ordures ménagères résiduelles) restent prépondérantes en 2025 où elles représentent la moitié (48%) des coûts. Viennent ensuite les flux papiers et emballages (26%) et les déchèteries (13%).

Par convention de remplissage de la matrice, le coût de l'incinération des OMR correspond aux charges retranchées des recettes de refacturation au délégataire. Les recettes 2025 s'élèvent à 2,7 M€.

Il convient également de rappeler le déploiement depuis 2022 de la collecte séparée des déchets alimentaires. Ce flux représente ainsi près de 6% des coûts en 2025.

En ce qui concerne les étapes, il convient de noter la prépondérance des opérations de collecte et pré-collecte (44% des coûts) et des autres filières de traitement (16%). Les charges fonctionnelles (21%) correspondent aux coûts transverses tels que les frais de structure ou de communication.

Intégrée aux coûts par flux et étape technique en amortissement, les dépenses d'investissements s'élèvent à 20,7 M€, elles comprennent :

Dépenses d'investissements TTC (en €)

	2025
Véhicules	2 012 288
Aménagements déchèteries	67 698
Aménagements CVDV	46 919
UVE	19 592 735
Bacs	1 162 758
Conteneurs enterrés	762 587
Déchets alimentaires	2 556 724
Subventions compost	12 784
Autres (mobilier, informatique, etc.)	58 432
Recettes subvention investissement	- 5 524 368
TOTAL CHARGES	20 748 556

Les dépenses s'établissent à 20,7 M€, après déduction de :

- 1,4 M€ de subvention de soutien au déploiement des collectes séparées des déchets alimentaires versée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ;
- 0,6 M€ de subvention de soutien aux mesures d'optimisation de la collecte des papiers et emballages versée par Citéo ;
- 4 M€ de droit à déduction de la TVA lié au chantier de désamiantage de l'UVE.

RECETTES PAR FLUX DE DÉCHETS ET ÉTAPE TECHNIQUE ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS 2025

	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets alimentaires des ménages	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchèteries fixes, mobiles et mobiles vertes	Encombrants	Autres	Totaux
Ventes de produits et d'énergie	-	-	1 043 846	92 988	518 035	3 073	20 981	1 678 923
Prestations à des tiers							139 936	139 936
Autres produits	5 444	-	74 910	207	5 985	-	211	86 757
Soutiens des éco-organismes	270 585	-	5 160 875	140 307	724 062	150 830	21 848	6 468 507
Reprises des subventions d'investissement	921 438	231 564	98 128	9 720	63 133	5 472	51 891	1 381 346
Subventions de fonctionnement	12 240	960	5 976	432	2 952	648	792	24 000
TOTAL PRODUITS	1 209 707	232 524	6 383 735	243 653	1 314 166	160 023	235 659	9 779 469
TEOM	35 825 040	4 436 570	19 219 215	1 342 410	9 876 376	1 776 781	127 497	72 603 889
Redevance spéciale & facturations usager-ères	9 282 447	-	1 387 032	-	-	-	47 708	10 717 188
TOTAL FINANCEMENT	45 107 487	4 436 570	20 606 248	1 342 410	9 876 376	1 776 781	175 205	83 321 077
TOTAL RECETTES	46 317 194	4 669 094	26 989 983	1 586 063	11 190 543	1 936 804	410 864	93 100 546

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement des financements TEOM (72,6 M€, soit 78% des recettes) et de la redevance spéciale et facturation des usagers (10,7 M€, soit 12% du total).

Les autres produits sont issus notamment des soutiens des éco-organismes (6,4 M€, soit 7% des recettes) et les ventes de produits et d'énergie (1,7 M€, soit 2% des recettes).

Les soutiens des éco-organismes sont les suivants :

Soutiens éco-Organismes	6 468 507
OCAD3E/EcoSystem	211 821
Citéo	5 910 832
Cyclevia	900
Eco TLC	0
Ecomaison	300 000
EcoDDS	19 754
Fonds recyclage petits alus & alliance pour le recyclage capsules alu	25 200

COÛT AIDÉ € HT

Le coût aidé ou coût net correspond au coût restant à financer par la collectivité. Il est obtenu en déduisant du coût complet les recettes suivantes :

- produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie, prestations à des tiers et autres produits) ;
- soutiens des éco-organismes (OCAD3E, Citéo, Ecomaison, etc.) ;
- aides reçues (reprises des subventions d'investissement et subventions de fonctionnement).

Coût aidé 2025 par flux

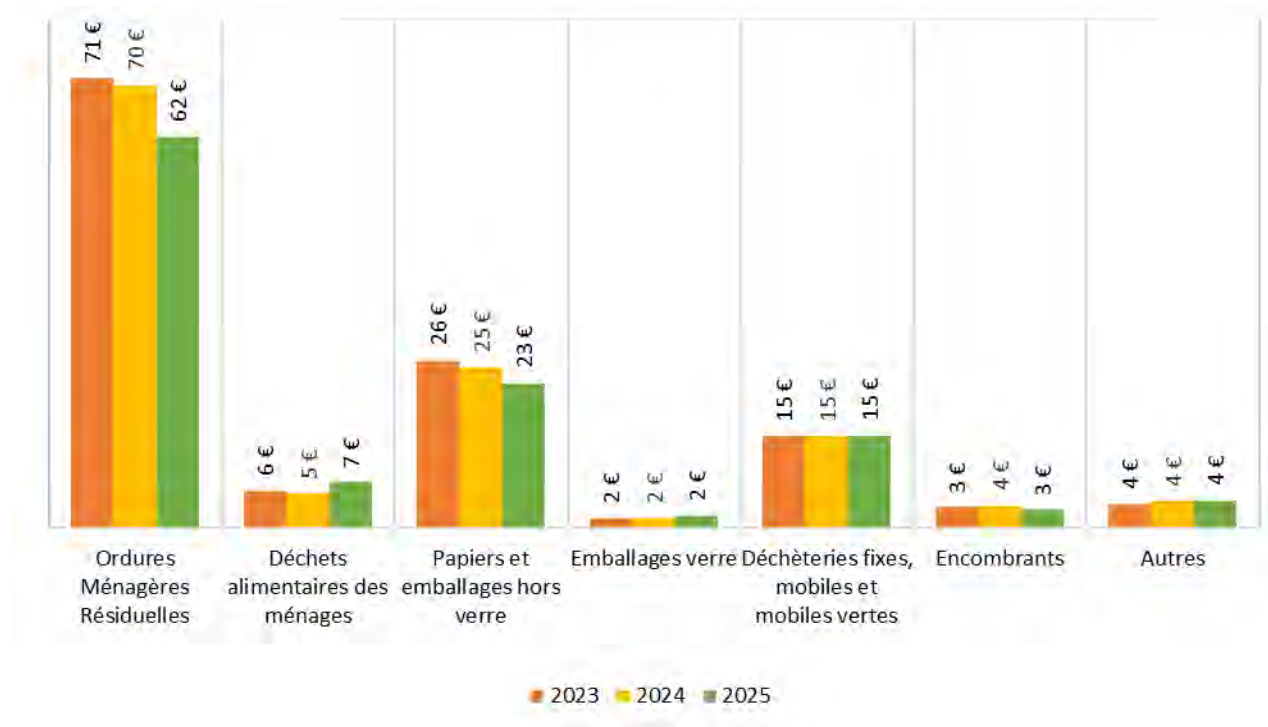
	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets alimentaires des ménages	Papiers et emballages hors verre	Emballages verre	Déchèteries fixes, mobiles et mobiles vertes	Encombrants	Autres	Tous flux
Coût aidé € HT	32 637 914 €	3 847 370 €	12 131 745 €	1 080 231 €	7 764 249 €	1 565 783 €	2 331 997 €	61 359 290 €

Coût aidé tous flux

	2023	2024	2025
Coût aidé € HT	64 197 153 €	64 714 979 €	61 359 290 €
Coût aidé € HT/habitant-e	123 €	124 €	116 €
Coût aidé € HT/tonne	312 €	309 €	293 €

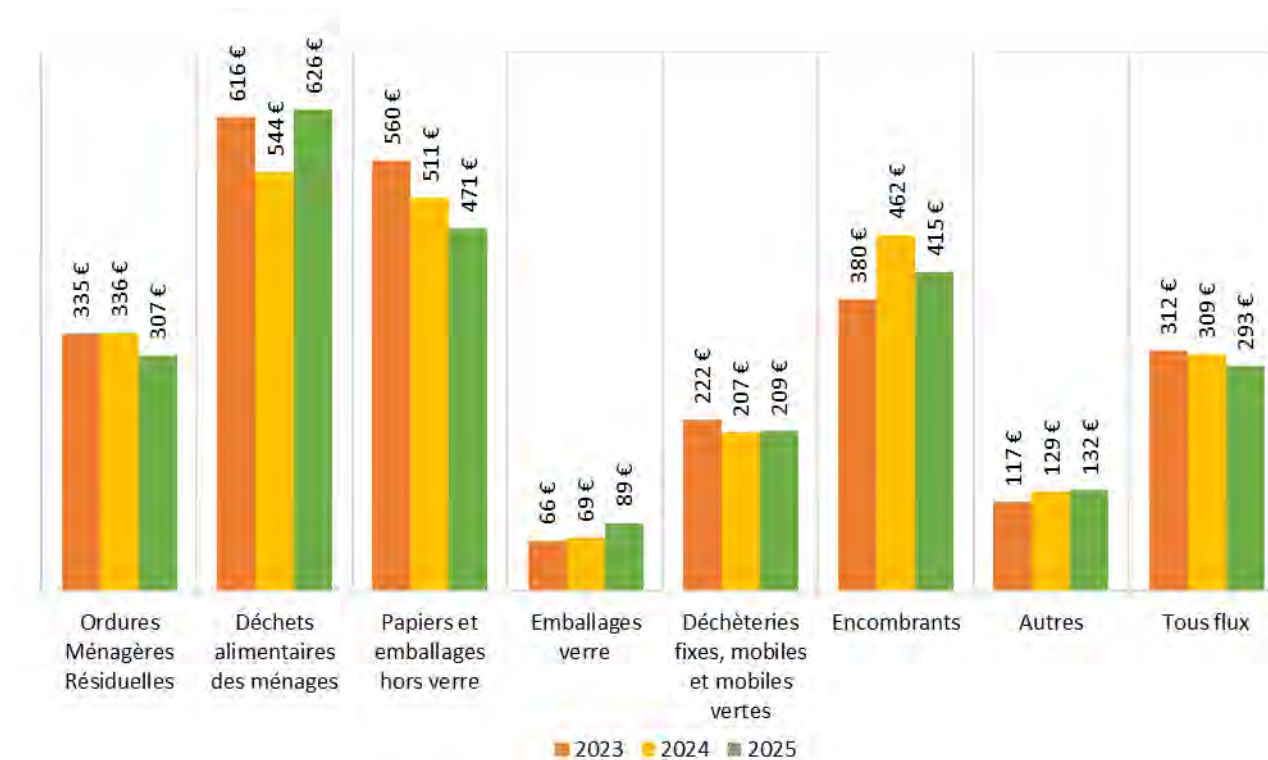
COÛT AIDÉ €/HABITANT·E

Évolution par flux du coût aidé €/HT par habitant·e



COÛT AIDÉ €/TONNE

Évolution par flux du coût aidé €/HT par tonne



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR VOIRIE

Par une décision du 18 septembre 2023 (n°466461), le Conseil d'État a jugé que présente le caractère d'un déchet ménager, tout bien ayant la nature d'un déchet habituellement produit par les ménages, que ce soit au sein ou hors du foyer. Cette définition intègre les déchets jetés par les usager·ères de l'espace public dans les corbeilles de rue ou sur la voie publique.

Il appartient en conséquence d'intégrer désormais à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (article D2224-1 du CGCT), les coûts de collecte et de traitement des déchets sur voirie (notamment déchets collectés en corbeille de rue).

Pour l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20,5 M€ et 0,05 M€ pour les dépenses d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Régie	Achats	246 591
	Véhicules et fluides	367 829
	Masse salariale & formation	10 623 201
Prestations externes		4 562 721
Charges de structure		4 541 434
Dotations aux amortissements véhicules de collecte		214 116
TOTAL GENERAL		20 555 893

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)

Soutien	1 850
TOTAL GENERAL	1 850

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS TTC (en €)

Acquisition de corbeilles publiques	50 387
Mobilier de propreté à compaction solaire	-
TOTAL GENERAL	50 387

* Les chiffres du rapport annuel, établis dans une logique analytique, peuvent différer de ceux du compte administratif.

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS DE SERVICES RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Prestataire	Prestation	Montant mandaté en 2025 € HT
Alsacienne de propreté	Collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés	228 942
Emi créno	Prestation de valorisation des encombrants ménagers	85 695
Envie 2E Alsace	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	138 384
Impact média pub	Fourniture et service pour le déploiement de la collecte des déchets alimentaires	356 450
Naldéo	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle du contrat de délégation de service public	78 100
Mineris	Lavage et maintenance préventive de conteneurs de surface et conteneurs enterrés	103 994
Oncidis Environnement	Collecte et traitement des déchets de protoxyde d'azote	159 525
Produnet	Prise en charge, transport et traitement des pneus collectés en dépôts sauvages	76 417
Sardi	Tri et traitement des déchets ménagers et assimilés encombrants ultimes	259 552
Sardi	Collecte et stockage du verre	773 785
Schroll	Collecte, transport, tri des produits des collectes sélectives	3 301 986
Schroll	Tri et reprise des produits des collectes sélectives	4 657 396
Schroll	Location et collecte de conteneurs d'apport volontaire de déchets ménagers et assimilés	151 600
Schroll Ritleng	Collecte et traitement en valorisation des déchets plâtre	95 838
Socotec environnement	Contrôle des rejets aqueux et atmosphériques de l'unité de valorisation énergétique	64 958
Suez RV Nord	Tri et traitement des déchets ménagers et assimilés encombrants ultimes	1 346 933
Suez RV Nord	Location de bennes et de transport des déchets collectés en déchèterie de Breuschwickersheim	57 113
Suez RV Nord	Installation, stockage et transport de bennes de déchèteries mobiles et autres sites ponctuels	75 747
Suez RV Nord	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	163 835
Suez RV Nord	Fourniture et service pour le déploiement de la collecte des déchets alimentaires	2 370 396
Suez RV Nord	Collecte des déchets ménagers en porte à porte	80 063
Valterra	Traitement des déchets végétaux	623 592
Voix publique	Sensibilisation en porte à porte	458 411

*Les chiffres présentés correspondent aux marchés de prestations de services pour lesquels le montant annuel mandaté est supérieur ou égal à 55 000 € HT.

SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS

ANNÉE 2025 - DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS
267 712 T TRAITÉES DONT 205 086 T COLLECTÉES PAR
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

EN 2025, LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EST DE 36,1 %
IL EST EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2024 (32,6 %)
386,9 KG/HAB./AN DE DECHETS COLLECTES CONTRE 394,1 KG/HAB./AN EN 2024

